

L'US
UNIVERSITÉ SYNDICALISTE

MMAG

Actualité

Grève le 22 mars

Dossier

**Enseigner, quels apports
de la recherche ?**

Fenêtre sur

Les femmes et l'art



Connaissez-vous les éditions ADAPT ?

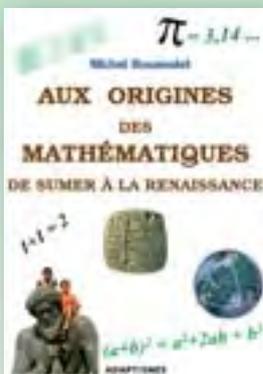
Des outils scientifiques et pédagogiques au service des enseignants, des étudiants et des élèves

- Association créée par le Syndicat national des enseignements du second degré (SNES), ADAPT a pour objectif d'alimenter la réflexion sur le système éducatif, les disciplines et les pratiques pédagogiques, mais aussi d'établir un lien entre recherche et enseignement, de permettre des échanges d'idées et de services entre collègues, bref de favoriser tout ce qui peut améliorer et faciliter l'exercice du métier d'enseignant.
- Créée en 1988, cette association à but non lucratif est animée par des militants bénévoles du SNES. Tous les adhérents du SNES à jour de leur cotisation sont membres d'ADAPT.

Les dernières publications sont à commander en ligne ou à

**Éditions ADAPT – 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13
avec le chèque correspondant libellé à l'ordre d'ADAPT (port + 3 euros)**

Aux origines des mathématiques de Sumer à la Renaissance



Accessible dès le collège, ce livre intéressera les passionné-e-s d'histoire ou de sciences. Chacune des soixante-dix fiches qui le composent comprend des documents et des exercices corrigés.

■ Michel Rousselet, ADAPT, 2018, 180 p., 28 €

Le nouveau management public et l'éducation le reconnaître, le comprendre, y résister

Nos métiers se transforment et cette transformation génère des doutes. Quelles sont nos nouvelles missions ? Que devient le service public ? Il s'agit pourtant d'une politique concertée. Ce livre est un outil pour comprendre, pour apporter des idées et avancer.

■ Coordonné par David Raftroïdi, ADAPT, 2018, 230 p., 14 €



La belle histoire de la physique



Comment donner envie de se passionner pour les sciences ? Cet ouvrage, où alternent photos et commentaires, est fait pour cela en nous montrant les réalisations obtenues grâce à la physique.

■ Christelle Langrand et Jacques Cattelin, ADAPT/De Boeck, 2017, 184 p., 27 €

Éditions ADAPT

Tél. : 01 40 63 28 30 – Courriel : adapt@snes.edu – Site Internet : www.adapt.snes.edu



21

Dossier
Enseigner, quels apports de la recherche ?



34 Fenêtre sur Les femmes et l'art

6

Portrait
Vikash Dhorasoo



Édito

Tous en grève le 22 mars

On sait la Cour des comptes acharnée depuis longtemps à ne pas s'en tenir au contrôle de la gestion des deniers publics mais à promouvoir les logiques libérales de concurrence et rentabilité. Régulièrement les enseignants sont pris à partie, taxés d'absentéisme, accusés de résistance aux injonctions, sommés de se plier aux exigences du néomanagement. Dans un rapport consacré à l'évaluation du système éducatif, les « sages » de la rue Cambon s'émeuvent des modalités de la réforme de l'évaluation et des carrières des enseignants mise en œuvre en 2017. Que lui reprochent-ils donc fondamentalement ? De ne pas développer suffisamment la mission de conseil, de ne pas insister sur la restauration d'une formation continue digne de ce nom sur le temps de travail ? Eh bien non ! Ce qui les choque, c'est que l'évaluation ne prenne pas en compte des indicateurs pourtant très contestables tels que les progrès des élèves, mais pire encore, elle déplore que « tous les enseignants ayant une carrière complète atteindront la hors-classe » !

En exposant ainsi crûment sa critique du nouveau modèle d'évaluation et de carrière, la Cour s'émeut qu'on ait pu oser améliorer la carrière des personnels, assurés notamment de partir en retraite en ayant intégré la hors-classe. Avec l'intégration d'une partie des primes pour le calcul de la retraite et la nouvelle grille, cela fait partie des acquis obtenus par le SNES et la FSU. Ce rapport rappelle que notre mobilisation est nécessaire pour défendre et amplifier ces premières mesures. La bataille que nous menons pour

les salaires, au cœur de la grève du 22 mars, y contribuera.



Frédérique Rolet
secrétaire générale

SOMMAIRE

30 jours

Revue de presse

Portrait

• Vikash Dhorasoo

Actualité

- Social : la méthode de décomposition
- 22 mars : pour un printemps des fonctionnaires et de l'éducation
- Non-titulaires : l'anti-modèle
- Parcoursup et loi ORE
- Réforme Blanquer, la stratégie du flou
- Bac 2021, la concertation refusée
- DNMADE : toujours en suspens
- Orientation : ne pas leur barrer la route
- Redoublement : le retour !
- REP : l'illusion statistique
- Quoi de plus moderne que les statuts ?
- Mayotte : lutte contre l'insécurité
- Cour des comptes : évaluer l'école
- CSG : colère des retraités
- EHPAD : la lutte continue

Rattrapage

• Les allocations chômage

Éco/social

- Crise financière : la répétition ?
- Sécurité sociale : les restes à charge
- SNCF : la privatisation en marche

Dossier

• Enseigner, quels apports de la recherche ?

4

Métier

- *Parcoursup* : les Psy-ÉN sur la touche
- Professeur documentaliste
- Plan chorale

5

6

Catégories

- CPE
- Mouvement 2018
- Classe exceptionnelle 2017
- Hors-classe 2018

8

Sur le terrain

- « Devoirs faits »

Fenêtre sur

- Les femmes et l'art

Culture

- Livres/Revue
- Cinéma/Théâtre/Spectacles/Expositions
- Le temps de lire, d'entendre et de voir

Entretien

- Catherine Kintzler

Dans la classe

- « Collège au cinéma » et « Lycéens et apprentis au cinéma »

17

Droits et libertés

- Éducation à la sexualité
- Violences faites aux femmes

18

International

- Tunisie
- Mauritanie

21

Changer d'ère

- Droit à l'image et usages pédagogiques

28

30

32

34

36

40

42

43

44

46

L'Université Syndicaliste, le journal du Syndicat national des enseignants de second degré (SNES, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. Tél. standard : 01 40 63 29 00). Directeur de la publication : Xavier Marand (xavier.marand@snes.edu). Rédacteur en chef : Thierry Ananou. Secrétaire de direction : Bénédicte Derieux. Collaborateurs permanents : Nicolas Béniès, Jean-François Claudon, Hamda El Khiri, Thierry Pétrault, Véronique Ponvert, Stéphane Rio, Nicolas Sueur, Doriane Spruyt. Régie publicitaire : Com d'habitude publicité, Clotilde Poitevin, 7, rue Émile-Lacoste, 19100 Brive, tél. : 05 55 24 14 03, fax : 05 55 18 03 73, www.comdhabitude.fr. Publicité : CASDEN (p. 48). Compogravure : C.A.G., Paris. Imprimerie : Roto France, Lognes (77). CPPAP. n° 0123 S 06386.

ISSN n° 0751-5839. Dépôt légal à parution. Photo de couverture : © Fotolia-BillionPhotos.com/TN/CAG.

Prix du numéro : 3 €. Abonnement : 1) Personnels de l'Éducation nationale : France 30 € ; étranger et DOM-TOM : 44 €. 2) Autres, France : 42 € ; étranger : 56 €. Pages spéciales jointes sous film : 8 p. Femmes, 4 p. Hors-classe, Affiche A2 Intra 2018.



© Qasbioun News Agency

La tragédie syrienne ou la guerre sans fin

Depuis la reddition d'Alep en fin 2016, les chancelleries occidentales théorisaient une « désescalade » amenée à déboucher sur la « fin de la guerre civile » en Syrie. La « solution politique » qu'elles prônaient systématiquement depuis 2011 a cédé la place à la triste réalité militaire. Realpolitik oblige, la paix sans Bachar s'est muée en paix avec Bachar. Le déluge de feu qui tombe sur la Ghouta orientale depuis plusieurs semaines illustre la faillite du prétendu « réalisme » diplomatique occidental. Aux portes de la capitale, ce sont 400 000 personnes qui tentent de survivre sous les bombes. La banlieue est de Damas que les mercenaires à la solde d'Assad assaillent n'est pas le « bastion islamiste » qu'une certaine presse décrit complaisamment. C'est en réalité une zone insurgée historique où la population, libérée de toute tutelle imposée par un appareil militaro-policiers et/ou religieux extérieur, s'efforce de s'auto-organiser. C'est ce que le pouvoir syrien et ses alliés régionaux ne peuvent accepter.

- 31
janv.

Blessures secrètes
Sortie de *L'Insulte* de Ziad Doueiri.
- 3
févr.

Socle commun ?
Mort de Guy George, secrétaire général du SNI-PECG de 76 à 83, principal artisan de « l'école fondamentale ».
- 4
févr.

La gangrène
En Italie, Luca Traini ouvre le feu sur un groupe de migrants et exécute un salut fasciste en criant « *Viva Italia !* ».
- 5
févr.

Division cellulaire
L'Élysée veut accélérer la construction de prisons.
- 8
févr.

Alzheimer
Multiplication de propos antisémites dans la presse polonaise.
- 9
févr.

Aux armes ! etc.
La France relance ses dépenses militaires.
- 10
févr.

Les hirondelles volent bas
La police, confrontée à des difficultés de recrutement, peine à attirer des profils de qualité.

- 14
févr.

Victus
Démission de Zuma. Le président de la République d'Afrique du Sud poussé vers la sortie par son propre parti, l'ANC.
- 21
févr.

OK Coral
Trump propose d'armer les professeurs.
- 21
févr.

Burn out. Les dépenses d'indemnités journalières de l'assurance-maladie ont bondi de 8 % en janvier.
- 23
févr.

Multiplier par 3 ?
Gérald Darmanin déclare « *Dans dix mois, les Français recevront la taxe d'habitation divisée d'un tiers cette année* ».
- 24
févr.

Thanksgiving
Macron serait décidé à accorder des dérogations à l'interdiction européenne de chasser les oies sauvages.
- 28
févr.

Fils prodige
Le PDG de Walt Disney annonce à E. Macron un plan d'investissement de 3 milliards d'euros.
- 4
mars

Disparition
Élections législatives en Italie, où est la gauche ?
- 5
mars

Escalade
Trump relève brutalement les droits de douane sur l'acier et l'aluminium.
- 6
mars

Par milliards. La France compte maintenant 40 milliardaires qui pèsent 265 milliards d'euros de patrimoine, un montant en hausse de 30 %, selon Forbes.
- 6
mars

Petit joueur. Francis Holder, le détenteur des franchises « Paul » et « Ladurée », rentre dans le classement des 40 milliardaires français avec 1,2 milliard d'euros, très loin du premier, Bernard Arnault (60 milliards).

BILLET D'HUMEUR

Circulez, il n'y a rien à voir !

En février, deux épisodes neigeux ont déferlé sur le pays à la plus grande joie des chaînes d'info continue qui ont pu de nouveau faire étalage de leur talent en termes de « reportages de terrain ».

Les responsables des sociétés d'autoroute ont quant à eux été assaillis d'un terrible dilemme : fallait-il fermer les tronçons présentant des risques ou continuer à empocher imperturbablement la rente péagère ? Les sociétés firent une moue philanthrope de circonstance... et optèrent pour la seconde solution ! Résultats : des milliers de personnes coincées, de nuit, sur des routes impraticables. Dans une société démocratique « normale », ces choix désastreux n'auraient pas manqué d'être épinglés par les médias. Mais les « premiers de cordée » sont intouchables. L'omerta médiatique fut donc totale sur les responsabilités des sociétés d'autoroute dans cette résistible pagaille routière. Circulez, il n'y a rien à voir. Puisqu'on vous dit que tout est de la faute de la météo ! En revanche, vous reprendrez bien un petit reportage sur les terribles dysfonctionnements du réseau ferré français et sur les privilèges indus des cheminots ? ■

Jean-François Claudon

EN MARS

Les collèges préparent la rentrée

Le Parisien 6 mars 2018

CLICHY : LES PARENTS D'ÉLÈVES BLOQUENT LE COLLÈGE JAURÈS

La mobilisation se poursuit à Clichy contre la baisse programmée à la rentrée prochaine de la dotation horaire globale au collège Jean-Jaurès, pourtant classé Réseau éducation prioritaire (REP). Après les professeurs avant les vacances, ce sont les parents d'élèves qui ont symboliquement bloqué l'établissement ce mardi matin entre 8 et 10 heures, empêchant les enseignants de faire cours. Les élèves ont été accueillis alors qu'une quarantaine de parents était à l'extérieur. La journée n'a pas été choisie au hasard, puisque le collège doit recevoir cet après-midi la visite de la direction académique des services de l'Éducation nationale.

ouest france 23 février 2018

DRÔLE D'AMBIANCE AU COLLÈGE PAUL-FÉVAL, EN GRÈVE

La cause de tout cela ? « *Des tensions vives avec la direction, regrettent ces professeurs. Depuis septembre, nous avons un nouveau principal et un nouvel adjoint. Il n'y a plus de fonctionnement collectif, plus de cadre et une remise en cause de notre travail. Cela entraîne une dégradation des relations entre les enfants et les adultes, entre les enfants, des dégradations de matériel.* »

Les professeurs dénoncent « *des pétards pendant les cours, des élèves qui fument, qui insultent les professeurs, des violences physiques, des extincteurs dégoupillés dans les couloirs ou encore des Sixièmes qui n'osent plus se rendre aux toilettes.* »

Alors une nouvelle fois « *comme le 9 février* », des professeurs ont cessé le travail. Pour alerter aussi « *au sujet du manque de communication, inexistante. Lorsqu'elle se fait, le principal emploie des termes juridiques.* » [...]

Le Monde 26 février 2018

Le collège, grand perdant des réformes de l'Éducation nationale

par Violaine Morin

Alors que le ministère de l'Éducation nationale aime à rappeler qu'il faut « *miser sur l'enseignement primaire* » et que la réforme du bac fait la « *une* » des journaux, un grand perdant des chantiers en cours apparaît : le collège. Peu après l'annonce fin janvier de la dotation horaire globale (DHG), l'enveloppe allouée par les rectorats à chaque établissement scolaire, plusieurs collèges situés en zone d'éducation prioritaire (ZEP) en Île-de-France se plaignent de la baisse de leur « *marge* ». Des actions ont été organisées (jours de grève, rassemblements, blocages), parfois en lien avec les parents d'élèves. [...]

En Seine-Saint-Denis, la baisse de la DHG a été constatée dans des collèges des réseaux d'éducation prioritaire (REP) et REP+, ainsi que dans plusieurs lycées pour la rentrée 2018. Les heures complémentaires baissent depuis plusieurs années, au point que, selon certains enseignants, le volume horaire d'un collégien en REP ressemble de plus en plus à celui d'un élève scolarisé hors éducation prioritaire. À cela s'ajoute un alignement progressif du département sur le reste de l'académie. Des heures complémentaires gagnées en 1998 et baptisées les « *heures 93* » sont en train de disparaître progressivement.

E 1^{er} mars 2018

MALAISE AU COLLÈGE DE BOURGANEUF

Personnel éducatif et parents d'élèves du collège Jean-Picart-le-Doux se mobilisent pour dénoncer le management de l'établissement. Trois semaines après le suicide d'un professeur du collège Maupassant à Limoges, les revendications entendues aujourd'hui devant le collège de Bourgneuf ont un écho particulier. La plupart des enseignants ont cessé le travail, et en solidarité des parents d'élèves n'ont pas envoyé leurs enfants en classe. Tous dénoncent le management du collège depuis l'arrivée d'un nouveau chef d'établissement en septembre dernier. Selon l'un des enseignants, ses méthodes autoritaires provoqueraient souffrance, larmes et arrêts de travail.

la Nouvelle République 27 février 2018

CHÂTELLERAULT : GRÈVE MASSIVE DES PERSONNELS AU COLLÈGE DESCARTES

Un mouvement suivi par tous les enseignants. Les personnels se sont massivement mis en grève, hier, au collège Descartes, où deux classes doivent être supprimées à la rentrée prochaine. [...] Ils refusent que l'établissement perde deux classes. « *Ce qu'on demande, c'est le maintien des moyens pour répondre à la plus grande difficulté de nos élèves. Le collège Descartes est en aussi grande difficulté que les collèges en zone d'éducation prioritaire. On a autant de catégories socioprofessionnelles défavorisées qu'au collège George-Sand mais on n'a pas les moyens de dédoubler les classes comme à George-Sand* », souligne Jacques Arfeuillère, qui affirme aussi que le collège « *perd un certain nombre d'élèves pour le privé* ».

Le dessin du mois



Le Canard Enchaîné, 7 mars 2018

À SON ACTIF, UNE CARRIÈRE DE FOOTBALLEUR PROFESSIONNEL dans les plus grands clubs européens (Lyon, PSG, AC Milan), une renommée internationale obtenue en équipe de France, des titres prestigieux (plusieurs fois champion de France) et deux participations à la coupe du monde ; pourtant, c'est moins au footballeur atypique dans son milieu qu'à l'homme aux engagements déterminés que nous consacrons ce portrait.

Le foot au cœur, le cœur à gauche

Vikash Dhorasoo, comme tout sportif professionnel, a un passé déjà très rempli ; au présent, son quotidien n'en est pas moins riche pour autant. Sa carrière de footballeur lui a permis de recevoir les honneurs, de côtoyer les salons dorés, de percevoir des sommes d'argent démesurées... Difficile pour tout un chacun ensuite de rester simple, de revenir à une vie plus ordinaire, et même de conserver une conscience de classe. Pas pour Vikash Dhorasoo. Le parcours, pour lui, s'est effectué en sens inverse... Connaître la gloire et fréquenter le monde de l'argent ont aiguisé son sens critique et l'ont conforté dans ses divers engagements.

Ne pas oublier d'où l'on vient

Vikash Dhorasoo est issu d'une famille d'immigrés, originaires de l'île Maurice. Né au Havre en 1973, il grandit dans un quartier populaire, et il suit des études au collège, au lycée, et même à l'université. Vikash Dhorasoo n'est pas un élève décrocheur, mais il aime par-dessus tout le football, c'est pour cela qu'il veut en faire son métier. *« J'ai eu de la chance, je suis de la dernière génération de jeunes à avoir pu faire du foot sans quitter sa ville, sa famille, ses amis, son lycée. Aujourd'hui, les gamins quittent tout dès 13 ans pour faire du foot. »*

Le Havrais va donc suivre ses études, tout en menant une carrière de footballeur au HAC jusqu'en 1998, et surtout à l'Olympique Lyonnais, au PSG, en passant par le Milan AC... Sa carrière se termine en 2007, de façon abrupte et tumultueuse, quand il est licencié du PSG. Dans *Comme ses pieds*, le livre autobiographique qu'il vient de publier, il revient sur cette période qui a façonné toute sa vie. Construit de façon originale et non chronologique, l'ouvrage enchaîne des chapitres qui commencent tous par les mêmes mots : *« 88^e minute du dernier match de l'année HAC-OM. 1-1. Je viens de jouer tous les matchs de la saison. De la première à la dernière minute. Mon entraîneur m'appelle... »*... À travers cette évoca-



© Frédéric SOULOU/Gamma-Rapho via Getty Images

« J'ai compris qu'on se construit davantage sur la défaite que sur la victoire »

tion, Vikash Dhorasoo insiste sur deux faits essentiels : si sa vie tout entière est conduite par son amour passionné du football, si aucun moment de sa vie n'est véritablement indissociable de cette passion première, il y a cependant deux choses fondamentales dans sa construction personnelle : la douleur, et la défaite. *« Le foot, c'est une très grande école, on y apprend tout. On apprend à souffrir (j'ai passé ma vie à avoir mal), on apprend qu'il faut y retourner quelle que soit la situation, on apprend la sélection naturelle aussi. »* Vikash Dhorasoo considère aujourd'hui cette période de sa vie avec recul, ce qui lui permet de dire qu'il a été un footballeur comme les autres, avec une formation intense, et une vie pas tout à fait

normale. *« C'est très dur, même si c'est fantastique ; souvent, c'était un calvaire de m'entraîner, mais ensuite, pendant le match, c'était magique. »* Son amour incondicional du foot l'a porté et lui a permis de surmonter nombre de difficultés, y compris la défaite. *« J'ai compris qu'on se construit davantage sur la défaite que sur la victoire. Même si c'est dur. En tant que footballeur, on n'est jamais préparé à ce que la carrière s'arrête, la fin est violente. On est jeune quand on commence, jeune quand on arrête. Il faut faire le deuil, et repartir sur une autre vie. »*

Retour à la normale...

Vikash Dhorasoo a achevé sa carrière il y a dix ans, il reste néanmoins très connu dans le monde du football et au-delà, car il est actif et très engagé sur bien des sujets. Il a cherché un moment à prendre la direction du HAC mais sa velléité n'a pas abouti et il ne le regrette pas. Il a concentré ses efforts sur la presse spécialisée, les émissions de télévision dédiées au sport qu'il adore ; il travaille comme chroniqueur footballistique pour *So Foot*, *100 % foot*, et intervient sur divers plateaux ponctuellement et notamment la chaîne *L'Équipe* pour laquelle il est consultant. *« J'adore le foot, je n'ai jamais voulu faire autre chose.*

Plus qu'un loisir, j'ai voulu en faire mon métier, être payé pour cela. Aujourd'hui, je continue car j'aime parler de foot, j'aime m'en occuper. » Il poursuit d'autant plus qu'en 2011, il crée le mouvement Tatane (voir encadré en page 7), ce qui va lui permettre de prolonger son histoire avec le foot mais aussi de donner toute leur place aux engagements qui sont les siens. Le milieu associatif, le côté collectif, la dimension populaire font de Tatane un concentré de tous les combats de l'ex-footballeur. *« En tant que footballeur dans une équipe, on est toujours seul, puisqu'on est concurrent. Pour moi, le retour à la vie ordinaire, c'était avant tout le partage, la volonté d'être avec les autres. »*

Avec Tatane, il milite pour un football joyeux et durable, mais il fait davantage : il recrée du lien social dans les quartiers, il remplit un rôle d'éducation envers la jeunesse. Si Vikash Dhorasoo est un amoureux forcené du foot, c'est parce que c'est un sport populaire : « *le foot, avant tout, c'est un sport de quartier, c'est du lien social, un moyen d'être avec les autres, même si c'est dans un café ou devant une télé. Dans beaucoup de pays, n'importe où, pour se faire des copains, on joue au foot* ». Il dit que c'est un sport qui permet de redonner confiance à certains jeunes, de mettre en place aussi des équipes de filles, de lutter contre les discriminations. En 2005 déjà, il a été parrain du *Paris foot gay*, il s'est engagé contre l'homophobie et autres discriminations dans le sport. Tatane accueille les jeunes du quartier et les bénévoles de l'association donnent de leur temps pour les encadrer, ce qui force l'admiration de

« Le combat politique essentiel, le seul : c'est la redistribution. Prendre aux riches pour donner aux pauvres. C'est simple »

Vikash Dhorasoo qui en est président : de cette réussite collective, il en est fier, à juste titre.

Engagements et combats

S'il est fier de Tatane, il n'en est pas moins lucide sur les raisons de cette réussite. Tatane marcherait moins bien si la société marchait mieux ! Il dénonce les carences des politiques, il déplore celles de l'école aussi, et sait que les associations pallient les manquements de l'État. « *Quand j'étais jeune, on habitait des HLM, mais il y avait du lien social dans les quartiers. Et puis, les gens ont perdu leur boulot, et tout s'est délité avec le chômage*. » Vikash Dhorasoo ne se dit pas engagé au plan politique : il apporte son soutien ponctuellement (il l'a fait

Bibliographie

- ▶ *Hors Champ*, coécrit avec Fred Poulet, Calmann-Lévy 2008.
- ▶ Vikash Dhorasoo a signé la préface du livre *Je suis le seul joueur de foot homo, enfin j'étais...* (2009) de Yoann Lemaire, membre du Paris Foot Gay.
- ▶ *Comme ses pieds*, de Vikash Dhorasoo, Éditions du Seuil, 2017.

Filmographie

- ▶ 2007 : *Substitute*, film documentaire de Fred Poulet et Vikash Dhorasoo.
- ▶ 2008 : *La Très Très Grande Entreprise* de Pierre Jolivet.
- ▶ 2010 : *À l'arrache*, de Paul Manate.

pour des membres du PS avant 2012 et ne s'est pas caché de vouloir vaincre Sarkozy), en 2017, il a dit partager un certain nombre de positions de FI... Mais s'il s'en tient là sans militer pour un parti, il tient néanmoins un discours

déterminé et affirme qu'il faut un autre fonctionnement de la société, d'autres orientations politiques. Il sait que les politiques ont tous les pouvoirs : « *qu'ils se tournent vers les*

VIKASH DHORASOO



Comme ses pieds

Vikash Dhorasoo se livre dans une autobiographie inspirée et sans concessions

SEUIL

lois, le sport, la recherche, l'éducation : qu'ils se détournent des armes, du business ». Il dresse un tableau assez sombre de la situation en France, et s'inquiète du recul de la

tolérance, des droits acquis, des libertés. « *Partout où je le peux, je lutte contre les discriminations. On régresse en France, sur la situation des femmes, sur celles des musulmans... on a Marine Le Pen au second tour, et ça n'inquiète personne*. » Vikash Dhorasoo est souvent considéré comme atypique dans le monde du football, parce qu'il s'illustre sur les plateaux télé ou radio par son discours clairement teinté de lutte des classes. Fidèle à ses origines populaires, à sa famille ouvrière, à ses valeurs et à ses convictions, il poursuit son combat et continue à « *jouer vers*

l'avant » (titre du dernier chapitre de son livre). « *Le combat politique essentiel, le seul : c'est la redistribution. Prendre aux riches pour donner aux pauvres. C'est simple. Être un peu moins riche, ce n'est pas grave, mais être un peu moins pauvre, ça change tout. Et puis, quand on est milliardaire, c'est forcément qu'on a exploité ou volé. Alors oui, il faut se battre pour faire disparaître le capitalisme : je ne serai pas là pour le voir, mais on se bat souvent pour la génération d'après*. » ■



© Cédric Ouhab / Fotolia.com

Le collectif Tatane. C'est Vikash Dhorasoo qui rédige le manifeste de ce collectif créé en 2011, qui compte aujourd'hui 5 000 membres : Tatane prône un football festif et durable, pour remettre le jeu et le lien social au cœur de la pratique sportive. Tatane, c'est aussi une association qui organise des rencontres, des échanges, des débats. Le cœur de l'association, c'est son école de foot : itinérante, créative, elle s'adresse aux scolaires comme aux seniors, elle organise des tournois intergénérationnels, elle permet aux garçons et aux filles de jouer ensemble... Vikash Dhorasoo intervient avec son association dans les quartiers, pour redonner au foot son esprit ludique.



© DR

Rubrique réalisée par Véronique Ponvert

SOCIAL : LA MÉTHODE DE DÉCOMPOSITION

Réformer brutalement, feindre la concertation et passer outre le débat parlementaire est la marque de fabrique de l'exécutif. Contre un long train de réformes, l'heure est à l'action.



« *Il faut aller vite et il faut être efficace, les ordonnances sont une des façons d'y parvenir.* » Ces propos du secrétaire d'État aux relations avec le Parlement ont le mérite d'être clairs sur la considération que le président de la République accorde à la représentation nationale, au débat d'idées et au rôle des corps intermédiaires. Le caractère autoritaire de l'exécutif ne fait plus de doute et E. Macron entend bien essayer de faire passer toute une série de mesures régressives dans les meilleurs délais. Il utilise pour cela le calendrier en mettant en chantier plusieurs sujets, assurance chômage, formation professionnelle, baccalauréat et lycée, Fonction publique..., en affectant de jouer la carte du dialogue social, un dialogue social dénué de toute négociation véritable puisque la feuille de route donne à l'avance les solutions préconisées. Comme pour la réforme du bac, où dès le départ, le nombre de disciplines évaluées était fixé. Reste à discuter si l'épreuve doit s'intituler « *oral de maturité* » ou « *grand oral* » : les fondations et le plan de la maison sont imposés mais vous avez le choix de la couleur des rideaux... Cette méthode a permis au gouvernement d'avancer dans sa déconstruction méthodique des acquis sociaux mais commence à trouver des limites.

Le vernis craque

Les récents sondages ont montré une baisse de confiance envers le Président et le Premier ministre. Moins d'un an après son élection, sa cote de popularité en baisse de 4 points

en février le situe au même niveau que son prédécesseur. Son action ne convainc plus que 44 % des sondés (moins 9 points en deux mois) dans un sondage IFOP-Fiducial diffusé le 7 mars contre 55 % qui n'approuvent pas son action. Nous savons combien l'image compte pour ce Président qui fonde, en partie, son action et sa légitimité sur l'opinion.

Intérêts particuliers

Les problèmes de pouvoir d'achat persistent pour une majorité de salariés et retraités. Les effets de la logique financière qui constitue le fil rouge de la politique gouvernementale commencent à être perçus largement. Tout comme le biais inégalitaire de toutes ces réformes au détriment des moins favorisés (retraités, fonctionnaires, chômeurs...).

Les axes de la réforme de la Fonction publique donnés par E. Philippe début février visent clairement à en diminuer, à favoriser la privatisation de certains domaines et à fragiliser les missions des personnels en s'attaquant au statut. Dans la même logique, la réforme annoncée de la SNCF revient à faire primer la rentabilité sur le service rendu aux usagers. Dans les deux cas, c'est bien l'intérêt général qui est en jeu, la possibilité de garder sur tout le territoire des services publics particulièrement importants pour les plus démunis et pour les habitants des zones rurales. C'est ce fil rouge qui sera décliné par les différentes forces appelant à la journée d'action du 22 mars ; pour les fédérations de fonctionnaires appelant dans leur grande

majorité à ces mobilisations, il s'agira de défendre par le biais des conditions de travail, des rémunérations des personnels, de la préservation du statut, une Fonction publique indépendante des pressions politiques, au service de tous. Les personnels d'enseignement, d'éducation et de psychologie rappelleront leur demande d'un lycée et d'un baccalauréat qui favorisent l'accès du maximum de jeunes aux études supérieures, et de moyens dans les collèges et les lycées pour la réussite de tous les élèves.

Diviser pour mieux régner

Les cheminots qui ont rejoint le mouvement entendent bien se battre pour que le transport ferroviaire soit une possibilité largement offerte à tous. La direction de la SNCF et les pouvoirs publics sont responsables de choix qui, du fait du manque d'investissements, ont dégradé les conditions de transport. C'est là le nœud du problème et non le statut des cheminots, envers lequel s'exerce une scandaleuse désinformation.

Le gouvernement joue la carte dangereuse de l'opposition entre les salariés, construit une propagande sur les supposés privilèges de ceux qui sont dans un régime statutaire tout en favorisant outrageusement les bénéficiaires des produits financiers. La réponse doit être dans la mobilisation la plus large de tous. Certes des évolutions sont nécessaires mais au profit d'un modèle social plus juste et non l'inverse. ■ **Frédérique Rolet**

HARO SUR LE CHEMINOT !

Macron a renoncé à célébrer le cinquantième anniversaire de Mai 68. Il fait bien. Au moment où son gouvernement revient sur les avancées sociales de cet événement et des années qui ont suivi, il aurait été mal venu de s'en réclamer. Mal venu surtout de se souvenir d'un moment et d'une époque où le dialogue social, dans la conflictualité, permettait de promouvoir l'intérêt général, les services publics et la solidarité des salariés, public et privé, actifs et retraités, fonctionnaires et employés des entreprises.

On est très loin des propos tenus par le Président au salon de l'Agriculture : « Je ne peux pas avoir d'un côté des agriculteurs qui n'ont pas de retraite et de l'autre avoir un statut de cheminot et ne pas le changer » ; « le monde n'est plus comme avant », conclut-il avec cynisme. Tout autre que lui aurait été taxé de populisme.

Belle réussite pour celui qui, il y a un an, voulait rassembler les Français.

22 MARS : POUR UN PRINTEMPS DES FONCTIONNAIRES ET DE L'ÉDUCATION

Sept organisations (FSU, CFTC, CGC, CGT, FAFP, FO, Solidaires) sur les neuf que compte la Fonction publique appellent à la grève et à manifester.

A lors que la modernité appelle au développement du commun pour répondre aux grands défis de notre époque, une vaste entreprise de démolition des services publics, de paupérisation des fonctionnaires et de dénaturation de leurs missions est en cours sous couvert d'entrée dans le « monde nouveau ». Le « statut » des cheminots ou des fonctionnaires est actuellement dans le viseur. Pourtant, il est avant tout une garantie pour le citoyen d'un service public impartial car ses agents sont au service de l'intérêt général et non de tel ou tel intérêt particulier. En ce 22 mars, jour anniversaire du déclenchement de Mai 68, manifestons et même « *Courons camarades !* », car c'est bien le vieux monde avec son obsession de la libéralisation et de la destruction des solidarités collectives qui tente de nous rattraper...

Tous azimuts

Mesures pour baisser les salaires nets des agents publics, stigmatisation des personnels avec le jour de carence, mépris pour les conditions de travail : en moins d'un an, le gouvernement a fait pleuvoir sur les fonctionnaires une avalanche de mauvais coups. C'est désormais aux fondements mêmes du statut qu'il s'attaque. Abandon de missions, 120 000 suppressions d'emplois en cinq ans, rémunérations individualisées, recours accru aux contractuels, remise en cause des instances de dialogue social (CHSCT, commissions paritaires) sont au programme. La réforme des retraites,



annoncée pour 2019, vise à défaire un système solidaire déjà fortement dégradé par les réformes précédentes. Quant à l'éducation, les logiques trop connues continuent de s'y appliquer, en collège comme avec la réforme du bac et du lycée : baisse des moyens, renoncement aux objectifs de démocratisation, autonomie renforcée des établissements, bac local, mise à mal de la qualification disciplinaire des enseignants. Aucun « monde nouveau » dans les mesures Blanquer.

Une grève massive et des manifestations nombreuses le 22 mars peuvent inverser le

cours des choses. Le gouvernement mène en effet le pays vers un modèle libéral qui n'est pas majoritaire dans l'opinion. L'enjeu de notre mobilisation sera donc de démontrer à la population que ce qui se passe dans la Fonction publique et dans l'éducation est grave tant les changements envisagés sont profonds et touchent non seulement aux conditions de rémunération et de travail de 20 % des salariés, mais aussi au modèle de société. Au rendez-vous du 22 mars, la mobilisation de chacun comptera. ■

Benoît Teste

NON-TITULAIRES : L'ANTI-MODÈLE

Les récentes déclarations du gouvernement présentent les emplois contractuels comme l'avenir de la Fonction publique.

Les annonces du gouvernement sur le recours accru aux contractuels sont forcément alarmantes, d'autant qu'en parallèle, les fonctionnaires sont invités à se diriger vers la sortie via un « plan de départ volontaire ». Les contractuels sont déjà plus de 45 000 à l'Éducation nationale, aucun « plan de résorption de la précarité » n'a permis d'arrêter leur croissance.

Parcours du combattant

Le concours réservé qui ouvrirait des perspectives pourtant très limitées de titularisation pourraient désormais ne même plus

être organisés... Les agents sont recrutés en CDD et rémunérés à un indice très faible sans aucune perspective de carrière. Dans le second degré, ils sont souvent affectés sur deux ou trois établissements, parfois loin de leur domicile, avec une amplitude horaire dont n'a que faire l'administration. Après avoir attendu le versement du premier salaire qui les a obligés à s'endetter pour survivre, la fin du contrat reste toujours aussi difficile depuis le transfert de la gestion des personnels à Pôle emploi, en termes de délai d'indemnisation et de suppression d'indemnité vacances.

Les informations qui circulent sur une probable réforme du recrutement laissent supposer que le titulaire du concours serait contraint d'effectuer deux années d'exercice obligatoires comme contractuel parallèlement à sa formation avant d'être titularisé. Décidément, ce gouvernement fait le choix de la précarité. Des agents précaires isolés et non organisés pour la plupart, qui représentent une main-d'œuvre flexible à souhait pour l'administration qui entretient un chantage au contrat pour le moins scandaleux, voilà l'avenir que dessine le gouvernement pour les personnels. ■

Nadine Krantz

PARCOURSUP ET LOI ORE

La loi Orientation et réussite des étudiants (ORE) a été adoptée par les parlementaires le 15 février. Elle n'était pas encore promulguée que le projet de décret d'application concernant Parcoursup était débattu au Conseil supérieur de l'éducation (CSE), dans un face à face tendu avec l'administration.



© Clément Martin

La navette entre les assemblées a conduit à un durcissement du projet de loi. Non seulement la sélection des candidats à l'entrée de l'Université est actée, mais les capacités d'accueil des formations tiendront compte des « perspectives d'insertion professionnelle des formations », à la demande des sénateurs de droite. Pourtant, personne ne peut donner l'évolution du marché du travail au-delà de cinq ans. Or, c'est le délai minimal pour évaluer l'insertion professionnelle des jeunes diplômés. Cet ajout n'est là que pour satisfaire ceux pour qui l'Université doit viser essentiellement à une insertion professionnelle rapide.

La loi fait l'objet d'un recours au Conseil constitutionnel, déposé le 23 février par des groupes de gauche de l'Assemblée (France insoumise, Gauche démocrate et républicaine et Nouvelle Gauche). Ce recours est suspensif, le Conseil doit répondre dans le mois. Le recueil des données dans Parcoursup est cadré par un arrêté du 19 janvier, qui permet leur conservation jusqu'au 2 avril 2018. En

l'absence de texte réglementaire pour prendre la suite à partir du 3 avril, la procédure tombe à l'eau. On comprend l'urgence dans laquelle travaillent le gouvernement et les services. Au risque d'erreurs.

Parcoursup démissionne les élèves !

Le projet de décret cadrant Parcoursup a reçu un avis négatif du CSE le 5 mars, sans aucune voix de soutien, ce qui est rare. La rupture a porté sur le calendrier et les modalités d'acceptation des propositions par les candidats. Afin que l'algorithme puisse tourner, l'administration démissionnera de l'ensemble de la procédure tout candidat qui n'aurait pas répondu dans les temps, ne serait-ce que sur un vœu. Or si le candidat dispose de sept jours pour répondre lors de la première phase (jusqu'au 1^{er} juillet), ce délai passe à trois puis une seule journée en fin de procédure, lorsque les jeunes ne sont plus dans les lycées et donc parfois dans l'impossibilité de suivre leur dossier en ligne. De plus, ces délais ne sont pas

suffisants pour permettre au candidat de vérifier qu'il pourra matériellement assurer sa présence dans la formation (logement, transports), ou encore financer une année supplémentaire s'il est accepté sous réserve d'un dispositif d'accompagnement de type licence en quatre ans. Suite au CSE, l'administration a annoncé le 6 mars une « clause de sauvegarde » sans en préciser les modalités.

Attendus dissuasifs, capacités d'accueil insuffisantes, calendrier au service de l'algorithme : Parcoursup montre son vrai visage, celui du tri social. Tout est fait pour écarter de l'enseignement supérieur les élèves socialement les plus fragiles. Le SNES-FSU appelle les personnels à ne pas barrer la route aux élèves et à remplir les fiches avenir le plus positivement possible, notamment en donnant l'appréciation « très satisfaisante » aux éléments du pavé renseigné par les professeurs principaux. ■

Valérie Sipahimalani

DÉCLARATION DE L'INTERFÉDÉRALE DE L'ÉDUCATION AU CSE DU 5 MARS 2018 (extraits)

Nous réaffirmons nos exigences :

- La nécessité de travailler tout au long du parcours au lycée à une orientation choisie, construite, accompagnée et évolutive avec les moyens humains et financiers nécessaires, requérant notamment le recrutement de psychologues de l'éducation.
- Le maintien du baccalauréat comme diplôme national et premier grade universitaire, garantissant l'accès de tou-te-s les bachelier-e-s sur tout le territoire aux filières post bac et aux établissements de leur choix.
- L'exigence d'ouverture massive de places supplémentaires en premier cycle post-bac et le refus de toute sélection à l'entrée à l'Université.

- Le refus de l'instauration de blocs de compétences en lieu et place des diplômes et des qualifications.

Nous demandons que la loi Orientation et réussite des étudiants et le plan étudiants et les textes réglementaires qui l'accompagnent soient retirés, nous demandons une réforme ambitieuse qui garantisse le libre accès de chacun-e au supérieur.

FSU, FNEC-FP-FO, FERC-CGT, Solidaires, les organisations étudiantes et lycéennes Solidaires, UNEF, UNL, SGL et les associations (ASES, SLU)

RÉFORMES BLANQUER LA STRATÉGIE DU FLOU

Les modalités du nouveau baccalauréat seront soumises au Conseil supérieur de l'Éducation le 21 mars. Les seules informations concrètes sur ces projets sont, pour l'heure, de vagues déclarations ministérielles et un dossier de presse.

Le baccalauréat et le lycée version Blanquer, dont les premières mesures devraient s'appliquer en Seconde en septembre prochain, transformeront profondément l'organisation des enseignements. La disparition des séries de la voie générale au profit de parcours individuels contraint par les attendus de l'enseignement supérieur risque à terme de renforcer la spécialisation des établissements et leur hiérarchisation. Les enseignements facultatifs, entièrement financés sur fonds propres, aux dires même du ministre, ne peuvent en l'état constituer le gage d'une offre de formation diversifiée, surtout quand il encourage la mutualisation par bassin.

Par ailleurs, on ne sait pas grand-chose de la pérennité des sections européennes et du sort réservé à l'apprentissage des langues vivantes, si ce n'est la prise de position du Premier ministre en faveur des certifications extérieures à l'Éducation nationale. Le périmètre et le contenu des nouveaux enseigne-

ments pluridisciplinaires serait aussi laissé à l'arbitrage local.

Menaces sur l'offre

Dans un tel contexte, les enseignants devraient encore davantage tributaires des choix d'établissement et des stratégies individuelles des élèves. Bien difficile alors de chiffrer les pertes horaires, discipline par discipline, mais la

logique de la réforme, conduira à sacrifier certains enseignements. Certains silences ministériels sont en outre bien inquiétants, concernant en particulier les heures à effectifs réduits. Que deviennent-elles ? Qui aurait en charge les heures d'accompagnement personnalisé du cycle terminal désormais entiè-



© Clément Martin

rement dédiées à l'orientation ? Comment préparer les élèves au « grand oral » érigé en ultime argument de vente de la réforme ? Le SNES-FSU a interrogé précisément le ministère sur toutes ces questions mais n'a, à ce jour, reçu aucune réponse. ■

Claire Guéville

BAC 2021 LA CONCERTATION REFUSÉE

Comment participer à des réunions de « concertation », quand le ministère se refuse à fournir le moindre document préparatoire ? On peine à croire en l'absence d'anticipation alors que les textes sur la réforme du baccalauréat doivent être soumis au Conseil supérieur de l'Éducation le 21 mars prochain.

Le ministère persiste à vouloir entretenir l'incertitude et l'illusion du dialogue. À lire le seul document de cadrage des groupes de travail, on reste abasourdi par les sujets de discussion censés couvrir le champ des réformes du bac et du lycée. Le ministère réduit ici l'échange aux modalités d'application de réformes décidées en amont et à des considérations annexes.

Sujets mineurs

Choisir le nom des épreuves ou discuter du terme de « maturité »

pour le cycle terminal devrait-il donc être considéré comme un élément central ? À côté de cela s'amoncellent pêle-mêle des questions sur l'organisation du contrôle continu et les coefficients des épreuves, une question sur les modalités d'organisation du baccalauréat



© Clément Martin

dans la voie technologique et les futures classes de Seconde et de Terminale sans plus de précisions. On ose espérer que le ministère a déjà quelques éléments de réponse aux interrogations qu'il formule pour des réformes qu'il entend imposer à marche forcée... À ce

jour, il n'y a eu en réalité aucune concertation ni même le début d'une discussion. Le ministère a simplement multiplié les audiences bilatérales mettant sur le même plan les associations et les organisations syndicales, sans distinction de représentativité. Pourtant, le projet est mûr depuis longtemps puisque les actuelles propositions s'inspirent directement des rapports de l'inspection générale de 2011 et de Terra Nova (juin 2016). Comment ne pas voir dans cette méthode une stratégie de rétention de l'information, distillée par bribes, pour anesthésier les contestations et gagner du temps ? En tout état de cause, le SNES-FSU refusera de participer à des réunions en l'absence de textes préparatoires et d'ordre du jour clair. ■

C. G.

DNMADE : TOUJOURS EN SUSPENS

Le Conseil supérieur de l'éducation du 5 mars n'a pas eu le temps d'examiner le projet de Diplôme national des métiers d'arts et du design (DNMADE). Il le fera vraisemblablement le 21 mars.



reliure dorure, typographie...). D'autre part, si les BTS Arts Appliqués seront abrogés dès la session 2021, les DMA ne le sont pas, ils s'éteindront progressivement⁽¹⁾.

Acharnement

Le référentiel du diplôme fait l'impasse sur la formation scientifique des futurs diplômés, seuls le numérique et les matériaux, par une approche technologique, sont envisagés. Avec le SNESup-FSU et le SNUEP-FSU, le SNES-

pro de ne pas trouver dans le DNMADE les poursuites d'études adaptées à leur cursus, problème de mise en application progressive dès la rentrée 2018 avec des redéfinitions des cartes de formations qui entraînent des fermetures de sections, interrogations toujours présentes sur le statut des enseignants, la définition de leurs obligations réglementaires de service (quid des pondérations ?) et la possibilité pour les PLP d'intervenir dans les formations.

À cela s'ajoute l'imbroglio Parcoursup, où certaines classes de mise à niveau (MANAA) sont encore présentes alors qu'elles devraient être fermées dès la rentrée 2018...

Tout cela devrait entraîner un report de la mise en application de la réforme, mais le ministère persiste. Après passage aux CSE et CNSER, le texte sera vraisemblablement publié au printemps. ■

Thierry Reygades

Le texte a peu évolué depuis les dernières audiences, il s'agit toujours d'un diplôme en trois ans offrant grade de licence. En plus des quatorze mentions prévues, le diplôme pourra préciser le secteur d'activité (art du bijou et du joyau, gravure, illustration,

FSU propose qu'un vrai programme de mathématiques et de sciences physiques, en relation avec les problématiques des Arts Appliqués, soit inclus dans le programme. Les critiques que nous avons exprimées restent justifiées : risque pour les bac techno et

(1) Voir site du SNES-FSU : <https://www.snes.edu/Le-referentiel-du-DNMADE-presente-au-CSE-prochainement.html>

NE PAS LEUR BARRER LA ROUTE

Le décret 2018-120 du 20 février 2018 précise les rôles du conseil de classe et du chef d'établissement en Terminale quant aux vœux de poursuite d'études des élèves.

Alors que la loi « Orientation et réussite des élèves » n'est pas promulguée et que le projet de décret d'application de Parcoursup vient de recevoir un avis négatif du CSE, ce nouveau décret prévoit qu'« en classe Terminale des lycées, dans le cadre du dispositif d'information et d'orientation mentionné au deuxième alinéa de l'article L. 612-3 qui s'inscrit dans un processus continu de dialogue entre l'élève, ses représentants légaux si l'élève est mineur et l'équipe pédagogique, le chef d'établissement émet, après que le conseil de classe s'est prononcé, un avis sur chacun des vœux de poursuite d'études de l'élève dans l'enseignement supérieur ».

Non au tri social

Ces avis concernent évidemment les vœux pour les filières non sélectives et viennent en complément de ceux que les

professeurs principaux sont appelés à émettre sur la fiche avenir. Au prétexte d'une meilleure orientation des élèves et parce que le vrai problème est le manque de places dans le supérieur avec l'arrivée de la génération 2000, le ministère a décidé d'organiser la sélection. Si les équipes péda-

gogiques et éducatives ont un rôle à jouer pour aider les lycéens à émettre les vœux les plus pertinents en fonction de leur projet et de leurs résultats scolaires, elles n'ont cependant pas à barrer la route *a priori* à un futur bachelier quel qu'il soit.



Avis favorable

Le SNES-FSU renouvelle donc son appel aux collègues à proposer en conseil de classe des avis favorables sur tous les vœux pour les filières non sélectives et ce, quels que soient les attendus ou prérequis demandés par telle ou telle université. Les professeurs principaux qui seraient sollicités par leur chef d'établissement pour préparer un avis ou une synthèse n'ont évidemment pas à se plier à cette demande et c'est bien collectivement que la réponse sera la plus efficace. ■

Fabienne Bellin

REDOUBLEMENT : LE RETOUR !

Fin novembre, les médias ont monté en épingle l'annonce ministérielle du rétablissement du redoublement. Le décret n° 2018-119 a été publié au BO du 22 février 2018.

Le seul effet pratique de cette réforme sera de permettre un redoublement exceptionnel, là où le texte précédent l'interdisait sauf cas exceptionnel...

L'an dernier, il n'était plus possible aux professeurs d'évoquer la possibilité d'un redoublement en conseil de classe, sauf rupture de l'apprentissage, avec l'accord écrit des parents. Cela devient à nouveau possible mais doit rester exceptionnel. La décision finale revient au chef d'établissement.

Le redoublement ne pourra avoir lieu qu'après dialogue renforcé avec la famille et un accompagnement pédagogique pour remédier aux difficultés de l'élève. En général, au collège, il s'agit d'un PPRE (un programme personnalisé de réussite éducative)... le plus souvent de papier par manque de financement. Un second redoublement en cours de scolarité, exceptionnel, nécessitera « l'accord préalable du Directeur académique des services de l'Éducation nationale ».

Redoublement : un moyen efficace ?

Au collège, le redoublement, à moins d'être longuement préparé en amont avec l'élève et sa famille, favorise les phénomènes de décrochage. La question se pose différem-



ment au lycée, notamment en Seconde compte tenu du palier d'orientation, et en Terminale, afin de réussir le baccalauréat. Autant le bénéfice du redoublement semble peu probant pour les plus jeunes, autant il recouvre d'autres enjeux au lycée. Il est regrettable en tout cas que les travaux du CNETCO (rapport de décembre 2015) soient

ignorés au profit d'une mesure qui ressemble fort à un « coup de com' » censé satisfaire l'opinion publique !



Le SNES-FSU demande que les économies effectuées depuis l'effondrement du taux de redoublement soit réinjectées dans des dispositifs alternatifs. ■

Anne-Sophie Legrand

REP : L'ILLUSION STATISTIQUE

La DEPP a publié en février un état des lieux de l'éducation prioritaire (EP), dont les résultats sont repris à tort et à travers par les médias sans prendre en compte ses limites.

« La majorité des élèves d'origine sociale défavorisée est scolarisée hors éducation prioritaire ». C'est peu de le dire, puisque près de 70 % des élèves de Sixième de PCS défavorisées ne sont pas scolarisés en éducation prioritaire. À qui la faute ? La DEPP le pointe : le nombre restreint de collèges REP+ ou REP. Reste que les REP+ concentrent les populations les plus défavorisées avec plus de 9 collèges REP+ sur 10 qui accueillent au moins 60 % d'élèves d'origine sociale défavorisée.

Une portée réelle, mais limitée

D'après cette note, le nombre moyen d'élèves dont un enseignant a la charge pendant une heure de classe est de 20,8 en REP+, 21,5 en REP et 23,9 dans les collèges publics hors EP. De là à dire que la différence est minime et que ces moyens sont mal employés... C'est oublier que les collèges REP sont en grande majorité en ville et que ces différences d'ef-

fectifs sont bien plus importantes dans les collèges des aires urbaines.

La DEPP pointe un retard deux fois plus grands dans les REP+ à l'entrée en Sixième



et des élèves maîtrisant deux fois moins les compétences 1 et 3 du socle commun. À l'autre bout, les collégiens des REP+ réussissent moins le DNB et passent moins en Seconde GT. Est-ce lié au collège REP+ ? La note montre que les élèves d'origine sociale défavorisée réussissent moins au DNB, qu'ils soient scolarisés en EP ou non.

Une limite de cette note est qu'elle ne permet pas de comparaison entre les élèves d'une même origine sociale en EP et hors EP. Pour autant, les craintes du SNES-FSU d'une dotation insuffisante de l'EP, pour que cette politique soit réellement efficace, sont confirmées. Il est urgent que le ministère prenne conscience que la situation de beaucoup de collèges se dégrade socialement et que la future carte doit se faire sur des critères partagés par tous, et non en fonction de son coût budgétaire qui pousse à rétrécir le périmètre de l'EP. ■

François Lecoite

QUOI DE PLUS MODERNE QUE LES STATUTS ?

Les services publics, leurs personnels et leurs statuts sont dans la ligne de mire du gouvernement. Nous avons demandé à Gérard Aschieri, ex-secrétaire général de la FSU, de nous rappeler les fondements de ces statuts et pourquoi il faut les défendre pour promouvoir les services publics.

L'US Mag : Pourquoi des statuts comme celui des cheminots auquel s'attaque le gouvernement ?

Gérard Aschieri : Quand on y regarde de près, on voit que les salariés des services publics ne sont pas tous fonctionnaires, mais que beaucoup sont régis par des règles qui pour tout ou partie sortent du droit commun. C'est que les services publics ont pour mission de permettre à chacun où qu'il soit de bénéficier de l'effectivité de ses droits, droit à l'éducation, à la santé, à la sécurité, à la mobilité, etc. Ils doivent prendre en compte le temps long, contribuer à l'aménagement du territoire et au développement durable, bref prendre en charge l'intérêt général. C'est pour cela qu'ils se sont construits autour d'un certain nombre de principes comme l'égalité, la continuité, l'adaptabilité, la laïcité. Et les règles régissant leurs agents ont été mises en cohérence avec ces missions et ces principes. Et ce qui est souvent dénoncé comme des privilèges n'est qu'un ensemble de droits – mais aussi de contraintes ! – qui s'articulent pour répondre aux besoins des services publics et des usagers.

L'US Mag : Depuis la Libération, quels sont les enjeux qui ont présidé à la construction du statut de la FP ?

G. A. : Avant la guerre existaient des statuts différents, mais tous fondés sur le principe d'une stricte obéissance hiérarchique : les fonctionnaires avaient moins de droits que les autres salariés. Le statut général de 1946 a renversé cette logique en instaurant un statut unique et en opposant, à une conception du



© La Marseillaise

fonctionnaire sujet, celle du fonctionnaire citoyen. Cette orientation, celle d'une fonction publique reposant sur la loi et non le contrat, alliant démocratie et efficacité au service de l'intérêt général, a été confirmée et enrichie en 1983, étendue aux personnels des collectivités et des hôpitaux, et est toujours en vigueur. Elle repose sur un certain nombre de principes : le principe d'égalité qui se traduit notamment dans le recrutement par concours, le principe d'indépendance avec la séparation du grade et de l'emploi qui constitue une garantie fondamentale aussi bien pour le fonctionnaire

– qui est ainsi protégé des pressions – que pour l'usager, pour qui sont ainsi assurées les conditions d'une égalité de traitement et d'une pérennité de l'action publique ; enfin le principe de responsabilité.

L'US Mag : Pourquoi ce statut fait-il l'objet d'attaques aussi fortes ces dernières années ?

G. A. : Deux raisons fondamentales : la volonté de réduire à tout prix les dépenses publiques et l'idée que la concurrence entre les individus est plus efficace que les règles qui les solidarisent et, partant, le développement de logiques managériales inspirées du privé. Outre que cette efficacité est loin d'être démontrée, ces tendances oublient de fait les fonctions et les principes des services publics que j'ai évoqués ; elles oublient également ce qu'apportent les services publics et la Fonction publique en termes économiques, sociaux, environnementaux et politiques.

L'US Mag : Est-il aujourd'hui encore adapté aux services publics du XXI^e siècle ?

G. A. : Le statut n'a cessé de s'adapter : en trente ans il y a eu plus de 230 modifications législatives. Il n'est en rien dépassé ou rigide et le CESE dans un avis voté unanimement en janvier dernier le dit sans ambiguïté : « C'est [...] le statut et la séparation

**Le statut n'a cessé de s'adapter
Il n'est en rien dépassé ou rigide**

entre la carrière et l'emploi qui permettent de garantir la responsabilité, l'indépendance et le traitement équitable du fonctionnaire-citoyen, tout en permettant à l'administration de maîtriser les affectations sur les emplois à pourvoir. [...] Ce dernier (le statut) et son corollaire obligé, le principe d'adaptabilité, ont montré leur capacité à faire face à des enjeux d'évolution importants. Il n'est pas démontré que leur abandon apporterait d'avantage important, y compris en matière budgétaire »⁽¹⁾. Cela ne signifie pas que le statut ne doive pas encore évoluer mais ses évolutions doivent respecter les principes qui le fondent et être débattues démocratiquement. ■

QUELQUES DÉFINITIONS

- ▶ **Fonction publique de carrière** : système selon lequel le fonctionnaire est recruté dans un corps et affecté sur un des emplois correspondant au grade dans lequel il se trouve. Il peut néanmoins changer d'emploi sans subir de conséquence sur le déroulement de sa carrière.
- ▶ **Fonction publique d'emploi** : système selon lequel l'agent recruté est affecté sur un des emplois du service public et n'a pas nécessairement vocation à faire carrière au sein de la Fonction publique (conception plus compatible que la FP de carrière avec le recrutement de contractuels).
- ▶ **Statut général** : il désigne l'ensemble législatif énonçant les principes et les règles applicables à l'ensemble de la FP. Il se compose de la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, de la loi du 11 janvier 1984 portant sur les dispositions statutaires relatives à la Fonction publique d'État et de deux autres textes relatifs aux Fonctions publiques territoriale et hospitalière. Il prend la suite du Statut général des fonctionnaires, adopté en octobre 1946 et remis en cause par l'ordonnance gaulliste du 4 février 1959.

1. L'évolution de la Fonction publique et des principes qui en découlent, 24 janvier 2017.

MAYOTTE : LUTTE CONTRE L'INSÉCURITÉ

Un exemple du climat d'insécurité : cinq semaines de droit de retrait au lycée de Kahani.

Le 19 janvier dernier, le LPO de Kahani était soumis à un véritable assaut donné par des bandes de jeunes cagoulés et équipés d'armes blanches. La catastrophe a été évitée de justesse grâce au sang-froid des agents et à l'intervention de la gendarmerie nationale. En réponse, les agents de cet établissement ont massivement exercé leur droit de retrait. Dès le lendemain, le secrétaire FSU du CHSCT a signalé les faits ayant motivé l'exercice de ce droit sur le registre de danger grave et imminent tout en demandant une enquête immédiate comme l'article 5-7 du décret 82-453 le prévoit. Mais il aura fallu quatre semaines pour que le vice-rectorat accepte l'enquête du secrétaire. Pendant ce temps, l'injonction faite aux collègues de reconnaître les élèves fautifs sur les vidéosurveillances afin d'instruire la plainte déposée par le vice-recteur et la médiatisation de cette demande ont accru leur sentiment d'insécurité du fait des représailles envisagées. En conséquence, les agents ont reconduit leur droit de retrait jour après jour considérant que les conditions n'étaient pas réunies pour reprendre le travail sans se mettre en danger.



À la suite de l'enquête, le constat a été fait d'un désaccord persistant sur la réalité du danger, ce qui a généré la réunion d'un CHSCT où le vice-rectorat nous a expliqué qu'il ne reconnaissait plus la légitimité du droit de retrait. Plusieurs erreurs de procédure sont à relever, mais le plus grave est que la confiance n'est pas rétablie et que ces collègues doivent faire la rentrée dans une semaine contraints et forcés sous la menace de retenues sur salaire sans avoir reçu de réponse positive à leurs deux principales revendications : la présence permanente des

forces de l'ordre aux abords de l'établissement jusqu'à la fin des travaux de sécurisation et le renforcement de l'encadrement en vie scolaire.

Cette absence de réponse est à l'image de celle que connaît aujourd'hui le mouvement social contre l'insécurité à Mayotte qui entre bientôt dans sa troisième semaine. La FSU s'y engage résolument pour revendiquer une réponse éducative à la délinquance par une augmentation de l'encadrement en personnels titulaires au moyen d'une politique d'attractivité. ■

Henri Nouri

COUR DES COMPTES ÉVALUER L'ÉCOLE

« Organiser son évaluation pour améliorer sa performance », le dernier rapport de la Cour des comptes sur l'évaluation nationale propose de mettre de l'ordre dans le foisonnement.

Les sages de la rue Cambon sont comme d'habitude généreux dans leur critique : « savoir comment cette évaluation, dont la nécessité paraît si évidente, est organisée

au sein de la sphère éducative nationale, comment elle produit et diffuse ses résultats, quels enseignements en sont tirés, est un sujet mal connu car très difficile à saisir de façon synthétique. La multiplicité des niveaux et des modes d'évaluation qui coexistent dans le système scolaire, n'est pas une cause explicative suffisante de cette perception confuse. Bien au contraire, l'éclatement des dispositifs d'évaluation aurait dû conduire à instituer un système ordonné. Or la volonté d'organiser cette fonction primordiale avec clarté et selon des modalités pérennes a fait défaut ».

Évaluation ou tableau de bord ?

La Cour dénonce en vrac des « peurs », des « réticences culturelles », une instabilité liée aux alternances politiques, l'absence de recherche d'une « cohérence d'ensemble ». On peut partager une partie de ce constat mais on a là un rapport « à charge » dont les conclusions semblent écrites d'avance et dictent l'analyse. Pro-

poser de « Systématiser les évaluations des élèves du socle commun de connaissances, de compétences et de culture [...] par des tests standardisés dématérialisés » ou encore regretter « l'impact réduit de l'évaluation [des personnels] pour différencier les évolutions de carrière » en sont deux exemples. L'évaluation des élèves, des établissements, des personnels n'a de grâce aux yeux de la Cour que si elle est celle de performances immédiatement mesurables et mises en regard du coût du système éducatif. La critique de la méthodologie utilisée par le CNESCO qui relève d'une approche beaucoup moins comptable est révélatrice de ce parti pris.

Or, évaluer le système éducatif et ses performances est un exercice complexe, qui mérite certes qu'on améliore les outils, mais qu'on travaille aussi sur les causes de ses défaillances.

Partir d'un constat présenté comme consensuel, et finir sur des propositions libérales... la routine pour la Cour des comptes ■

Valérie Sipahimalani



CSG : COLÈRE DES RETRAITÉS

Alors que les riches ne cessent de s'enrichir, les retraités y compris les plus modestes voient leur pouvoir d'achat amputé.

À u 1^{er} janvier 2018, le taux de la CSG a augmenté de 25 % pour un grand nombre de retraités y compris avec des pensions modestes. Fin janvier, la découverte d'une baisse de leur pension nette sur leur feuille de pension, allant jusqu'à plusieurs centaines d'euros par an, a provoqué une grande émotion.

Le Président des riches ?

Le sondage Viavoice montre qu'Emmanuel Macron a perdu la bataille de l'opinion : 71 % de la population considèrent qu'il est injuste de taxer ainsi les retraités et 54 % dénoncent l'absence véritable de compensation pour les fonctionnaires.

À cette hausse s'ajoute celle des compléments santé, des taxes sur les carburants, du gaz, de l'électricité, des assurances, du forfait hospitalier, des tarifs postaux... certes, les retraités ont déjà connu les blocages des pensions, des mesures fiscales régressives, mais jamais une telle amputation de leur pouvoir d'achat. De plus, les pensions seront à nouveau gelées en 2018.

Le gouvernement explique que l'augmentation de la CSG pour les retraités sans compensation

« est un effort pour les jeunes générations ». Macron parle de solidarité entre générations mais l'annexe 10 du PLFSS⁽¹⁾ dit la vérité crue : « le transfert de pouvoir d'achat des uns va permettre une baisse du coût du travail favorable à l'emploi [...] mais aussi favoriser la compétitivité des entreprises ».

Qui sont les privilégiés dans cette société ? Les retraités, les fonctionnaires, les cheminots ? Regardons plutôt du côté de la suppression de l'ISF pour les patrimoines boursiers accompagnée d'une taxation généreusement plafonnée à 30 % sur les revenus du capital, au total 4,5 milliards d'euros de cadeaux aux plus fortunés. Sans compter la baisse du taux de l'impôt sur les sociétés (1,2 milliard d'euros) et celle de la taxe sur les transactions financières (2 milliards d'euros). Quand on aime on ne compte pas !

Emmanuel Macron assume sa politique et « exhorte les plus âgés à la patience ! ». Les retraités répondront le 15 mars : toutes et tous seront dans la rue pour exprimer leur refus de cette politique ! ■ **Marylène Cahouet**

(1) Projet de loi de financement de la Sécurité sociale.



EHPAD : LA LUTTE CONTINUE

Sans réponse du gouvernement après leur mobilisation du 30 mars, les professionnels des services à domicile et établissements pour personnes âgées restent mobilisés.

Leurs organisations syndicales, soutenues par l'AD-PA (Association des directeurs au service des personnes âgées), appellent à une nouvelle journée de grève et d'action le 15 mars.

Inédit

La situation catastrophique des EHPAD, la violence institutionnelle à l'égard des personnels et des personnes âgées concernées

ont provoqué une indignation générale et un mouvement d'opinion sans précédent.

Agnès Buzyn a ouvert un cycle de rencontres sur le thème de la prise en charge des personnes âgées le 28 février 2018, pour la future feuille de route relative à l'accompagnement du vieillissement, qui portera notamment sur la « qualité de la prise en charge des personnes âgées à domicile et en établissement ».

Pourtant, le scandale des EHPAD est bien connu de tous. Des grèves de personnels se sont succédé localement et Agnès Buzyn elle-même, qui a diligenté une mission flash, connaît le problème.

L'État doit entendre la nécessité de répondre sans tarder davantage aux revendications pour :

- mettre en place un financement pérenne et solidaire de l'aide à l'autonomie ;
- abroger les dispositions

législatives baissant les dotations des établissements et maintenir tous les effectifs ;

- augmenter le temps passé auprès des personnes âgées à domicile et appliquer le ratio d'un personnel pour une personne accompagnée en établissement ;

- revaloriser les salaires, améliorer carrières et conditions de travail des personnels à domicile et en établissement dans le cadre du statut et des conventions collectives nationales.

Pour le SNES et la FSU cela passe par un service public de l'autonomie et une prise en charge solidaire par la Sécurité sociale. Il s'agit d'engager une vaste réflexion sur le regard que porte notre société sur le vieillissement des personnes âgées et les salariés à leur service, et de répondre à l'exigence de respect dû aux personnes âgées et aux personnels qui les accompagnent.

Les organisations syndicales de retraités du groupe des 9 dont la FSU se joignent à cette journée de mobilisation. ■

M. C.



Les allocations chômage

Depuis le 11 janvier, syndicats et patronat discutent pour réformer l'assurance chômage. Le gouvernement souhaite introduire de nouvelles règles pour faire bénéficier de l'indemnisation indépendants et salariés démissionnaires ayant plus de cinq ans d'ancienneté dans l'entreprise, quel que soit le motif de leur démission. Cette réforme pourrait dénaturer un système d'assurance sociale conçu dans l'après-guerre et mis en place en 1958 pour des salariés privés momentanément d'emploi et non pour assurer la « fluidité du marché du travail ». Quelle est la situation des allocataires aujourd'hui ?

Qui ?

Pour percevoir une Allocation de retour à l'emploi (ARE), il faut avoir été salarié (et donc avoir cotisé) au moins 4 mois au cours des 28 derniers mois (36 derniers mois, si l'on est âgé d'au moins 53 ans) et ne pas avoir volontairement quitté son emploi (licenciement, fin de contrat ou d'intérim).

1 sur 2

Le chômeur doit satisfaire les conditions habituelles de l'appartenance à la catégorie : il doit être disponible – ce qui exclut les personnes malades par exemple ou à l'étranger – et à la recherche d'un emploi.

L'inscription à Pôle emploi est obligatoire.

Un chômeur en capacité de percevoir une retraite à taux plein est exclu du système d'indemnisation. Dans ces conditions, près d'un chômeur inscrit à Pôle emploi sur deux (48,25 %) ne perçoit aucune indemnité, ni ARE, ni allocation de solidarité. ■

Combien ?

Le montant de l'ARE est calculé sur la base des salaires bruts et primes versés les douze derniers mois divisés par le nombre de jours travaillés. L'allocation chômage est égale à 40,4 % de ce salaire journalier de référence + 11,84 € ou 57 % du salaire journalier de référence. C'est la solution

1 170 euros

la plus favorable qui est retenue. Il faudra y soustraire les cotisations

retraite de 3 % et la CSG et CRDS, si l'ARE brute est supérieure à 49 € par jour.

Si le salarié occupait un temps plein, son indemnisation sera, quels que soient les salaires perçus, d'au moins 28,86 € (865 € par mois) et ne peut pas dépasser 248 € (7 445 €).

Exemple : un salarié ayant perçu un salaire de 2 000 € net par mois pendant un an, percevra une indemnité nette de 1 059 € (35,31 × 30 jours).

En mars 2017, le montant mensuel brut moyen de l'ARE était d'environ 1 170 euros. ■

Combien de temps ?

Pour les moins de 50 ans, la durée d'indemnisation correspond au temps travaillé avec un maximum de deux ans. Une personne ayant travaillé huit mois au cours des 28 derniers mois, touchera ses indemnités chômage durant huit mois. La durée s'allonge au-dessus de 50 ans, jusqu'à trois ans pour les plus de 55 ans.

Un chômeur peut cumuler une indemnisation et un salaire, si ce salaire est inférieur à celui qui était perçu dans l'emploi précédent.

Dans ce cas, l'indemnisation est réduite.

Le chômeur peut faire valoir ces heures travaillées pour faire allonger cette période.

2 ans max

Au-delà, le chômeur est dit « en fin de droit ». Il ne relève plus de l'assurance chômage mais des « minima sociaux » : Allocation de solidarité spécifique (ASS) et Revenu de solidarité active (RSA). ■

Pour les non-titulaires

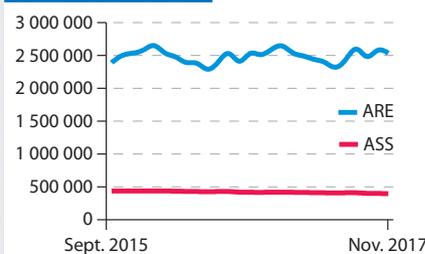
Un agent contractuel peut bénéficier d'une indemnisation chômage. Les conditions d'attribution sont les mêmes que pour les salariés du secteur privé. Ils en sont privés en cas de démission ou, pour un AED par exemple, en cas de refus d'un renouvellement. Le montant est calculé de la même façon que dans le secteur privé et l'agent doit être inscrit à Pôle emploi.

Dans l'Éducation nationale, selon les académies, le versement et le suivi de l'ARE étaient effectués par les administrations elles-mêmes ou par Pôle emploi par convention. À partir de mars

2018, tous les contractuels seront pris en charge par Pôle emploi. C'est cet organisme qui devra demander l'attestation employeur au rectorat. Les collègues devront se rapprocher de leur section académique ou du secteur Non-titulaires du SNES-FSU pour être aidés et conseillés dans leurs démarches. ■

Mars 2018

Nombre d'allocataires



Source : Pôle emploi

Statistiques

Pôle emploi publie régulièrement ses statistiques. Dans le dernier numéro de *Statistiques et indicateurs*, il fait le point sur l'indemnisation. On y apprend que 69 % des chômeurs de catégorie A, B, C, c'est-à-dire effectivement à la recherche d'un emploi, sont « indemnisables » et que 75 % d'entre eux sont indemnisés. Les autres sont pris en charge par la Sécurité sociale (congrés maternité par exemple) ou en activité réduite.



Salariés démissionnaires

Négociation chômage

Le jeudi 26 février, les organisations patronales et une partie des syndicats sont tombés d'accord sur un projet d'accord interprofessionnel qui porte notamment sur la création d'un dispositif permettant l'indemnisation de salariés démissionnaires. Ceux-ci devront présenter un projet d'évolution professionnelle, préparé en amont de la démission, dont le caractère réel et sérieux aura été attesté par une commission paritaire régionale. Le salarié devra être accompagné, pour élaborer son projet, par un opérateur du Conseil en évolution professionnelle et sera contrôlé par Pôle emploi dans sa réalisation. Par ailleurs, la lutte contre la précarité est renvoyée à d'hypothétiques accords de branche.

Sécurité sociale

Le régime étudiant disparaît

Mi-février, à l'occasion du vote de la loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants, les députés et les sénateurs ont mis fin au régime étudiant de sécurité sociale. Les étudiants qui feront leur première rentrée en 2018 seront rattachés au régime général de la sécurité sociale, les autres resteront encore un an au régime étudiant. Au 31 août 2019, les mutuelles étudiantes n'auront plus qu'un rôle de complémentaire en santé et pourront encore être associées à des actions de prévention.

Financement des hôpitaux

Un nouveau tour de vis

Le gouvernement a annoncé une baisse de 1,2 % des tarifs octroyés aux hôpitaux pour le financement des actes qu'ils réalisent. Alors que la ministre des Solidarités et de la Santé a annoncé une réforme en profondeur du financement à l'acte des hôpitaux (la fameuse T2A), cette baisse des tarifs va pousser les hôpitaux à raccourcir encore plus la durée des séjours et multiplier les actes à facturer pour limiter les baisses de dotation, tout en réduisant les effectifs pour réaliser des économies. Les conditions de travail des personnels hospitaliers ne sont pas près de s'améliorer...

LE 5 FÉVRIER 2018, LES PLACES FINANCIÈRES CHUTAIENT...

Un coup de semonce

Les marchés financiers souffrent d'une maladie tristement à la mode, Alzheimer. Ils ne se souviennent pas du passé, font fi de tous les scénarios des deux crises financières précédentes - août 2007 et 2011, la crise dite de l'euro. Incapables de déceler les signes avant-coureurs, ils s'enfoncent dans leurs croyances en un marché autorégulateur. Le réveil sera amer et, malheureusement, pas seulement pour ces traders.

Le 5 février, les marchés ont été secoués par une chute brutale de tous les indicateurs boursiers. Depuis, la volatilité – autrement dit l'impossibilité de prévoir les mouvements financiers au jour le jour – est revenue en force.

Les causes du retour de la volatilité

En août 2015 les bourses chinoises ont chuté, sans affecter l'ensemble des marchés financiers. À l'époque, l'explication réside dans une intervention sans précédent de toutes les banques centrales à commencer par la chinoise. Elles ont décidé, pour stabiliser et sécuriser les marchés, d'ouvrir grandes les portes du crédit en baissant massivement les taux d'intérêt. Elles ont créé massivement de la monnaie pour acheter des obligations d'États et de grandes entreprises. Ainsi débarrassés du risque, les opérateurs financiers et les grandes entreprises ont orienté leur activité spéculative sur les actions, seul terrain possible pour réaliser des bénéfices. Dans la zone euro, l'endettement privé s'est envolé sous l'effet des rachats d'obligations par la BCE et des taux d'intérêt faibles – sinon négatifs à certains moments.

Mais la politique monétaire de Quantitative Easing⁽¹⁾ ne pouvait pas durer. La FED, la banque de réserve fédérale américaine, a commencé à inverser le mouvement, en augmentant ses taux directeurs dont dépendent les taux d'intérêt pratiqués par les banques commerciales. La BCE, libérée par le départ de Mario Draghi, suivra le mouvement comme, vraisemblablement, toutes les autres banques centrales. Ce serait la fin de l'argent facile,

à l'origine de cette envolée des cours faisant franchir le mur de ses niveaux précédents au Dow Jones, l'indice phare de la Bourse de New York. Le danger principal se trouve dans cette montée de la dette privée qui a nourri la spéculation et non les investissements productifs.

La décision de Draghi de continuer à créer de la monnaie – passant de 60 milliards fin 2017 à 30 milliards début 2018 – montre les difficultés de l'arrêt de cette politique. Les risques sont énormes. Le marché obligataire pourrait s'écrouler si les taux d'intérêt montent. L'absence de filet de sécurité de la création monétaire – la BCE est le premier créancier des États de la zone – pourrait accélérer les processus de chute et de crise financière ouverte.

Une lecture du coup de semonce

Les idéologues néoclassiques ont été chercher dans la baisse du chômage aux États-Unis les causes de la hausse des taux d'intérêt. La séquence : baisse du chômage/hausse des salaires/inflation/hausse des taux est un classique. Ce schéma ne répond en rien à la réalité. La hausse des salaires, aux États-Unis comme ailleurs, est limitée par une précarité généralisée et des conditions de travail dégradées, et l'inflation reste bien sage, aux alentours de 1,1 % pour la zone euro.

L'explication est à la fois plus simple et plus complexe. La crise financière, la troisième, aurait dû se déclencher à la mi-août 2015. Les baisses des taux d'intérêt et la création monétaire ont permis de différer l'entrée dans cette crise ouverte.

Le coup de semonce du 5 février ne peut être pris à la légère alors que la croissance, dont tout le monde se gargarise, est relativement faible. Le tout se traduira par une nouvelle déflagration, une récession d'autant plus profonde que la réglementation des marchés financiers a reculé dans tous les pays développés. ■

Nicolas Bénéès



© Esemans/Fotolia.com

(1) Politique monétaire consistant pour une banque centrale à racheter massivement des titres de dettes pour les acteurs financiers.

Restes à charge et renoncement aux soins

En France plus que dans les autres pays de l'OCDE, les dépenses de santé restant directement à la charge des patients sont apparemment relativement faibles. La Sécurité sociale prenait globalement en charge 77 % des dépenses en soins et en biens médicaux en 2016, et les organismes complémentaires (mutuelles et assureurs) 13,3 %.

La part payée directement par les ménages peut ainsi sembler faible (8,3 %), à condition qu'ils aient accès à une complémentaire santé. Or, les données les plus récentes montrent que cet accès est inégalitaire malgré la CMU-C⁽¹⁾ et l'ACS⁽²⁾ : parmi les 20 % ayant les plus faibles revenus, on dénombre 12 % de personnes non couvertes par une complémentaire, contre 2 % seulement parmi les 40 % ayant les revenus les plus élevés. Les personnes non couvertes sont en moyenne plus pauvres que les autres, alors qu'elles sont aussi plus exposées aux problèmes de santé.



© Richard Vilainy/Fotolia.com

Des inégalités à plus d'un titre

Une complémentaire pour tous ne résoudrait par ailleurs qu'en partie les inégalités. Il existe en effet aussi des différences de couverture entre les contrats que peuvent souscrire les individus : les prestations des mutuelles et des assurances sont différentes d'une offre à l'autre et leurs tarifs sont au moins en partie liés aux risques encourus par les individus, notamment lorsqu'ils varient en fonction de l'âge. Par ailleurs les contrats collectifs d'entreprise coûtent moins cher aux salariés du privé et couvrent en moyenne mieux que les contrats individuels. Or ces derniers concernent à 94 % les retraités, mais aussi majoritairement les indépendants, les fonctionnaires et les inactifs.

La part payée par les ménages est en fait plus importante que le seul reste à charge car il faut y inclure les cotisations aux complémentaires qui ne prennent pas en compte les capacités contributives des uns et des autres. Les pratiques des mutuelles sont encore actuellement plus solidaires que celles des assurances à but lucratif, mais elles sont moins égalitaires que le système d'assurance maladie obligatoire : la Sécurité sociale.

En outre, si l'on observe ce qui reste à la charge du patient avant les remboursements des complémentaires, on constate une très grande différence d'un type de soin à l'autre. Ces restes à charge dits publics, autrement dit les dépenses non remboursées par la Sécurité sociale, sont en moyenne de 23 % du total. Mais ils sont plus élevés pour les dispositifs prothétiques (lunettes, prothèses dentaires ou auditives), pour les médicaments, la médecine de ville (notamment chez les spécialistes) et pour les soins hospitaliers.

En milieu hospitalier, le reste à charge est important pour les patients qui ne sont pas touchés par une Affection longue durée (ALD). Il est même supé-

rieur à 3 000 € pour 1 % d'entre eux avant paiement par une complémentaire. Même les patients couverts à 100 % pour une ALD ont des frais en moyenne plus élevés car, plus exposés aux problèmes de santé, ils ne sont, depuis 1986, exonérés du ticket modérateur que pour leur ALD.

Le reste à charge est aussi lié au développement des dépassements d'honoraires. En septembre, la Cour des comptes, dans son rapport annuel sur la Sécurité sociale, constatait qu'ils sont « plus fréquents, plus élevés et concentrés sur certains territoires ». Et le dispositif qui devait inciter les spécialistes du secteur 2 à modérer leurs tarifs ne fonctionna pas (contrat d'accès aux soins mis en place en 2012) : un quart seulement des spécialistes y ont adhéré, et pour un euro de dépassement évité la Sécurité sociale a dépensé 10 € !

Promesse non tenue

Toutes ces dépenses, parfois prises en charge, mais inégalement, par les complémentaires, impliquent de fréquents renoncements aux soins pour les catégories les moins favorisées.

Dans ce contexte, le projet de reste à charge zéro, annoncé durant la campagne par E. Macron pour l'optique, le dentaire et les prothèses auditives, aurait pu être une avancée intéressante. Mais pour lutter contre les inégalités, il faudrait, entre autres, que cela soit davantage financé par la Sécurité sociale et non par les complémentaires. ■

Hervé Moreau

(1) La Couverture maladie universelle complémentaire est une protection complémentaire santé gratuite attribuée sous conditions de résidence et de ressources (ex. : plafond de ressources annuelles de 8 723 € pour une personne seule).

(2) L'Aide à l'acquisition d'une couverture maladie complémentaire est une aide financière pour payer une complémentaire santé pour les personnes qui dépassent légèrement le plafond de la CMU-C.

61 ans... et 10 mois

L'âge moyen de départ à la retraite augmente

Après avoir baissé lentement jusqu'en 2008, puis stagné jusqu'en 2010, l'âge moyen de départ à la retraite augmente fortement et régulièrement d'environ un trimestre par an. Selon la DREES, il atteignait 61 ans et 10 mois en 2016. Les femmes partent en outre plus tardivement que les hommes : 62 ans et 1 mois pour les femmes contre 61 ans et 6 mois pour les hommes.

Régions et territoires

Disparités

Tel est le titre du dernier numéro d'*Économie et Statistique*, la revue de l'INSEE qui commence par un bilan de la loi qui a créé 13 Régions. Un premier résultat : les disparités sont plutôt internes à chaque Région qu'entre elles. Dans les métropoles, la construction de ces villes-monde, la ségrégation sociale est une de leurs caractéristiques. Enfin, un dernier article fait le point sur les parcours géographiques d'individus nés en France avant 1938.

40%

C'est la part des femmes dans les instances représentatives du privé en 2012 (comités d'entreprise ou d'établissement). Elles n'étaient que de 32 % en 2001 (source DARES, février 2018).

Emploi

Une embellie dans le brouillard

Le taux de chômage a légèrement diminué au quatrième trimestre 2017. Il atteignait 8,9 % ce qui constitue son plus bas niveau depuis 2009. Il était 1,1 point plus haut un an avant. L'amélioration touche toutes les tranches d'âge ainsi que le chômage de longue durée (supérieur à un an), même si pour ce dernier la baisse est moins forte. Mais il faut rappeler que le taux de chômage était inférieur à 7,5 % en 2008, qu'il y a encore environ 2,5 millions de chômeurs, et que 1,5 million de personnes sans emploi en souhaitent tout de même un sans être comptabilisées dans les chômeurs (ce que les économistes nomment le halo du chômage).

Apple contre Attac

Attac agit pour « l'intérêt général »

Depuis plusieurs mois, Attac mène une campagne « Paye ton impôt » à l'adresse d'Apple dans le cadre de la lutte contre l'évasion fiscale. L'association a mené une série d'actions pacifiques dans les magasins Apple Store. Dans un curieux renversement de responsabilité, Apple a entamé des poursuites judiciaires contre Attac, demandant 150 000 euros de dédommagement. Le 12 février, le tribunal de grande instance de Paris a rendu un jugement limpide estimant que les militants d'Attac avaient agi « dans le cadre d'une campagne d'intérêt général sur le paiement des impôts et l'évasion fiscale ». Cette victoire porte deux leçons : elle montre qu'il est possible d'agir contre l'évasion fiscale, et que cette action est reconnue « d'intérêt général ». Au rassemblement du 12 février devant le TGI de Paris, l'ensemble des représentants associatifs, syndicaux et politiques ont accueilli positivement l'idée avancée par Attac d'une « alliance pour la justice fiscale ». Attac invite d'ores et déjà à se mobiliser pour le procès de Nicole Briand le 7 juin à Carpentras (suite à une plainte de BNP Paribas).

Croissance économique

Coup d'accélérateur

En 2017, la croissance économique française aura été de 2 %, contre seulement 1,1 % en 2016 et 1 % en 2015. Cette croissance est notamment due à l'accélération de l'investissement et des exportations. En revanche la consommation des ménages a ralenti au quatrième trimestre. Cette croissance économique est toutefois inférieure à la croissance moyenne de la zone euro (+ 2,5 %).

Entrée dans la vie active

Légère amélioration

En juillet dernier, le Centre d'Études et de Recherches sur les Qualifications publiait les résultats de l'enquête sur l'insertion professionnelle en 2016 des jeunes ayant quitté le système éducatif trois ans plus tôt. On apprend que l'accès à l'emploi s'améliore modérément par rapport à la génération sortie en 2010, mais le taux de chômage durant les trois premières années de vie active reste historiquement élevé : 49 % pour les non-diplômés et 10 % pour les diplômés à bac +5 ou plus.

SNCF

La privatisation en marche

Le « rapport sur l'avenir du transport ferroviaire », remis par Jean-Cyril Spinetta au Premier ministre le 15 février dernier fait des propositions radicales pour la SNCF : transformation en société anonyme, sacrifice des lignes les moins rentables et extinction du statut de cheminot. Ces préconisations ne doivent cependant pas surprendre car elles ne sont que l'aboutissement d'un processus de désengagement de l'État et de privatisation qui remonte à plusieurs décennies.

La SNCF (Société nationale des chemins de fer) est créée en 1937, par la fusion de cinq grandes compagnies ferroviaires dans une entreprise unique, société d'économie mixte contrôlée par l'État. Pour le gouvernement du Front Populaire, il s'agit ainsi de mettre en place un service public du transport de passagers et de prendre en compte la particularité du transport ferroviaire, qui est ce que les économistes appellent un « monopole naturel » : la construction des infrastructures est très coûteuse et il est donc plus efficace d'avoir une seule compagnie et un réseau unique plutôt qu'une multiplication de gares et de lignes de chemin de fer. Lorsque le monopole est public, l'absence de concurrence n'est pas synonyme de tarifs élevés car son objectif n'est pas d'être rentable mais de permettre à chacun de bénéficier d'un service de nécessité publique à un tarif abordable.

Mais la logique commerciale a supplanté celle de service public

Grâce au train bon marché et à un maillage étroit du territoire, il a ainsi longtemps été possible de se passer de voiture pour aller travailler ou partir en vacances. Mais la logique commerciale a fini par prendre le pas sur l'intérêt public. À partir de 1983, le statut de la SNCF change : l'entreprise devient autonome et doit être rentable. Depuis lors, la plupart des investissements ont été concentrés sur les lignes à grande vitesse au détriment des autres, moins rentables ; les lignes Intercités en ont particulièrement fait les frais et sont aujourd'hui en piteux état. La grille tarifaire a elle aussi changé de logique : depuis 1993, les prix des billets sont ajustés au jour le jour en fonction de la fréquentation, ce qui certes permet un meilleur remplissage des trains, mais rend les prix parfois prohibitifs pour ceux qui ne peuvent choisir leurs horaires.

L'idéologie de la libre-concurrence a imposé ses règles

L'idéologie selon laquelle la libre-concurrence serait plus efficace s'est peu à peu imposée et s'est concrétisée par des directives européennes qui contraignent les États membres à ouvrir leurs services publics à la concurrence. À partir de 2020 pour les lignes à grande vitesse et de 2023 pour les autres, la SNCF ne sera plus seule sur le « marché » et des compagnies privées pourront faire circuler des trains sur les lignes les plus rentables. Cette concurrence risque de pousser encore plus loin la logique du profit et il est à craindre que ce soit au détriment de la sécurité des passagers et des conditions d'emploi et de travail des agents, comme cela a été le cas au Royaume-Uni.

La concurrence « inter-modale » au mépris de l'environnement

En libéralisant le transport routier de passagers en 2015, Emmanuel Macron a déjà soumis le train à la concurrence du bus. Une alternative aux tarifs attractifs mais coûteuse pour l'environnement. L'empreinte écologique est en effet inversement proportionnelle au prix des billets : le TGV émet beaucoup moins de CO₂ que le train Intercités, lui-même moins polluant que le bus. Faute de bénéficier de tarifs abordables pour le train, les plus pauvres sont contraints de prendre le bus, moins rapide, plus inconfortable, moins sûr et beaucoup plus polluant. La privatisation du rail est déjà bien avancée, avec toutes les conséquences négatives sur l'intérêt collectif qu'elle implique. Ce que propose le rapport Spinetta, c'est d'aller encore plus loin pour s'en remettre totalement à la logique marchande. Et ce ne seront ni les passagers ni les personnels qui en bénéficieront. ■

Clarisse Guiraud



DOSSIER

Enseigner

Quels apports de la recherche ?



Dossier coordonné par **Véronique Ponvert** et **Valérie Sipahimalani**.

Ont participé à la rédaction : **Alice Cardoso**, **Sandrine Charrier**, **Xavier Hill** et **Valérie Sipahimalani**.

Les savoirs pédagogiques et didactiques s'enrichissent comme les autres des productions de la recherche scientifique. Il n'est cependant pas toujours facile de mettre à sa main tel résultat de la psychologie cognitive sur le niveau d'engagement, des neurosciences sur la plasticité cérébrale ou de la sociologie sur les malentendus...

Les préoccupations des chercheurs ne peuvent pas être celles des enseignants dans la complexité du quotidien de leur métier. L'usage sur le terrain des productions de la recherche fondamentale demande des précautions. La transformation brutale des travaux sur les compétences en prescriptions d'évaluation des élèves en est un exemple. Le dernier avatar en date est celui des neurosciences. Science-fiction que le rêve d'élèves standards issus de familles standards étudiant dans des conditions standards avec des enseignants standards. La recherche a beaucoup à dire, elle a aussi à dialoguer et à apprendre des professionnels de terrain, lesquels sont en première ligne pour en appliquer et en critiquer (au sens noble du terme) les résultats.

Il faut enfin se poser la question du sens à donner à toute volonté d'améliorer le système. Pour le SNES-FSU, ce ne peut être que vers davantage d'égalité sociale de réussite scolaire.

Ce dossier voudrait à la fois poser le contexte de l'usage des résultats de la recherche dans la classe et donner quelques pistes scientifiques susceptibles d'aiguiser les appétits. Bonne lecture.

La recherche pour l'éducation

Des savoirs pour enseigner

La recherche pédagogique irrigue depuis des décennies les évolutions du système éducatif et les débats sur les réformes.

La diversité et sa richesse ont permis à l'École d'éviter un enfermement sur elle-même et de penser ses transformations en croisant les dimensions sociologiques, cognitives, épistémologiques, psychologiques et sociales.

Traversée par des débats vifs sur sa nature même depuis Ferdinand Buisson et la naissance du mouvement « d'éducation nouvelle », elle s'organise aujourd'hui autour de recherches universitaires, de la mise au point de modalités d'enseignement, de la production d'outils pour les enseignants.

Les recherches sont conduites dans des universités ou des instituts de recherche (IFE, CNRS, IREDU, etc.) auxquels sont rattachés des chercheurs en sciences de l'éducation, en didactique des disciplines.

Une discipline centrale

Les sciences de l'éducation, dont Gaston Mialet fera en 1967 une discipline universitaire, ont pour objets d'étude l'ensemble des faits éducatifs interrogés selon plusieurs éclairages. Les disciplines fondatrices sont la phi-



© F. Billon/Photos.com/TN / CAG

losophie, la sociologie, la psychologie et l'histoire. Les phénomènes étudiés peuvent concerner les contextes larges du fait éducatif (phénomènes sociaux, économiques et institutionnels...) ou plus précis (processus d'apprentissage, pratiques d'enseignement...). La didactique se différencie de la pédagogie par le rôle central des contenus disciplinaires

Production d'outils pour les enseignants

et par sa dimension épistémologique (la nature des connaissances à enseigner). Des rapprochements ont eu lieu, favorisés par l'INRP et les IUFM, entre didactique et sciences de l'éducation. Des chercheurs en sciences de l'éducation ont pu mener des travaux en didactique de leur discipline.

Sociologie de l'éducation, psychologie de l'enfant et de l'adolescent, connaissances des handicaps, histoire et philosophie de l'éducation, modèles d'apprentissage, didactique des disciplines... produisent des savoirs utiles pour enseigner, nourrir les pratiques pédagogiques, et des connaissances nécessaires à la compréhension des phénomènes éducatifs. Il existe également des recherches-action, mises en place par des chercheurs avec des collègues dans des établissements volontaires. L'exigence scientifique est indispensable pour mener à bien toute expérimentation. ■

Évaluation du travail des élèves en classe

Que dit la recherche ?

Depuis 2005, avec la mise en place du socle commun issu de la loi Fillon puis de la réforme en 2015, la pression institutionnelle s'est accentuée en particulier en collège pour évaluer « par compétences ».

Certains formateurs, IPR ou chefs d'établissement ont tenté d'imposer l'abandon des notes, parfois sans autre argument que celui d'une soi-disant obligation, piétinant les textes réglementaires : la loi permet aux enseignants de choisir les modes d'évaluation qu'ils souhaitent.

Au quotidien, ce sont pourtant des questions de fond qui taraudent les enseignants et questionnent le sens de leur activité : quelles évaluations ponctuelles mettre en place pour les aider à progresser ? comment faire pour ne pas passer trop de temps à évaluer ? est-ce que je dois compter toutes les évaluations ? Etc.⁽¹⁾ Que dit la recherche sur l'évaluation des élèves, sur cette pratique pédagogique qui caractérise l'enseignement ? Les ouvrages

de Bernard Rey (ULB Bruxelles) nous permettent d'interroger la notion de compétence ; des pistes de réflexion sont proposées par Laurent Talbot (Université Jean-Jaurès Toulouse) pour remédier aux difficultés d'apprentissage grâce à l'évaluation formative. Pour qu'un élève puisse apprendre, il faut qu'il ait le sentiment de pouvoir progresser (sentiment d'efficacité personnelle)⁽²⁾ ; l'évaluation doit permettre de valoriser ce que l'élève sait faire et lui montrer aussi le chemin qu'il lui reste à parcourir...

Il est aussi nécessaire de rendre la norme explicite⁽³⁾ car les élèves en difficulté ne voient pas toujours ce qu'il est important d'apprendre. La notation doit aussi être interrogée⁽⁴⁾. Les échelles de notation courtes ont

par exemple tendance à moins décourager les élèves qu'une notation sur 20 (en Finlande échelle de 4 à 10, en Allemagne de 1 à 6), car l'amélioration des résultats semble plus accessible aux élèves.

Des expérimentations sont menées par des enseignants volontaires en lien avec des chercheurs, notamment sur l'évaluation sans notes. Volontariat et travail en équipe sont indispensables pour réfléchir à ses pratiques. ■

(1) Voir dossier de réflexion du SNES-FSU : <https://www.snes.edu/Evaluer-les-eleves-en-classe-Reflexions-et-ressources.html>.

(2) Voir les travaux d'Albert Bandura.

(3) Voir les travaux de Stéphane Bonnery.

(4) Voir les travaux de Pierre Merle.

Un conseil scientifique ? Réactions...

Stanislas Dehaene est nommé par J.-M. Blanquer à la tête du conseil scientifique. Titulaire de la chaire de psychologie cognitive expérimentale au Collège de France : « Enseigner est une science », « les sciences cognitives peuvent mesurer les comportements et savoir comment l'apprentissage fonctionne chez les enfants ».

Roland Goigoux, professeur en sciences de l'éducation : « Ce ne sont pas les neurosciences et encore moins les sciences cognitives qui nous inquiètent. Ce sont les modalités de gouvernance du système scolaire qu'elles pourraient servir à cautionner » « Enseigner n'est pas une science. C'est une pratique sociale, l'exercice d'un métier fondé sur une relation humaine ». Tribune *Libération*, 4 février

Bernadette Groison, secrétaire générale de la FSU : « Il ne faut pas oublier que l'individu est empreint de son environnement social et culturel. » « Il ne s'agit pas pour la FSU de nier l'apport des sciences et de la recherche mais d'être prudents sur une utilisation surdimensionnée des sciences dans les politiques éducatives à conduire ». In « Entretien croisé » publié dans *L'Humanité*, 26-27-28 janvier

Pédagogues contre Républicains

Vrai ou faux débat

Faudrait-il que l'école soit centrée sur les apprentissages des élèves ou sur la transmission des savoirs ? Quels enjeux pour les élèves, pour nos métiers et pour le système éducatif ?

Les débats sur l'école sont parfois enfermés dans ce schéma, largement relayé par les médias : il y aurait d'un côté les républicains conservateurs centrés sur les programmes, la transmission des savoirs, l'effort et l'autorité, et de l'autre côté les pédagogues réformistes obnubilés par les théories de l'apprentissage, par les démarches pédagogiques et par « l'élève au centre ». Cette distinction simple, voire simpliste a souvent alimenté des débats pédagogiques et politiques à la fois passionnés et clivants : conception de l'école primaire et du collège unique, politique des cycles, socle commun, connaissances contre compétences, évaluation des élèves, redoublement, sens des disciplines scolaires, formation initiale, etc. Élitisme républicain versus sciences de l'éducation...

Cette bipolarisation constante du débat n'est pourtant pas de nature à éclairer les enjeux actuels traversant l'école : comment réduire les inégalités sociales et scolaires ? comment construire une culture commune ? comment créer les conditions de la réussite et de l'émancipation ? comment lutter contre l'individualisme et la compétition ?...

Ces questions complexes méritent mieux que des débats hors-sol dictés par des postures. Elles nécessitent une complémentarité d'approches et de réflexions, de la nuance, mais aussi de prendre le temps d'évaluer ce qui est expérimenté. En matière de pédagogie, incertitudes et complexité sont au cœur de toute réflexion. Construire des motivations pour apprendre ne signifie pas répondre aux seules motivations naturelles de



© Clément Martin

© Musée national de l'éducation

L'école mérite mieux que des débats hors-sol

l'enfant contrairement au postulat de Céline Alvarez (voir ci-contre).

Les ressources pour penser son métier sont nombreuses, que ce soit d'un point de vue didactique ou pédagogique, des mouvements pédagogiques peuvent également les enrichir, en particulier ceux issus de l'Éducation nouvelle : le GFEN fondé sur le « tous capables », l'ICEM-pédagogie Freinet... ■

BIBLIOGRAPHIE

► F. AMADIEU, A. TRICOT, *Apprendre avec la numérique*, collection mythes et réalités, Éd. Retz, 2014. ► J.-P. ASTOLFI, *La saveur des savoirs. Disciplines et plaisir d'apprendre*, ESF Éditeur 2008. ► E. BAUTIER, P. RAYOU, *Les inégalités d'apprentissage. Programmes, pratiques et malentendus scolaires*, PUF, coll. « Éducation et société », 2009. ► S. BONNERY, *Comprendre l'échec scolaire*, La Dispute, 2007 (bientôt réédité). ► V. CARETTE, B. REY, *Savoir enseigner dans le secondaire*, Éd. de Boeck, coll. « Le Point sur... », 2010. ► S. KAHN, *Pédagogie différenciée*, Éd. de Boeck, coll. « Le Point sur... », 2010. ► S. КАКРО, *Les devoirs à la maison. Mobilisation et désorientation des familles populaires*, PUF, 2012. ► T. POUILLAOUEC, *Le diplôme, arme des faibles : les familles ouvrières et l'école*, La Dispute, 2010. ► P. RAYOU, *Sociologie de l'Éducation*, PUF, coll. « Que sais-je ? », 2017. ► J.-Y. ROCHEX, J. CRINON (dir.), *La construction des inégalités scolaires. Au cœur des pratiques et des dispositifs d'enseignement*, PUR, 2011. ► L. TALBOT, *L'évaluation formative : comment évaluer pour remédier aux difficultés d'apprentissage*, Armand Colin, coll. « U », 2009. ► A. TRICOT, *L'innovation pédagogique*, collection mythes et réalités, Éd. Retz, 2017.

TROIS QUESTIONS À PAUL DEVIN



Secrétaire général du SNPI-FSU, syndicat des personnels d'inspection de l'Éducation nationale

L'US Mag :
À propos de Céline Alvarez, vous parlez d'imposture...

Paul Devin : Tout le succès des discours de Céline Alvarez dans les médias a reposé sur l'affirmation d'une preuve scientifique qui n'existe pas. Les effets positifs de son expérimentation concernant le fonctionnement naturel de l'enfant n'ont jamais été attestés par le CNRS contrairement à ce qu'elle a dit... Il n'est donc pas exagéré de parler d'imposture.

L'US Mag : *Comme expliquer l'extraordinaire succès médiatique dont elle a bénéficié ?*

P. D. : Certainement par la grande habileté dont elle fait preuve en matière de communication, mais aussi parce que, face à la complexité des enjeux de démocratisation des apprentissages, notre époque semble assez friande de miracles méthodologiques. Ça marche d'autant mieux que les politiques néolibérales sont prêtes à défendre l'idée que la qualité éducative n'est pas liée à l'investissement de l'État dans l'action publique, notamment par la formation professionnelle des enseignants. L'idée que la qualité de l'éducation reposerait essentiellement sur la bienveillance relationnelle convient à ceux qui veulent mettre la réduction des dépenses publiques au cœur de leurs projets politiques. Ce n'est pas un hasard si l'expérimentation Alvarez a été soutenue par l'Institut Montaigne, think tank libéral financé par plus de 80 entreprises, dont Total, Areva, EADS, Vivendi, Axa...

L'US Mag : *Il faut mettre en doute les effets positifs de l'expérimentation Alvarez sur les élèves de milieux populaires ?*

P. D. : C'est certain, la méthode Alvarez n'est pas le miracle annoncé. Mais de toute manière, la démocratisation de la réussite scolaire relève d'une volonté politique, pas d'un miracle méthodologique !

Ressources

Bertrand Geay, professeur de sciences politiques, spécialiste des questions éducatives : « [Il ne faut pas] jouer les neurosciences contre la didactique et les sciences sociales, ou en appeler à l'opinion publique contre les "pédagos" ». « Il faut beaucoup d'illusion positiviste pour croire qu'un savoir savant donne immédiatement une clé ».

L'Institut français de l'Éducation (IFE) a une mission fondamentale de transfert des résultats de la recherche en éducation. La production de ressources, en interaction avec les acteurs de l'éducation, vise à une meilleure inscription des apports de la recherche en éducation dans l'univers professionnel familier des personnels éducatifs.

Le Conseil national d'évaluation du système scolaire (CNESCO) est une institution indépendante créée par la Loi d'orientation et de programmation pour la Refondation de l'École (juillet 2013), en charge de l'évaluation du système scolaire. Cette évaluation permet d'en améliorer la connaissance en ce qui concerne son fonctionnement et ses résultats. Le CNESCO assure la diffusion des résultats des évaluations et de la recherche, et inscrit sa démarche dans une perspective d'aide à la décision destinée à l'ensemble des membres du système scolaire.

Apports de la recherche ?

La recherche face au métier au quotidien

Quelle place pour la littérature des sciences de l'éducation, les ouvrages de pédagogie, de sociologie de l'éducation, de psychologie cognitive dans les bibliothèques des enseignants ?

Il existe parfois une méfiance voire une suspicion réciproque : des professeurs craignent que leur discipline soit bradée sur l'autel de la pédagogie, voire que leurs pratiques ordinaires soient démonétisées par l'observation scientifique, et de l'autre côté un discours des sciences de l'éducation suspectant parfois à mots couverts certains enseignants d'être plus attachés à leur discipline qu'aux processus d'apprentissage de leurs élèves. Les chercheurs ont beau jeu alors de dénoncer chez ces professeurs l'utilisation de « savoirs de contrebande »⁽¹⁾ qui circulent dans le milieu professionnel, imperméables aux savoirs savants, mais transversaux, sur la pédagogie.

Lever les malentendus entre les deux mondes

Face à l'urgence et aux difficultés bien concrètes que représentent préparation des cours, correction des copies, gestion de classe, les ouvrages parfois complexes sur les difficultés d'apprentissage n'apparaissent pas vraiment comme une ressource opérante pour bien faire son travail. Parfois, ils renvoient à quelques mauvais souvenirs lorsqu'ils étaient un passage obligé pour le concours ou la titularisation. Par ailleurs, les pratiques enseignantes ne



Les pratiques enseignantes ne peuvent être le décalque de situations idéales « de laboratoire »

souvent des projections d'études menées sur le niveau primaire. Or, le postulat que les processus d'apprentissages restent les

peuvent être le décalque de situations idéales – « de laboratoire » – dans lesquelles les sciences de l'éducation apportent une preuve d'efficacité. Combien d'enseignants reviennent de stages de formation en trouvant « très intéressant » l'exposé, mais « totalement irréalisable » dans l'ordinaire de leur activité. En sciences de l'éducation, les recherches sont souvent menées par des enseignants du premier degré ou qui ont eu une expérience d'enseignement à ce niveau (lorsque les chercheurs ont été enseignants) et portent peu sur le second degré, et *a fortiori* sur le lycée, et les résultats exposés aux enseignants du secondaire sont

mêmes à 7 et à 17 ans est peu questionné. Il est urgent de lever les malentendus entre les deux mondes. Pour que les enseignants s'appuient davantage sur les apports de la recherche afin d'éclairer les difficultés et les défis auxquels ils sont confrontés, il est nécessaire qu'ils soient plus pleinement associés aux recherches, qu'elles se nourrissent davantage de leur expertise, et qu'elles puissent être mieux diffusées dans le cadre d'une formation continue renouvelée. ■

(1) *Les inégalités d'apprentissages*, E. Bautier, P. Rayou, PUF, 2013.

Questionner les injonctions

La différenciation pédagogique

La différenciation est souvent invoquée pour lutter contre les inégalités et permettre la réussite de tous les jeunes.

Concept-valise, la différenciation peut prendre des formes diverses. Elle peut être structurelle : l'enseignement adapté (SEGPA, EREA), les voies et séries au lycée sont autant de structures de différenciation. Elle est aussi pédagogique : des

groupes de niveau, de compétence, des apports ou des supports différents pour tel ou tel élève durant le travail de la classe ou du groupe... Elle peut alors servir des objectifs antinomiques : reléguer des élèves en difficulté dans des tâches simplistes aux moindres ambitions, ou les étayer pour qu'ils parviennent aux mêmes connaissances et compétences que les autres.

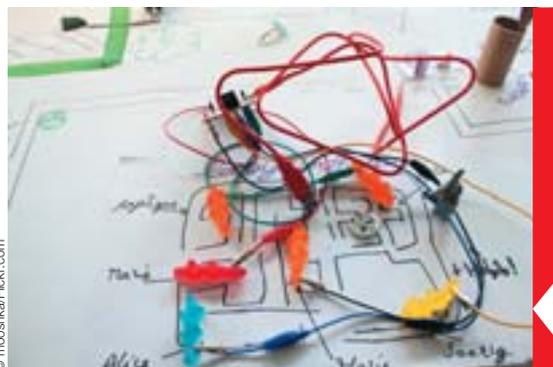
Quant à laisser l'élève choisir le dispositif qui lui conviendrait le mieux (utilisation techniquement possible avec le numérique), les expériences menées sont sans appel : plus l'élève est en diffi-

culté, moins il prend les décisions pertinentes en termes de recherche d'aides. C'est donc à l'enseignant que doit revenir le choix des adaptations différenciées lorsqu'elles peuvent s'avérer efficaces.

Un outil complexe

Au final, cette prise en compte fine du groupe classe et des élèves qui le constituent peut servir des intentions variées, et se mettre en œuvre de manière diverse. La différenciation et les formes qu'elle peut prendre est un objet scientifique en débat. Elle n'est pas une valeur en soi, et ses effets ne s'évaluent pas de façon simple. Les connaissances scientifiques invitent à la plus grande prudence quant au lien entre différenciation pédagogique et réussite de tous.

Ressources en ligne : www.cnesco.fr, ife.ens-lyon.fr (note 113, novembre 2016). ■



La différenciation n'est pas une valeur en soi

Autre modalité

Le travail en groupe

Le travail en groupe ou en îlots (bonifiés, ludifiés...) fait l'objet d'une demande institutionnelle constante. La recherche en montre l'intérêt comme les limites.

Les objectifs du travail en groupe sont généralement de faire progresser les élèves sur les plans cognitif, social, affectif. Il faut pour cela des sujets et des tâches qui s'y prêtent (ce n'est pas le cas de tous). Les chercheurs constatent que les enseignants ont tendance à se focaliser sur le travail à accomplir, alors qu'il apparaît plus fructueux de prêter attention au mode de fonctionnement des groupes.

Expliciter aux élèves en quoi consiste ce type de travail, débriefer avec eux après une séance ce qui a fonctionné ou pas, comment il est possible d'améliorer le cadrage semble être une des conditions du progrès des élèves.

Pertinence difficile à mesurer

Il demeure cependant difficile d'évaluer les apports pour les élèves. Le travail coopératif se

construit dans le temps, d'années en années. Les progrès cognitifs aussi, mais les élèves de niveau faible semblent moins en profiter que les autres. Si les élèves d'un groupe accomplissent un même travail, il peut être profitable de veiller à ce que les compétences des uns ne soient pas vécues comme une menace par les autres. Si le travail est différent, il faut alors veiller à la qualité de la transmission entre les membres du groupe. La recherche montre aussi que la performance des groupes (de deux à cinq élèves) n'est pas liée à leur taille, et qu'il n'y a pas de nécessité à obliger tous les élèves à travailler en groupe. L'habitude peut venir petit à petit.



© Olivier Feytaud

Le travail coopératif se construit dans le temps

Le travail en groupe est donc une modalité parmi d'autres, qui peut être efficace ou contre-productive selon le cadre...

Ressource en ligne : ife.ens-lyon.fr (note 114, décembre 2016). ■



© DR

« Le savoir scolaire est un pari sur l'avenir »

André Tricot est professeur en psychologie à l'ESPÉ de Toulouse et membre du laboratoire « Cognition-langues-langage-ergonomie ». Il apporte son éclairage sur les avancées scientifiques récentes qu'il considère les plus importantes en matière d'enseignement.

La distinction entre niveau engagement et tâche scolaire

Micheline Chi et Ruth Wylie, deux collègues formatrices d'enseignants et chercheuses, proposent en 2014 de distinguer la tâche scolaire (ce qu'on leur fait faire, comme « lire un texte », « écouter un cours », « résoudre un problème ») et l'engagement dans la tâche. Elles distinguent quatre niveaux d'engagement : passif : les élèves sont attentifs, ils sont focalisés sur les explications ; actif : les élèves agissent physiquement, ils manipulent les supports d'apprentissage ; constructif : les élèves raisonnent, font des hypothèses, découvrent ; interactif : les élèves collaborent, coconstruisent une connaissance. Elles montrent que l'engagement de niveau 4 est généralement plus efficace pour les apprentissages, que le niveau 3, lui-même que le 2, etc. Plus efficace certes, mais plus exigeant : au niveau 4, il faut plus de temps, des élèves plus avancés, etc. Si l'apprentissage visé fonctionne très bien au niveau 2, il ne sert à rien de monter au niveau 3 ou 4. Enfin, elles montrent que toute tâche est compatible avec tout niveau d'engagement : vous pouvez faire un cours magistral au niveau 1 (les élèves écoutent), au niveau 2 (ils apprennent par cœur une définition, ils prennent des notes verbatim), au niveau 3 (ils reformulent, posent des questions) ou enfin au niveau 4 (ils confrontent leurs notes, rédigent une synthèse en commun). Je suis épaté par la simplicité de cette découverte, qui dit ce que font les enseignants tous les jours, mais en définissant clairement deux dimensions de la situation d'enseignement.

La notion de malentendu

Les collègues de Paris 8, avec cette notion de malentendu scolaire, ont selon moi fait une découverte majeure et, en outre, permis

d'articuler les travaux en sociologie de l'éducation et en psychologie de l'éducation. Les parents et les enfants qui sont éloignés de la culture scolaire ont du mal, notamment à partir du collège, à comprendre les enjeux des savoirs scolaires mais aussi des tâches scolaires, de sorte qu'il est difficile pour les parents d'aider leurs enfants, aux niveaux du pourquoi et du comment. Cette découverte nous incite à systématiquement expliquer pourquoi nous enseignons tel savoir et comment il faut réaliser telle tâche pour permettre cet apprentissage.

La perspective évolutionniste

Les humains apprennent de manière très différente selon que les connaissances apprises sont primaires, c'est-à-dire présentes chez Homo Sapiens depuis les débuts de cette espèce (par ex. la reconnaissance des visages, la parole) ou au contraire secondaires, c'est-à-dire apparues récemment chez Homo Sapiens (par exemple les mathématiques, la langue écrite, l'histoire). Si chaque enfant apprend des connaissances qui lui permettent de vivre dans son environnement, de nombreuses sociétés humaines créent, à un moment de leur histoire, des écoles. En effet, certaines connaissances ne s'apprennent pas par le simple fait de grandir. Pour apprendre des connaissances mathématiques, historiques, philosophiques, nous avons souvent besoin d'enseignement, d'apprentissages explicites et coûteux cognitivement, dont l'utilité n'est pas immédiate (Sweller, 2015). Ces connaissances sont enseignées parce qu'elles ne s'apprennent pas par le simple fait de grandir, et parce que nous en avons besoin pour comprendre le monde dans lequel nous vivons quand nous serons adultes. Le savoir scolaire est un pari sur l'avenir.



« Les chercheurs en neurosciences ne proviennent pas du monde enseignant »

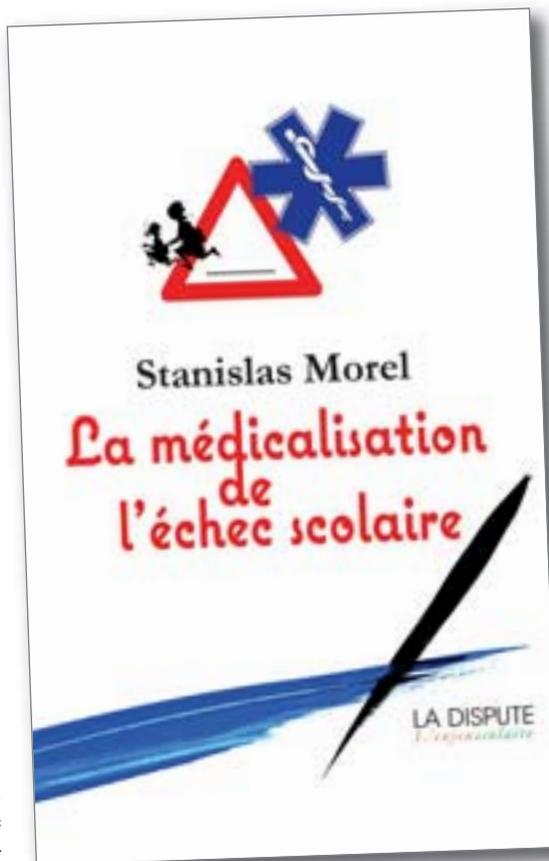
Stanislas Morel est maître de conférences à l'université de Saint-Étienne et effectue ses recherches au laboratoire Éducation, Cultures, Politiques. Son travail porte sur l'échec scolaire et il est l'auteur de *La médicalisation de l'échec scolaire* (la Dispute, 2014).

L'US Mag : *Vous travaillez actuellement sur les usages des neurosciences cognitives dans le domaine de l'éducation. Quels sont les apports de ces sciences dans le champ des apprentissages ?*

Stanislas Morel : Les neurosciences forment un univers assez éclaté, avec des professionnels d'horizons très différents et des controverses internes. Dans le domaine de l'éducation, ces sciences reprennent à nouveaux frais la vieille idée de mettre l'enfant au centre du système éducatif, mais, cette fois, avec l'idée de contribuer à une meilleure compréhension du fonctionnement de son cerveau. La psychologie cognitive, discipline ancienne, étudie les processus cognitifs engagés dans les apprentissages sans étudier nécessairement leurs fondements biologiques. Cette psychologie a été renforcée par les apports plus récents de la neurobiologie et de l'imagerie cérébrale qui ont permis de mieux visualiser le fonctionnement de l'organe « cerveau » (par exemple en repérant les zones du cerveau affectées par tel ou tel type de processus cognitif). Les neurosciences cognitives ont également beaucoup étudié les troubles spécifiques des apprentissages (comme la dyslexie), pour lesquels est avancée une origine biologique et génétique. L'attrait des neurosciences cognitives réside enfin dans la mise en évidence de la plasticité cérébrale (capacité du cerveau à se modifier en fonction de facteurs « environnementaux ») : en somme, rien ne serait joué d'avance.

L'US Mag : *Les enseignants sont les premiers visés par les neurosciences. Quelle analyse faites-vous de la volonté de faire évoluer les pratiques par ces résultats scientifiques ?*

S. M. : Voilà le cœur du débat : quelles doivent être les relations entre les enseignants et le monde de la recherche ? Quelle est la valeur de l'expertise d'un enseignant ? Malgré quelques précautions oratoires, les neurosciences sont très prescriptives vis-à-vis des manières dont il convient de mener les apprentissages et de les évaluer. On comprend que les enseignants se sentent menacés dans leur autonomie. Ceci dit, les professeurs du secondaire, qui sont sur des tâches cognitives plus difficiles à analyser par les neurosciences que, par exemple, le déchiffrement des correspondances graphèmes/phonèmes en primaire, sont moins vulnérables que les professeurs des écoles. Ils sont néanmoins aussi dans une position de fragilité par rapport à la recherche et ils subissent également les évolutions du champ scientifique : mode des sciences



sociales, de la linguistique ou de la psychanalyse à une période, mode des neurosciences à la période suivante... Or les enseignants ne devraient pas avoir à subir les soubresauts de l'activité scientifique. Ils ont une expertise qui n'est sans doute pas assez reconnue aujourd'hui.

Le primat donné à l'expertise scientifique ne peut être détaché de la description apocalyptique de l'école française, perçue comme inefficace et la plus inégalitaire au monde, ce qui pose problème dans une société où l'école ne s'est jamais vu confier des missions aussi importantes. L'expertise scientifique est donc mobilisée par les responsables publics comme un levier permettant de reprendre la main sur une institution qui se trouverait sur une mauvaise pente. Avec les neurosciences cognitives, l'expertise scientifique tend à s'éloigner du monde scolaire. Les chercheurs en neurosciences, à la différence de la grande majorité de ceux des autres disciplines en sciences de l'éducation, ne proviennent pas du monde enseignant et sont éloignés de l'école. D'ailleurs, la question centrale est celle de la possibilité de transposer leurs résultats du laboratoire à la classe.

L'US Mag : *Comment percevez-vous l'engouement actuel pour les neurosciences, et la place qu'elles tiennent dans le discours du ministre Blanquer ?*

S. M. : Les neurosciences représentent l'avant-garde scientifique. Elles se sont imposées comme des sciences de l'action qui permettraient de trouver des solutions dont l'efficacité a été « objectivement » prouvée. Elles marquent le retour en force des sciences expérimentales et des méthodes quantitatives dans l'étude des apprentissages, et la relégation au second plan d'autres approches, à commencer par celles des sciences sociales ou de la psychologie clinique, disqualifiées comme infra-scientifiques et idéologiques. Cette évolution a des affinités idéologiques avec le nouveau management public : critères objectifs d'efficacité, pilotage par indicateurs de performance, etc. L'enjeu actuel est sans aucun doute de maintenir la discussion ouverte entre les différentes sciences travaillant sur les apprentissages. ■

« Troubles dans les apprentissages : neurosciences cognitives et difficultés scolaires », Stanislas Morel, in *Revue européenne des sciences sociales*



Formation initiale et continue

Nécessaire *mais exsangue*

Enseigner est un métier qui s'apprend : la formation est indispensable, l'apport de la recherche est fondamental pour permettre un retour raisonné sur ses pratiques de classe.

Les enseignants stagiaires font la connaissance des sciences de l'éducation lors d'une année où leur charge de travail est considérable. Avant même d'être en mesure de percevoir pleinement l'intérêt de cet éclairage pour penser leur enseignement, il leur est demandé d'en assimiler un *reader's digest* qui leur semble déconnecté de leurs préoccupations immédiates face aux classes qu'ils ont en charge. Les apports de la sociologie, de la psychologie cognitive seraient pourtant essentiels, mais ces derniers sont souvent très peu présentés dans les ÉSPÉ, et encore faut-il qu'ils soient axés sur le public scolaire du second degré. D'autre part, les ÉSPÉ sont souvent des champs de bataille entre sciences de l'éducation et didacticiens, dont les enjeux sont difficiles à décrypter pour les néophytes.

Continuer à se former

La formation continue est quant à elle exsangue dans beaucoup d'académies où elle a limité ses

Les apports de la sociologie, de la psychologie cognitive sont essentiels

prétentions à la formation au numérique, à la mise en œuvre des réformes ou aux nouvelles modes pédagogiques (évaluation par compétences, classe inversée, etc.), plus soucieuse de fournir un viatique qu'une véritable mise au point des acquis de la recherche, avec ses débats et incertitudes. C'est pourtant sans doute après plusieurs années d'exercice, lorsque l'inquié-



© Eric Mueller/Flickr.com

tude première n'est plus la préparation de cours ou la gestion de classe, que les apports des sciences de l'éducation pourraient entrer en résonance avec les questionnements des professionnels face aux enjeux d'apprentissage. ■

Le syndicat, cadre de réflexion

Avec qui le SNES-FSU travaille et comment ?

Le SNES-FSU porte un projet éducatif fondé sur la démocratisation : il prend appui sur les travaux de la recherche pour étayer ce projet et réfléchir aux pratiques pédagogiques.

Le SNES-FSU porte un projet global d'éducation fondé sur la réduction des inégalités sociales et culturelles, la construction d'une culture commune exigeante qui prenne en compte la diversité des élèves et permette à chacun de se construire, l'offre d'une formation initiale ambitieuse et le développement d'une formation tout au long de la vie débouchant sur des qualifications et des diplômes.

Croiser les regards professionnels

Pour travailler son projet éducatif et l'incarner dans des propositions pour la démocratisation du système, le SNES-FSU travaille avec un réseau de chercheurs, formateurs, représentants d'associations de spécialistes, de mouvements pédagogiques (GFEN par exemple). Ces points de vue divers et complémentaires permettent d'éclairer les enjeux tant scientifiques que didactiques, pédagogiques et sociaux des pratiques de classe, de l'enseignement des différentes disciplines, de leurs conditions d'exercice.

Il organise chaque année des colloques, comme cette année sur l'évaluation des élèves avec notamment Fabienne Rosenwald directrice de la DEPP, Nathalie Mons, directrice du CNECSCO. Des stages de réflexion au SNES-FSU national et dans les académies sont proposés aux collègues, ce qui leur permet de débattre avec des chercheurs ou des représentants de mouvements pédagogiques. Ces stages nourrissent la réflexion collective et



© Olivier Teyraud

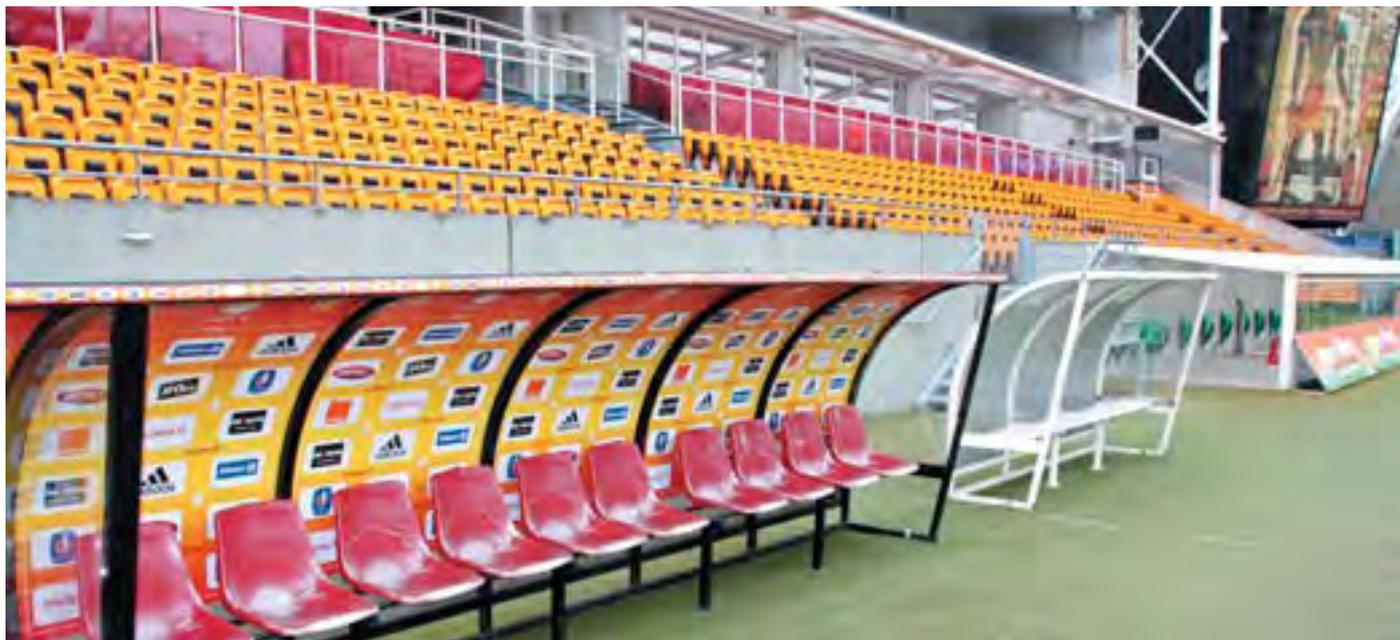
Construire une culture commune exigeante

contribuent au positionnement du SNES-FSU. Cette année ont par exemple eu lieu des stages sur les pratiques pédagogiques face au défi de la démocratisation avec Stéphane Bonnéry (CIRCEST-ESCOL, Paris 8), André Tricot (ÉSPÉ Toulouse), sur le numérique avec Franck Amadiou (Jean-Jaurès, Toulouse), Françoise Tort (ENS Cachan)...

Depuis plusieurs années, le SNES-FSU mène également une réflexion en lien avec des chercheurs (Françoise Lantheaume, Lyon 2 ; Yves Clot, CNAM ; Christine Félix, ERGAPE Aix Marseille...) concernant les effets des réformes successives sur la réalité du travail au quotidien et sur les personnels. Au-delà de la dénonciation de la « crise du travail » liée aux nouvelles formes de management, qui n'épargne pas le monde de l'éducation, il propose aussi, dans la suite d'un partenariat avec le CNAM, la mise en place de collectifs dans les académies afin de permettre aux professionnels de reprendre la main sur le métier, sans regard surplombant de la hiérarchie. ■

PARCOURSUP. La mise en place de Parcoursup a évincé dans la loi les Psy-ÉN EDO de la préparation des choix d'orientation des élèves de Terminale, les limitant à l'information spécialisée et à la prise en charge des élèves en situation de handicap.

Les Psy-ÉN sur le banc de touche



Ce choix n'est pas dicté uniquement par des motifs économiques, mais correspond à une vision idéologique de l'orientation scolaire, réduite à une « bonne information », à la mise en œuvre de procédures « rationnelles », à la recherche d'un ajustement entre la personnalité de l'élève et le métier pour lequel il serait fait. Mais comme la réalité ne se laisse pas facilement enfermer dans le discours, le ministère a tout de même prévu sur le site de l'Onisep six ou sept fiches à la disposition des professeurs principaux de Terminale, pour « faire face à toutes les situations » !

Confusion à haut risque

Les professeurs principaux sont encouragés à amener les élèves à s'exprimer, à dégager

leurs compétences et qualités personnelles, voire à les inciter à « *se soumettre à des questionnaires d'intérêts et de personnalité* » afin de mieux les conseiller. Étrange paradoxe qui consiste à justifier la mise à l'écart des Psy-ÉN EDO sous le prétexte qu'ils psychologiseront l'orientation et à demander aux élèves de passer des tests de « personnalité » (qui n'ont d'ailleurs aucune validité scientifique) pour trouver leur parcours !

Comment les enseignants vont-ils faire face aux soubassements psychologiques de l'orientation : le rapport aux attentes des parents, les missions de réparation de projets familiaux avortés que se donnent certains élèves, la quête de ce qu'ils ont envie de devenir ou pas, en tant que femme ou homme, en lien avec la place et l'histoire de leur famille ?

Ces questions concernent tous les adolescents à des degrés divers. Comment les repérer et surtout qu'en faire ? Malgré l'affirmation selon laquelle les professeurs principaux sont alors « accompagnateurs » et non « évaluateurs », dans la réalité, il leur sera bien demandé de proposer un avis en conseil de classe sur tous les vœux des élèves. Comment les élèves vont-ils le comprendre ?

Sous-estimation des biais sociaux

Les fiches consacrées aux lettres de motivation illustrent la logique de concurrence, assumée comme « entraînement à la vie professionnelle ». Comment ne pas voir que l'auto-évaluation des qualités et possibilités est forcément liée à l'origine sociale, au rapport aux études et à la confiance en son avenir ? Quelle place laisser aux possibilités de développement des élèves et à ses inattendus quand seules les probabilités d'insertion professionnelle et de conformité à des normes scolaires et sociales sont demandées ? Tous les professionnels d'aujourd'hui auraient-ils eu le « bon profil » à 17 ans ?

Refuser la polyvalence

Éliminer la complexité en la réduisant à des procédures et à des « bonnes pratiques », voilà les recettes du *new management* ! Loin d'un travail en complémentarité, respectueux des rôles et des formations de chacun, c'est un nouveau pas vers la polyvalence qui ne peut que se traduire par de nouveaux dilemmes de métier et de conscience et, au final, par la dégradation du service rendu à nos élèves. Ne nous laissons pas piéger ! ■

Marie-Agnès Monnier

CADEAUX AU PRIVÉ !

La nécessité, dans le cadre de Parcoursup, de rédiger « un argumentaire de motivation » qui pourrait en partie conditionner l'admission ou non dans la filière de leur choix est très anxiogène pour les élèves et leurs familles. Nous assistons donc à une concurrence effrénée entre cabinets de coaching, pour aider à rédiger ses lettres de motivation, proposer des mini-stages - évidemment payants ! -, censés garantir l'admission dans telle ou telle filière sélective...

Des marchands qui surfent sur l'anxiété des familles, ce n'est pas nouveau mais, ce qui surprend, c'est que certains de ces cabinets privés reçoivent la bénédiction plus ou moins officielle du ministère de l'Éducation nationale. Les psychologues de l'ÉN qui accompagnent, au sein des établissements, les élèves dans leur réflexion ont fort à faire pour rassurer les élèves et tenter de les convaincre que l'après-bac est bien fait pour tous les élèves de Terminale, et non pour des jeunes introuvables qui auraient déjà entièrement construit leur plan de carrière !



PROFESSEUR DOCUMENTALISTE. Un an après la réactualisation de la circulaire de missions, les professeurs documentalistes ont-ils, enfin, obtenu la reconnaissance de leur rôle pédagogique - que devait asseoir cette nouvelle circulaire - et la place qu'ils revendiquent ?

Transformer l'essai !

Les nombreux témoignages s'accordent sur le fait qu'il existe toujours un important décalage entre les textes, les multiples annonces sur l'Éducation aux médias et la réalité quotidienne des professeurs documentalistes. La réactualisation du cadre réglementaire a permis de reconnaître et de clarifier le rôle pédagogique du professeur documentaliste. Ce dernier se voit même confier la responsabilité de former tous les élèves à l'Information Documentation en s'appuyant sur une progression de la Sixième à la Troisième. C'est incontestablement une avancée même si elle tarde pourtant à se concrétiser sur le terrain.

Réalité contrastée

Face à la méconnaissance de leurs missions - voire à la négation de celles-ci - par les chefs d'établissement, les professeurs documentalistes peinent toujours à exercer leurs missions de manière satisfaisante et en particulier leur mission pédagogique. Ce qui n'est pas sans impact sur les conditions de travail et sur la manière dont est vécu le métier au quotidien et ce, alors même que

les textes récents laissaient entrevoir un espoir de reconnaissance. Les obstacles sont pourtant identifiés : la réforme du collège remettant en cause l'implication pédagogique des professeurs documentalistes, mais également l'absence de moyens (un seul professeur documentaliste, des temps partiels non compensés...) et de définition de contenus en Information Documentation. Quant aux réponses apportées à ce jour, l'EMI en collège et aucune réflexion dans le projet de réforme pour le lycée, elles sont bien loin de répondre aux préoccupations énoncées et partagées par les professeurs documentalistes.

Résister, se mobiliser et s'imposer

Faute de réponses de l'institution aux préoccupations exprimées par la profession, le



SNES-FSU a réaffirmé ses revendications auprès du ministère et de l'inspection générale et travaille à la mise en œuvre effective des avancées. Un recrutement à hauteur des besoins est impératif pour les concrétiser. La mobilisation et la réflexion collectives au quotidien doivent permettre d'imposer le respect des droits et d'améliorer nos conditions de travail. ■

Virginie Pays

CHORALE. Le ministre avait annoncé en décembre dernier un plan chorale qui avait beaucoup fait parler de lui. Les annonces laissent place aux textes, mais force est de constater que le compte n'y est pas.

Des chœurs laissés en plan ?

Si la chorale n'est pas un enseignement nouveau (actuellement près de 80 % des collèges en bénéficient), il fera partie des enseignements facultatifs à partir de la rentrée 2018, au même titre que les langues et cultures de l'Antiquité par exemple (arrêté paru au JO le 2 février 2018) : « un enseignement de chant choral rassemblant des élèves de l'ensemble des niveaux du collège, de 72 heures annuelles, dont au moins une heure hebdomadaire ». Mais avec quel financement ?



Des annonces en l'air ?

Les annonces tambour battant du ministre (« Nous allons créer un éco-système favorable à la musique ») sont restées lettre morte : aucune dotation horaire complémentaire dans les DGH, pas le moindre euro en plus dans les dotations alors que le ministre

annonçait 20 millions d'euros pour l'ensemble du « plan chorale ». Le SNES-FSU s'est adressé au ministre début février afin qu'il clarifie la situation. Ce courrier est pour l'instant resté sans réponse.

Improvisation et prescription

L'organisation de cet enseignement devait être précisée dans un *vademecum*... qui n'est toujours pas en ligne ! Le Conseil supérieur des programmes a par ailleurs été saisi de l'écriture d'un programme. De grandes inquiétudes commencent à poindre quant à son contenu, depuis qu'a été annoncé, en décembre dernier, que 20 % du répertoire serait imposé et devrait notamment être en lien avec les valeurs de la République... Le SNES-FSU devrait être consulté sur le contenu du programme.

Comme tout enseignement, celui de chant choral devrait être évalué. Le SNES-FSU sera attentif à ce que les élèves qui choisissent cet enseignement

soient valorisés dans le cadre du DNB de la même manière que pour les autres enseignements facultatifs et qu'il n'occasionne pas pour les collègues une case supplémentaire à renseigner dans les bulletins ou dans le LSU... ■ Sandrine Charrier

CPE. Nos demandes réitérées de recrutements - pourtant indispensables à l'amélioration du suivi éducatif des élèves - n'ont pas été entendues dans le cadre de la préparation de la rentrée 2018.

Des choix comptables désastreux

Le budget l'annonçait en octobre, le Comité technique ministériel (CTM) de décembre l'a confirmé : la rentrée 2018 se fera sans un emploi de CPE supplémentaire. Le gouvernement a donc fait le choix de ne pas améliorer les conditions d'accueil et d'études des jeunes alors que 20 000 lycéens et 26 000 collégiens supplémentaires sont attendus à cette rentrée. Au moment où se réunissent les Comités techniques académiques (CTA), le décalage entre les moyens humains et les besoins éducatifs dans les EPLE n'apparaît que plus crûment.

Cadences infernales

Cette préparation de rentrée se double d'une diminution du nombre de postes au concours (- 50). L'argument d'un vivier insuffisant utilisé par le ministère pour certaines disciplines est inopérant ici : les candidats au métier de CPE n'ont jamais manqué. Si le signal envoyé aux étudiants s'avère désastreux, il l'est aussi pour les collègues. Trop de CPE ont aujourd'hui des effectifs d'élèves à suivre incompatibles avec un exercice serein de leurs missions. Ce sentiment de ne pas avoir pour chaque élève le temps d'écoute nécessaire à son accompagnement est déjà source de souffrance au travail pour de nombreux collègues. Pour certains, s'y



ajoutent parfois des méthodes de management infantilisantes et contre-productives.

CPE à tout faire

Mais d'autres sollicitations sont pourtant en expansion et la tentation est grande d'utiliser la vie scolaire comme variable d'ajustement de dispositifs qui s'empilent sans cohérence éducative depuis quelques années... Après l'évocation d'une participation possible aux EPI et à l'EMC dans les collèges, les CPE ont été sollicités pour la mise en œuvre du dispositif « devoirs faits ». À cet égard, les constats

de terrain oscillent entre recyclage de formules d'aide au travail déjà existantes et usines à gaz offertes à des « volontaires désignés » qui ne sont pas nécessairement ceux qui en auraient le plus besoin... Au lycée, la mise en œuvre au forceps de Parcoursup a aussi été l'occasion de glisser les CPE comme recours possible pour du tutorat, à défaut d'avoir confié l'aide à l'orientation à un deuxième professeur principal. Rappelons au passage que ces sollicitations diverses ne peuvent être des injonctions : le volontariat est de règle, et l'acceptation de ces tâches ouvre droit à rémunération en IMP.

La démocratisation est pour le SNES-FSU un enjeu social majeur qui doit faire l'objet d'un projet éducatif permettant la réussite de tous les jeunes. Elle nécessite de conforter le service public d'éducation et exige un investissement budgétaire d'une tout autre ambition que celui de 2018. Ainsi, pour garantir la qualité du suivi éducatif et améliorer les conditions de travail, la revendication d'un CPE pour 250 élèves s'articule avec celle d'un plan pluriannuel de recrutements. C'est ce que le SNES-FSU continue d'exiger dans toutes les instances. ■



Philippe Guingand

MOUVEMENT 2018. Les résultats de la phase interacadémique viennent de tomber. Le moment idéal pour dresser un bilan d'étape.

L'inter est fini, vive l'intra !

La phase inter vient de s'achever avec la tenue des FPMN au ministère. Les commissaires paritaires du SNES-FSU ont fait corriger de nombreuses erreurs. Ils se sont assurés que chaque participant était traité équitablement, en fonction de ses choix et du barème auquel lui donnait droit sa situation. Ils sont intervenus en séance pour demander au ministère l'ouverture de capacités d'accueil supplémentaires afin qu'un plus grand nombre de participants obtiennent satisfaction. Ils ont informé les syndiqués du résultat définitif et fiable à l'issue de chaque FPMN et après les vérifications qui s'imposent.

Et maintenant, l'intra !

Quiconque entre dans une académie à l'inter participe obligatoirement à la phase intra. Les candidats issus de l'inter prennent part au même mouvement que les collègues déjà titulaires de l'académie qui souhaitent changer de poste en son sein. Mais les entrants sont soumis à l'extension : si le barème ne

leur permet pas d'obtenir l'un des vœux émis, alors l'administration ajoute des possibilités dans un ordre prédéfini (la table d'extension) de façon à couvrir l'ensemble des possibilités d'affectation de l'académie. Avoir obtenu l'académie souhaitée à l'inter ne garantit pas d'obtenir à l'intra la zone géographique ou le type de poste visés. Le SNES-FSU demande que soit repensé un mouvement national en un seul temps avec la possibilité de mutations de poste à poste dans le respect du barème, comme cela était le cas avant la déconcentration de 1999.

Contactez la section académique

Le barème à l'intra, différent de celui de l'inter, dépend de la circulaire académique. Afin de bénéficier du meilleur conseil possible lors de l'élaboration de sa liste de vœux, il convient de prendre contact avec la section du SNES-FSU de l'académie d'affectation. Consultez les 4 pages spécial intra inséré dans L'US n° 776 du 17 février 2018, ainsi que les sites et publications de la sec-



tion académique qui vous intéresse. Et n'oubliez pas de compléter et retourner la fiche syndicale de suivi individuel, téléchargeable sur le site www.snes.edu dans la rubrique « Mutations ». ■

Thierry Meyssonier, Jessica Campain

POINT D'ÉTAPE. La plupart des CAP d'accès à la classe exceptionnelle (promotions rétroactives au 1^{er} septembre 2017) se sont déroulées : un bilan provisoire peut d'ores et déjà être dressé.

Classe exceptionnelle 2017

À l'issue de cette première campagne, auront été promus près de 8 000 collègues (6 000 professeurs certifiés, 1 500 professeurs agrégés, 300 CPE et 180 Psy-ÉN), soit environ 10 % des collègues actuellement en hors-classe. Est ouverte la voie à une rémunération à l'échelle-lettre B pour les professeurs agrégés, et à l'échelle-lettre A pour les professeurs certifiés, les CPE et les Psy-ÉN.

La deuxième campagne de promotions (avec effet au 1^{er} septembre 2018), devrait s'ouvrir courant avril prochain, et permettra la promotion d'un volume équivalent de collègues.

Des modalités de promotion inadaptées

Deux voies de promotion coexistent. La voie n° 1 concerne les collègues ayant cumulé au cours de leur carrière au moins huit ans d'exercice dans certaines situations d'enseignement (éducation prioritaire, enseignement supérieur) ou fonctions, ou missions, et permet 80 % des promotions. Cette voie de promotion est très inégalitaire : elle amplifie les déséquilibres femmes/hommes, entre les disciplines ou les niveaux d'enseignement... Les conditions d'accès, très restrictives, conduisent inévitablement à la perte de promotions faute d'un nombre suffisant de candidats (particulièrement pour les professeurs certifiés et les CPE), ou à la promotion de candidats trop éloignés de la retraite, ce qui embouteillera les accès à la classe exceptionnelle dans les années à venir.



© Laurine45 / Fotolia.com

La seconde voie concerne tous les collègues étant au dernier échelon (ou chevron) de la hors-classe. Elle ne permet que 20 % des promotions : bien trop peu au regard de la masse des ayants droits.

Il faut revoir le système

Les modalités et la structure de promotion sont ainsi clairement inadaptées à la structure de carrière de nos professions, ce que le SNES-FSU a dénoncé dès la création de la classe exceptionnelle. Il est impératif de les revoir.

Notre objectif est que l'accès à la classe exceptionnelle bénéficie au plus grand nombre, car l'enjeu essentiel est d'assurer le

meilleur indice de pension possible. Comme le nombre de collègues en classe exceptionnelle est fixé par un pourcentage de l'effectif du corps, le SNES-FSU agit pour contraindre l'administration à organiser la « rotation » des promotions de façon à ce que les futurs départs en retraite permettent de nouvelles promotions à partir de 2020. Les modalités et conditions d'accès à la classe exceptionnelle, ainsi que la structure de promotion doivent donc être revues en ce sens. Comme pour la hors-classe, il est possible de faire de la classe exceptionnelle un débouché de carrière pour tous, avant le départ en retraite. ■

Christophe Barbillat, Serge Deneuvélise

UN ACQUIS MAJEUR. Les notes de service ministérielles pour l'accès à la hors-classe ont été publiées. La revendication historique et constante du SNES-FSU d'un accès à la hors-classe pour tous avant la fin de la carrière a désormais abouti.

2018 : la hors-classe pour tous !

Semblables pour tous les corps d'enseignement, d'éducation et de psychologie, les notes de service 2018 mettent en œuvre le principe, acté dans le cadre du protocole PPCR, du déroulement complet d'une carrière sur au moins deux grades afin que chacun accède, avant le départ en retraite, au dernier échelon de la hors-classe. Ce principe est décliné par un barème national, dont l'application dans toutes les académies en permettra la réalisation concrète dès cette année.

Barème national

La prépondérance des avis hiérarchiques a longtemps pesé sur la promotion des collègues. Leur mécanique avait multiplié les inégalités de traitement et les injustices, amplifiées par l'application de barèmes variables selon les académies.



Désormais, le barème national, composé de deux parties (l'appréciation finale du recteur et l'ancienneté), minore fortement le poids des avis portés sur la « valeur professionnelle » : par exemple, tout collègue ayant trois ans d'ancienneté dans le 11^e échelon sera promu, quel que soit l'avis reçu.

Vigilance et persévérance

Les élus du SNES-FSU, majoritaires dans les CAP (commissions administratives paritaires), veilleront à l'application pleine et entière des nouvelles dispositions. Grâce à leur action et à leur expertise, les CAP sont les lieux du contrôle démocratique et d'amélioration de la gestion des carrières. La transparence y est la règle et l'arbitraire du « mérite » y est combattu avec efficacité. ■

Ch. B., S. D.

« Devoirs faits »



QUELQUES SEMAINES APRÈS LE LANCEMENT DU DISPOSITIF, force est de constater que sa mise en place dans l'urgence reste assez inégale, chaque établissement fixant ses propres modalités, en fonction du contexte et surtout des moyens. C'est à l'aide d'un *vade-mecum* fourni et détaillé que le ministère impose un outil de pilotage prescriptif aux chefs d'établissement, bien que sans aucune valeur réglementaire. À l'heure où les DGH sont réduites, l'incompréhension monte chez les personnels qui voient des moyens alloués au travail hors la classe alors qu'ils n'ont plus les moyens de travailler dans des conditions correctes au quotidien en classe.

Un dispositif qui ne convainc pas

A lors que la question du travail des élèves en dehors de la classe est un vrai sujet qui interroge à la fois les personnels enseignants, d'éducation et les parents d'élèves, la mise en place du dispo-

sitif s'inscrit dans une précipitation qui entraîne toutes les astuces d'affichage et des bricolages locaux à moindre coût.

Annoncé à l'été 2017 pour une mise en place en novembre, le programme « Devoirs faits »

propose aux élèves volontaires un temps d'étude accompagnée pour réaliser leurs devoirs (théoriquement, 4 heures par semaine). Le ministère a annoncé un budget de 150 millions d'euros et l'appui de 10 000 volontaires service civique (VSC, jeunes engagés de 18 à 25 ans pour 24 heures par semaine et 580 € mensuels). Chaque VSC a un professeur ou CPE référent qui assure la coordination du dispositif, indemnisé en IMP. L'encadrement des élèves peut aussi être assuré par des enseignants volontaires rémunérés en HSE, des CPE ou des AED sur leur temps de travail, d'autres personnels (gestionnaires, secrétaires...) ou des intervenants extérieurs rémunérés sous forme d'intervention ponctuelle. Le projet est présenté au CA et intégré au projet d'établissement.

Disparités et inégalités

La mise en œuvre est hétérogène, voire chaotique d'une académie, d'un établissement à l'autre. Dans telle académie, le rectorat parle en moyens constants, renvoyant les établissements à un arbitrage sur les trois heures de marge horaire par classe. Ailleurs, le rec-



© Olivier Tabain/Fotolia.com

Elyse Delpech

Volontaire service civique (VSC) au collège Val-de-Vire, Caen

L'US Mag : *Quel est ton parcours et pourquoi ton engagement dans un poste de VSC ?*

Elyse Delpech : J'ai obtenu un BTS diététicienne en octobre dernier. Je prépare une troisième année à distance et, comme j'ai du temps, je me suis dit pourquoi pas. Une offre sur le site du rectorat proposait un poste autour des actions de prévention et de promotion à la santé. Cela m'a tout de suite intéressée même s'il était mentionné également un travail sur l'aide aux devoirs. J'ai candidaté en novembre pour le collège de Val-de-Vire. Après un entretien avec le chef d'établissement, j'ai été retenue, et j'ai commencé début décembre 2017. Mon contrat va jusqu'en juin 2018. En arrivant dans un cadre que je ne connaissais pas, il m'a fallu un peu de temps pour m'habituer. Il y a une autre VSC dans le collège et je me suis accrochée à elle au début. C'était mon repère.

L'US Mag : *Comment s'organise « Devoirs faits » et quelle est ton implication ?*

E. D. : Dans l'équipe Vie scolaire, deux assistants pédagogiques interviennent et les deux VSC, mais pas d'AED. Il y a également des enseignants dans le dispositif mais ils interviennent essentiellement dans leurs disciplines. Un tiers de mon emploi du temps, soit dix heures, est consacré à l'aide aux devoirs. Les élèves sont volontaires mais on peut aussi le leur proposer. La CPE coordonne la constitution des groupes en fonction des besoins. Je m'occupe d'une dizaine de collégiens par semaine, certains sont avec moi plusieurs fois dans la même semaine. Les créneaux utilisés sont de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures. Un élève en étude peut se voir proposer une aide aux devoirs. Les élèves ayant terminé les cours restent peu après 17 heures. Les transports scolaires sont aussi une contrainte.

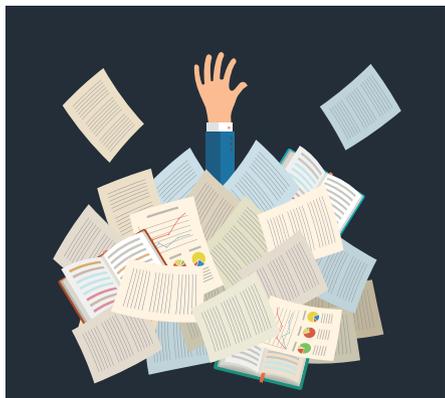
L'US Mag : *Quel regard portes-tu sur le dispositif et plus largement sur ton expérience ?*

E. D. : Les élèves apprécient et je me sens à l'aise. Mais j'ai identifié plusieurs manques : nous n'avons pas de temps de concertation avec les professeurs. On aurait besoin de temps d'échanges, avoir plus de visibilité sur le travail de l'élève dans la classe. Connaître aussi un peu plus les élèves avec l'avis des enseignants. Même si nous avons un minimum de bagage grâce à notre parcours d'études, un temps de formation ne serait pas de trop : pouvoir bénéficier d'une approche didactique, pédagogique, comment mettre un élève en confiance... En effet, aider aux devoirs, c'est aussi revenir sur des notions non maîtrisées. Mon expérience est positive, j'apprends beaucoup de choses car j'ai rencontré les bonnes personnes. L'infirmière, par exemple, avec qui je travaille sur plusieurs projets santé.

torat réserve la coordination aux professeurs. La déclinaison est également très diverse d'un collègue à l'autre. L'investissement des équipes enseignantes est très variable. Les enseignants dont le service n'atteint pas leur maximum acceptent parfois sous la pression. Dans certains établissements, peu de professeurs sont volontaires car déjà en surcharge de travail. Les jeunes en service civique sont parfois peu formés puisqu'il n'y a pas de condition de diplôme requis. Les rectorats peinent à en recruter tant en zone rurale qu'en zone périurbaine. Pour les vies scolaires, ici le CPE est mis fortement à contribution, assurant la coordination, ailleurs il est complètement tenu à l'écart. Les AED sont parfois fortement mobilisés sur leur temps de travail au détriment des autres tâches et au risque d'une mise en tension de la vie scolaire. Le positionnement des heures dans la journée est également fluctuant. Les collèges ruraux, tributaires des transports scolaires, utilisent essentiellement les heures de permanence des élèves, ne correspondant pas nécessairement avec la disponibilité des intervenants.

Une mise à mal des dispositifs existants

« Devoirs faits » entraîne l'abandon de pratiques antérieures d'accompagnement qui donnaient satisfaction. Parfois, ces dernières sont préservées et renommées « Devoirs



faits ». À noter que pour les établissements relevant de l'éducation prioritaire, l'accompagnement éducatif subsiste en théorie. La mise en place du nouveau dispositif recouvre son volet « aide aux devoirs ».

Quid du suivi des élèves avec un seul référent pour coordonner le dispositif dans l'établissement et sur quel temps de concertation ? Le *vade-mecum* ministériel évoque des temps de concertation non rémunérés entre les équipes et les encadrants. Dans ces conditions, la continuité et l'articulation avec le travail en classe risquent d'être difficiles, voire inexistantes. Quid de la formation des intervenants ? « Devoirs faits » répond à une demande législative des familles d'un système d'études dirigées. Mais il est peu probable que ce dispositif réduise l'échec scolaire. D'une part, parce que seuls les élèves volontaires y participent, d'autre part du fait de l'absence de formation prévue pour les intervenants. Avec un dispositif fondé sur des HSE et des personnels non formés, les sommes injectées auraient été mieux employées à l'amélioration des conditions d'enseignement dans les collèges : des effectifs à la baisse (24 élèves par classe en collège et 20 en éducation prioritaire), des heures en groupes à effectif réduit dans chaque discipline pour lutter, d'abord au sein de la classe, contre l'échec scolaire. ■

QUAND L'HISTOIRE DES DISPOSITIFS D'AIDE AUX ÉLÈVES SE RÉSUME À UN MILLEFEUILLE

De l'étude dirigée (arrêté du 29 mai 1996), à « Devoirs faits » en passant par « l'accompagnement éducatif » (circulaires de juillet 2007 et juin 2008), sans oublier « l'aide à l'élève et à son travail personnel » (AETP, arrêté du 14 janvier 2002) ainsi que « l'aide personnalisée » instituée en collège (circulaire du 27 juillet 2011), nombreux sont les dispositifs d'aide qui se succèdent, année après année, sans véritable bilan d'ensemble, même si la recherche (P. Rayou, S. Kakpo, S. Netter) montre que ce type de dispositif peut renforcer la difficulté des élèves les plus fragiles par la multiplication des méthodes et des consignes qui leur sont données. Le dernier né « Devoirs faits » n'échappe pas à la règle. Il succède à l'accompagnement éducatif de 2007 créé pour les élèves volontaires dits « orphelins de 16 heures ». D'abord réservé aux établissements relevant de l'éducation prioritaire, l'accompagnement éducatif s'est ensuite étendu temporairement à l'ensemble des collèges. Aucun cadrage national ni réflexion pédagogique ne sont venus réguler l'attribution des heures, creusant les inégalités entre collèges. « Devoirs faits » est-il appelé à un même avenir ? Penser qu'un simple dispositif insuffisamment financé, monté à la hâte, sans formation des personnels, résoudra la difficulté scolaire est une illusion. Une fois de plus, l'histoire bégaye.

Les femmes et l'art



© Jean-Pierre Dalbera/Flickr.com



© Pierre Marce/Flickr.com



© Claudius Doreno/Flickr.com

AVANT LA DEUXIÈME MOITIÉ DU 19^E SIÈCLE, les femmes artistes utilisaient les ateliers des hommes de leur entourage pour pratiquer leur art ou fréquentaient des cours privés onéreux (comme les sœurs Morisot avec Corot). Accéder aux études supérieures d'art et prendre sa place dans ce milieu a été un vrai combat. Celui-ci est-il gagné aujourd'hui ? Une étude récente de l'université de Maastricht (www.artnet.com) livre des résultats spectaculaires et désolants...

Artiste : nom (non ?) féminin

De nos jours, dans tout le monde occidental, les filles sont majoritaires dans les formations supérieures artistiques. Mais c'est malheureusement le seul moment de leur carrière où elles sont traitées à égalité avec leurs homologues masculins. Dès le diplôme obtenu, les choses se gâtent : seules 13,7 % des artistes repré-

sentées par les galeries en Europe et en Amérique du Nord sont des femmes. Les raisons avancées par les galeristes sont tristement banales : elles vont fonder une famille, faire des enfants et délaissier leur création... On retrouve les mêmes préjugés qui légitimaient, avant les années 1960, le fait que les femmes n'aient pas le droit de

signer un contrat sans l'aval d'un époux, ou qu'elles soient majoritairement exclues du salariat... Ainsi, Sonia Delaunay (dont la carte de visite portait : « Madame Robert Delaunay ») a commencé par travailler dans le textile pour faire vivre son foyer et permettre à son mari de développer sans souci d'argent sa propre création.

DES DATES...

1803 Création de l'École nationale de dessin pour jeunes filles, dirigée par Rosa Bonheur à partir de 1849. L'école n'a pas vocation à former des artistes, mais des futures épouses cultivées.

1868-1870 Des académies privées (Julian, Colarossi) ouvrent des ateliers réservés aux femmes. Les droits d'inscription y sont nettement plus élevés pour les femmes que pour les hommes.

1873 Hélène Bertaux ouvre un atelier privé et crée l'Union des Femmes Peintres et Sculpteurs, qui mènera l'action pour que le concours des Beaux-Arts soit ouvert aux femmes.

1897 Les Beaux-Arts s'ouvrent aux femmes pour des cours théoriques non mixtes. Les ateliers n'accueilleront les femmes que petit à petit.

1903 Les femmes sont autorisées à concourir pour le Prix de Rome.

1911 Lucienne Heuvelmans est la première femme à remporter le 1^{er} Prix de Rome.

1983 Les femmes atteignent la parité avec les hommes parmi les étudiants des formations supérieures d'art en Europe et en Amérique du Nord.

... ET DES CHIFFRES SUR LA SITUATION ACTUELLE

60 % Pourcentage actuel approximatif d'étudiantes dans les formations supérieures d'art en France.

Entre 20 et 40 % Pourcentage des professeurs parmi les enseignants des Écoles supérieures d'art.

Dix-neuf artistes femmes parmi les 100 premiers artistes vivants classés par artfacts.net.

Sources : www.artnet.com et artfacts.net

Catherine Gonnard

Coautrice de l'ouvrage *Femmes artistes, artistes femmes ; Paris de 1880 à nos jours*.



© DR

L'US Mag : Dans votre ouvrage coécrit avec Elisabeth Lebovici, vous évoquez de nombreuses artistes que l'on ne retrouve pas dans les livres d'histoire de l'art, les dictionnaires... Comment expliquez-vous cette disparition ?

Catherine Gonnard : Dans notre livre, nous faisons le constat que des listes de femmes artistes ont été régulièrement dressées depuis l'antiquité pour démontrer l'existence de celles-ci, manifestement cela n'a jamais suffi pour combattre l'oubli. Certaines artistes ont été très connues à leur époque : Sofonisba Anguissola, Artemisia Gentileschi, Elisabeth Vigée Lebrun, etc. C'est avec la deuxième vague du féminisme en 1970 que la place des femmes artistes a été interrogée. Se poser la question de l'enseignement, du statut des femmes mariées ou célibataires, de la possibilité qu'elles ont de se déplacer seule ou de signer des contrats, d'avoir un atelier, permet déjà de poser le regard autre-

ment sur leur travail et sur leur place face à l'art officiel ou d'avant-garde. Il faut aussi comprendre les réseaux sur lesquels elles ont pu s'appuyer pour accéder aux salons d'art, aux marchands, aux commandes officielles et aux journaux d'art, lieux de pouvoirs et de reconnaissance

tenus par les hommes de leur époque. Cependant en dépouillant les catalogues des salons, les articles de presse, les listes de commandes de l'État, on découvre peu à peu des noms qui reviennent et sortent de l'anonymat. L'essentiel est de les réinstaller dans l'histoire de l'art et de les exposer à nouveau.



L'US Mag : Aujourd'hui, comment faire sortir de l'anonymat toutes ces femmes artistes ?

C. G. : Il faut repenser l'histoire de l'art autrement qu'à travers le prisme de l'idéologie du génie et du grand maître. Les femmes artistes professionnelles retrouvent une place dès lors que l'on s'intéresse aux modes de production de l'art et à son fonctionnement : les réseaux de vente, le fonctionnement des jurys, l'enseignement...

Quand la carrière avance, l'artiste peut espérer l'accès aux ventes publiques. Bonne nouvelle : celles qui accèdent aux enchères publiques vendent leurs œuvres 6 % plus cher que leurs homologues masculins. Mais pourquoi ? Cette différence s'explique par le faible pourcentage de femmes qui accèdent à cet échelon. Les hommes sont nettement plus nombreux, leurs œuvres sont de qualité plus inégale et la moyenne des prix le prend en compte. Autrement dit, pour vivre de son art quand on est femme, il faut être parmi les meilleurs... alors qu'un homme peut être un peintre modeste et vivre de son art. Peu de femmes, donc, dans les ventes aux enchères, et toujours les mêmes : 91 % du montant des ventes d'artistes femmes entre 2000 et 2017 concernent 143 artistes (2,6 % d'entre elles) ! Quant aux très grands, vivants ou – souvent – morts, ceux dont les œuvres s'arrachent pour des sommes hors normes, ce sont essentiellement des hommes. Joan Mitchell, la mieux cotée, ne se place qu'à la 47^e place. Les écarts de revenu concernent donc aussi les plus grandes artistes !

Créatrices et novatrices

Une autre étude du site artfacts.net confirme ces constats. Mais elle nous apprend une chose supplémentaire, les femmes classées dans les 100 premiers artistes vivants ont essentiellement investi les formes nouvelles de la création contemporaine : la photographie (Cindy Sherman, première femme du classement), la vidéo, les installations, les performances (Mona Hatoum, YoKo Ono). Peu de femmes peintres ou sculpteurs. Et même si les pratiques artistiques ont tendance actuellement à se décloisonner, cela reste des spécialités masculines, enseignées par des hommes dans les écoles d'art (une seule femme pour treize enseignants de peinture à l'École nationale supérieure des Beaux-Arts de Paris).

Le combat des femmes artistes pour leur reconnaissance est donc loin d'être terminé. Il a été porté aux siècles précédents par des associations comme « l'Union des Femmes Peintres et Sculpteurs » ou la « Société des

Femmes Artistes Modernes », créée en 1930 par Marie-Anne Camax-Zoegger. Des associations comme AWARE (voir encadré ci-contre) reprennent aujourd'hui ce combat. Il ne sera gagné que si toutes les étudiantes, qui fréquentent nombreuses les formations artistiques, prennent conscience de la nécessité de le mener et osent devenir, à la sortie de leurs études, des artistes professionnelles. ■



Atelier Matisse vers 1910

© DR

À lire

- ▶ Étude de l'Université de Maastricht : <https://news.artnet.com/market/art-market-study-1179317>. L'enquête très fournie s'appuie sur la base de données du site « artnet », c'est-à-dire 4 750 artistes occidentaux vivants, 2,7 millions d'enchères publiques et 1 000 galeries, et porte sur la période 2000-2017.
- ▶ *Femmes artistes, artistes femmes : Paris de 1880 à nos jours*, Catherine Gonnard et Elisabeth Lebovici, Éd. Hazan, 2007.
- ▶ « Les femmes artistes oubliées par l'histoire de l'art, dossier spécial », *Beaux-Arts Magazine*, janvier 2018.
- ▶ « Parent-elles, compagne de, fille de, sœur de... : les femmes artistes au risque de la parentèle ». Acte du colloque organisé en septembre 2016 par l'association AWARE (Archives of Women Artists, Research & Exhibitions), le musée Sainte-Croix et l'Université de Poitiers. À commander ou à lire sur le site de AWARE : <https://awarewomenartists.com> (ce site propose une bibliographie importante sur le sujet des femmes artistes).

Rubrique réalisée par Sylvie Chardon et Stéphane Rio

À LIRE

Notre sélection

► QUE FAIRE DU PASSÉ ?



Le passé est souvent décomposé et recomposé pour justifier les politiques mises en œuvre, sans parler des commémorations – on est en train de le tester pour mai 68 –, autant de grandes cérémonies d'enterrement ou de falsifications. L'interrogation de ce groupe d'auteurs dans *Pourquoi se référer au passé ?* porte sur la manière de se servir du passé, d'un passé ouvert, en lien avec le futur pour appréhender le présent. Ils empruntent le concept de « origine » ou de « germe » à Castoriadis et celui de « référence » à Benjamin pour laisser ouvert le champ des possibles et lutter contre tout déterminisme. Intelligent et stimulant pour ouvrir les portes de la discussion. **N. B.**

• *Pourquoi se référer au passé ?* Sous la direction de Claudia Moatti et Michèle Riot-Sarcey, les Éditions de l'Atelier.

► LE MAI 68 DES PAYSANS



Les années 1968 évoquent les étudiants, les facs occupées et les combats de rue, quelquefois les ouvriers, mais très rarement les paysans. Pourtant, dans l'Ouest, le Massif Central ou encore le Languedoc-Roussillon, ces années ont vu émerger des luttes paysannes majeures, pour certaines presque oubliées.

Grâce à Jean-Philippe Martin, ces luttes massives, fréquentes et novatrices sont sorties de l'oubli : grève du lait, « guerre du vin », lutte du Larzac... On y découvre des paysans contestataires remettant en cause les syndicats majoritaires, défendant un syndicalisme d'action démocratique contre le corporatisme et la politique agricole des gouvernements. Ces mouvements paysans ont marqué profondément la société française. Ce beau travail d'historien réévalue l'onde de choc de 68 !

Stéphane Rio

• *Des « mai 68 » dans les campagnes françaises*, Jean-Philippe Martin, L'Harmattan, 2017.

► MÉMOIRES IMAGINAIRES ?



Celui qui disait non est présenté comme un premier roman. Premier sans doute mais roman ? L'histoire de cet homme, August, qui décide un jour de 1936 de ne plus faire le salut nazi. Il aime Irma que les nazis considèrent comme juive après examen de tous les textes administratifs pondus pour dégager les critères du Juif. Cet amour le conduit à la révolte et au camp de concentration. Adeline Baldacchino ne raconte pas, elle vit cette rencontre imaginaire pour mieux cerner son père. Personne ne peut sortir intact de la rencontre avec ce couple, avec leurs enfants... et avec l'auteur qui s'est faite enquêtrice d'une mémoire collective. **N. B.**

• *Celui qui disait non*, Adeline Baldacchino, Fayard.

M COMME LITTÉRATURE

Au bord de la fiction

Grégoire Bouillier plaide coupable : coupable d'avoir aimé M et de l'avoir quittée ou, du moins, de ne pas avoir su s'en faire aimer. C'est une histoire simple, une histoire qui n'a même pas eu lieu, celle d'un amour aussi avorté que celui de la princesse de Clèves pour le duc de Nemours. Sauf qu'ici, à la fin, qui est le début du livre, un homme se suicide. Grégoire Bouillier se condamne alors à dix ans. Dix ans de défaite, de réclusion intérieure dont la moitié sera consacrée à écrire *Le Dossier M*. Pour tout dire de ce fiasco amoureux, tout dire de A à Z, de toutes ses conséquences puis de toutes ses causes. Ainsi, le livre impressionne d'abord par son poids et son format : rien moins que deux tomes de 870 pages chacun. Mais surtout par l'emprise hypnotique et addictive qu'il exerce sur le lecteur : ce *Dossier M* nous ferre dès les premières pages et nous dévore autant que nous le dévorons. S'il y est question, en vrac, de Picasso, Zorro, la plasticienne Sophie Calle, la série *Dallas*, Nietzsche, Dante, les films de Michael Mann, la page 155 de *Lolita*, un concert de Miles Davis, Ulysse, Ali MacGraw, une finale de l'équipe féminine de hand-ball... tout se tient absolu-

ment et rien ne digresse jamais. Comme dans un morceau de free-jazz où la mélodie accidentée, les brisures de rythmes et les improvisations sont guidées par une même trame harmonique. *Le Dossier M* est une expérience de lecture à nulle autre pareille. D'une grande liberté, l'écriture bouscule les conventions jusque dans l'espace géographique de la page : on n'a jamais lu autant de majuscules, d'italiques, de retours à la ligne, de blancs typographiques. On revient en arrière, on mémorise un passage dont le narrateur nous prévient qu'il sera important pour la suite, on saute parfois des pages – mais comme on passerait sur un disque un morceau qu'on aime



moins – et, avec le même plaisir coupable, on court en lire des centaines d'autres en bonus sur le site www.ledossierm.fr. Dans le labyrinthe fou de ce cœur mis à nu, jamais l'on ne se perd et – puissance magistrale de ce livre total – on voudrait ne jamais en sortir. ■ **Cécile Exbrayat**

• *Le Dossier M*, Grégoire Bouillier, livres 1 et 2, Flammarion.

Version courte

Voilà dix ans que Grégoire Bouillier n'avait rien publié. En 2002 paraissait *Rapport sur moi*, un premier récit percutant et sans complaisance dans lequel il évoquait les quarante premières années de la vie de... Grégoire Bouillier. Parce que « je est un personnage comme un autre » et que « le véritable auteur, c'est le récit ». Puis ce furent *L'Invité mystère* en 2004 et la nouvelle *Cap Canaveral* en 2008. Des livres de plus en plus courts qui disent chacun l'impossibilité et la nécessité de dire. Car, sinon, pourquoi les choses arriveraient-elles ? **C. E.**

• *Rapport sur moi*, *L'Invité mystère* et *Cap Canaveral*, Grégoire Bouillier, ALLIA.

Du côté des polars...

Deux facettes des États-Unis



« Pleasantville » est un quartier noir de la ville de Huston, grande ville pétrolière du Texas récemment inondée, qui supporte tous les rejets toxiques des usines. Jay, un avocat noir, les habitants de son quartier. La grande firme transnationale visée refuse toute négociation. En 1996, alors qu'il se bat depuis 15 ans, sa femme meurt et les élections municipales voient, pour la première fois, un candidat africain-américain se présenter avec des chances réelles de succès. Candidate à ce même poste, la procureure fomenté un procès contre le neveu de l'opposant, sans preuves. Mise à nu des formes de la Justice aux États-Unis et description des relations de pouvoir au sein même de cette enclave de la classe moyenne noire. Attica Locke, l'auteure, s'inscrit dans la lignée des chroniqueurs judiciaires tout en renouant avec la tradition

du polar, la dénonciation de la violence sociale. *Dans la vallée décharnée* permet de visiter la localité de Wild Thyme, au Nord de la Pennsylvanie par l'intermédiaire de Henry Farrell, le seul flic, après l'assassinat de son adjoint, dans ce territoire délaissé. Tout commence par la découverte du corps d'un jeune homme mort dans la neige. Jeux de pouvoirs, de fantômes, d'apparitions, de nuages de mensonges et de rancœurs, entourés d'un froid qui met à nu les êtres humains comme les paysages. Un ton juste. La musique – Tom Bouman, l'auteur, est aussi musicien – occupe une très grande place comme la danse. Les préjugés, dans ce cadre-là, sont meurtriers.



Où va Israël ?

Le troisième temple, celui qui sera construit lors de la venue du Messie sur les bases des deux, un roman qui

pourrait se classer entre polar, fantastique, science-fiction et plein d'autres choses encore. Yishai Sarid a construit son livre sur le modèle de l'Ancien Testament pour délivrer une prophétie. Si le gouvernement israélien continue à soutenir les sectes qui veulent revenir à la lettre des textes sacrés, Israël disparaîtra. Le texte est serré, souvent hermétique, comme la Bible elle-même. Il nous projette dans un avenir qui a tout du retour en arrière. Le fils infirme du roi qui converse avec les anges sans déterminer si c'est le démon ou Dieu, écrit son journal décrivant sa captivité et l'effondrement de toute une civilisation. La lecture n'est pas un exercice facile, il est même exténuant. ■ **Nicolas Bénéès**

• *Pleasantville*, Attica Locke, traduit par Clément Baude, Série Noire/Gallimard ; *Dans la vallée décharnée*, Tom Bouman, traduit par Alain Defossé, Actes Noirs/Actes Sud ; *Le troisième temple*, Yishai Sarid, traduit par Rosie Pinhas-Delpuech, Actes Sud.

Le désordre international

Pour Bertrand Badie, professeur à Sciences Po Paris, les diplomates, les gouvernements et les médias des pays occidentaux continuent à observer le monde avec les lunettes de la guerre froide, à se focaliser sur des logiques territoriales et politiques alors que le monde est devenu transnational et remodelé principalement autour d'enjeux économiques et sociaux. La marche du monde apparaît alors erratique. L'hégémonie américaine s'effrite, tandis que la Russie, qui semblait avoir été éjectée du jeu des grandes puissances avec la fin de l'URSS, cherche à regagner sa puissance. Le chaos règne au Moyen-Orient et des organisations terroristes prospèrent sur ce terreau. Il est temps de porter un autre regard sur « l'ordre international ».

L'auteur se penche sur son évolution. La bipolarité que l'on a connue de 1947 à 1989 a commencé à s'effriter bien avant la chute du mur dans les pays du Sud. URSS et États-Unis ont connu des échecs (Vietnam, Afghanistan, etc.). Les conflits ont changé de nature. Ils sont moins le fruit de la compétition entre grandes puissances que le résultat de la faiblesse des États et de difficultés économiques et sociales. Ils deviennent des « guerres à étages » faites de rivalités intestines entre groupes appartenant au même État, et les grandes puissances se heurtent au savoir-faire d'« entrepreneurs de violence » qui disposent d'un soutien social et de réseaux transnationaux. La vie internationale évolue plus aujourd'hui au rythme de la colère des sociétés qu'à celui de la diplomatie des États. Les Occidentaux n'ont pas réussi à comprendre que la clé de l'avenir

n'était pas dans l'universalisation du modèle occidental mais dans la reconnaissance d'autres histoires. La France qui avec De Gaulle avait conservé un rêve impérial bien après la décolonisation, n'hésitant pas à soutenir des dictateurs corrompus et à éliminer leurs opposants, a multiplié pour s'affirmer comme puissance moyenne les opérations militaires à partir des années 2003 mais faute de moyens suffisants doit souvent faire appel aux États-Unis. Il est temps conclut l'auteur d'abandonner notre arrogance, de prendre conscience que les puissances du Sud, qui ont acquis un poids économique important, veulent être écoutées. L'ordre international ne peut plus être régulé par quelques grandes puissances et des oligarchies qui ne se soucient pas du bien commun et ignorent les revendications des peuples, soucieux de davantage de justice sociale. La diplomatie doit devenir l'affaire des citoyens. Il est temps de comprendre que « nous ne sommes plus seuls au monde ».

■ **Micheline Rousselet**
• *Nous ne sommes plus seuls au monde*, Bertrand Badie, La Découverte.



NOS COLLÈGUES PUBLIENT

ÉLOGE DE LA COMPLEXITÉ

Comment les êtres humains se représentent-ils l'univers ? Est-il unique ou pluriel ? Depuis Giordano Bruno, les scientifiques affirment l'infini et la pluralité des mondes. Ce livre, aux contributions très variées et riches, explore au plus loin ce que ces conceptions bouleversent. Passionnant !

S. R.
• *Pluralité des mondes*, Sylvie Nony et Alain Sarrieau (s.l.d.), ADAPT/SNES, 2017.

UNE LECTURE STIMULANTE

Dix contributions pour éclairer l'œuvre d'Elsa Triolet. Russe immigrée, elle écrit en français et aura toujours en tête le manque douloureux de sa langue mais aussi la richesse de cette double culture. Est soulignée la dimension anticipatrice de ses écrits : lutte de femmes fragilisées mais combatives, mirages de la société de consommation, interrogations sur l'écriture et sur la création. Un ouvrage qui encourage le lecteur à revisiter une œuvre dans son époque.

B. Cacheux, G. Chourru
• *Lire Elsa Triolet aujourd'hui : à l'écoute du radar poésie*, sous la direction de Marianne Delranc et Alain Trouvé, Éditions et presses universitaires de Reims, 2017.

Redécouvrir Langston Hughes

Christine Dualé propose, dans *Langston Hughes et la renaissance de Harlem*, une plongée dans sa vie et ses œuvres pour le rendre vivant. *Émergence d'une voix noire américaine* est le sous-titre pour qualifier la place de ce poète globe-trotter et militant des droits civiques. Influencé par le gospel, le blues et le jazz, ses poèmes prennent une dimension de révolte et de revendication. Ce livre incite à lire tous ces écrivains liés à la Renaissance de Harlem qui rythme les années 1920, les années Jazz.

N. B.
• *Langston Hughes et la renaissance de Harlem*, C. Dualé, L'Harmattan.

FOR THE KIDS

En quête de liberté

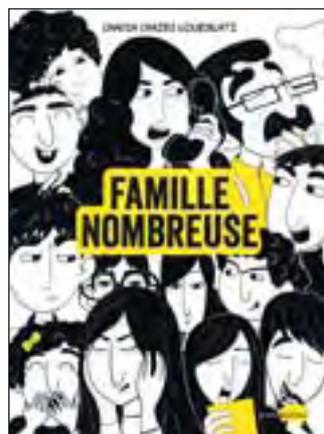
Tidir, 18 ans, vit dans la campagne marocaine, entourée de femmes, son père les ayant laissées pour vivre à Agadir. Au village, les gens jâsent et son père décide qu'il est temps de la marier. Mais Tidir veut choisir son compagnon et rêve de faire des études. Avec l'aide de sa tante, une femme émancipée qui dirige une coopérative agricole, Tidir s'enfuit et entame un long périple pour aller participer à la marche nationale des femmes à Rabat. Le roman montre habilement que les hommes souffrent aussi de la situation actuelle et que certains sont prêts à améliorer les droits des femmes. Une lecture ado indispensable, pour ne jamais oublier qu'il est nécessaire de se battre pour défendre sa liberté.

Catie Pillé
• *Le jour où je suis partie*, Charlotte Bousquet, Flammarion Jeunesse, 2017.

Le coin de la BD **Famille, je vous aime ?**

Née en 1974, Chadia Loueslati raconte dans son premier roman graphique l'histoire de sa famille jusqu'au milieu des années 1980. L'odyssée de ses parents commence à Radès en Tunisie en 1966, quand un Français à la recherche de main-d'œuvre bon marché aborde « le daron » (le père de famille est nommé ainsi tout au long du livre) pour lui proposer de travailler en France. Évidemment, il gagnera beaucoup, promet le recruteur... évidemment il se retrouvera à passer toute sa vie le balai dans les couloirs du métro. Dans le premier chapitre, *Rendez-vous en terre inconnue*, l'auteure retrace rapidement les années de séparation du couple, qui finit par être réuni grâce à la loi sur le regroupement familial, et s'installe en 1973 avec ses trois enfants dans un studio de 25 m² d'un immeuble parisien vétuste.

Neuf autres enfants suivront, dont Chadia, qui choisit de raconter la biographie familiale en se mettant en scène, petite fille, entourée de tous ses frères et sœurs dont le chœur cacophonique rythme le



récit avec drôlerie. La star de l'album est sans aucun doute « Omi », la mère de famille. Omi est confrontée à la gestion du quotidien, aux difficultés matérielles, au mal du pays, au racisme et aux préjugés en raison de son origine et de ses nombreux enfants. Et Omi veille non sans sévérité sur la scolarité de ces derniers, les nourrit, les habille, ce qui ne l'empêche pas de passer avec détermination son permis de conduire, pionnière de la conduite dans son quartier, au volant de la Peugeot

504 break familiale. C'est elle encore qui optimise, au fur et à mesure que la famille s'agrandit, l'espace de l'appartement. Si la famille habite depuis 1977 dans un logement de cinq pièces à Drancy, elle le doit aussi à la ténacité d'Omi : excédée d'attendre qu'on lui attribue un logement décent, elle finit par faire un sit-in devant l'office HLM, alors qu'elle est sur le point d'accoucher de son cinquième enfant.

Dans *Famille nombreuse*, Chadia Loueslati ne dissimule rien du quotidien compliqué d'une famille immigrée dans la France des années 1970 et 1980. Elle choisit cependant un ton ironique et tendre, que son style de dessin presque naïf accompagne parfaitement. La vie de famille, les relations tumultueuses entre frères et sœurs, sont toujours au centre du récit. La détermination et la chaleur de cette famille nombreuse font de ce livre une œuvre émouvante et passionnante.

■ **Amélie Hart-Hutasse**
• *Famille nombreuse*, Chadia Chaïbi Loueslati, Marabout, collection Marabulles, 2017.

L'AMOUR DES HOMMES, UN FILM DE MEHDI BEN ATTIA (FRANCE-TUNISIE)

Libre dit-elle

Le jour où Amel, jeune photographe portraitiste tunisienne perd son mari, sa vie bascule. Cependant, battante et encouragée par son beau-père qui l'a toujours soutenue dans l'exercice de son art, elle décide d'abandonner les portraits de femmes pour s'intéresser aux corps des hommes et plus particulièrement à celui d'hommes de la rue. Sans se préoccuper de passer pour une artiste scandaleuse, elle fait le choix de regarder les hommes de la même façon que les hommes regardent les femmes.

Deux points marquent ce film en dehors de sa solide construction dramatique : l'audace de son sujet et l'interprétation magistrale de Hafsia Herzi (découverte par Abdellatif Kechiche dans *La graine et le mulet*) qui, à travers le filtre de son regard ou dans le moindre de ses gestes, exprime cette farouche liberté qu'elle a décidé d'acquérir sans concessions à « la barbe » du conservatisme et du religieux radical.

Pour Mehdi Ben Attia, la liberté n'est jamais totalement acquise. Elle est un chemin à suivre, une quête, et Amel, en même temps qu'elle affronte le regard des religieux et des conservateurs, a surtout compris que sa liberté ne dépendra pas seulement de son rapport aux autres, mais qu'elle viendra de sa détermination à la gagner. La force de *L'amour des hommes* est dans la façon frontale du réalisateur de filmer Amel et sa façon farouche mais jamais provocatrice d'exister ; ainsi que dans les scènes de pose, audacieuses sur le plan dramaturgique sans être dogmatiques pour autant. ■

Francis Dubois



CINÉMA

Mémoires de ruines



Ouled Allal, un village d'Algérie situé près de la capitale et non loin du maquis, est subitement déserté, vidé de ses habitants en 1996 quand il devient, au plein milieu de la décennie noire, un terrain d'affrontements entre l'armée et les terroristes. « *Atlat* » veut dire « ruines » en arabe mais c'est aussi une pratique dans la poésie préislamique qui consiste à contempler des ruines pour en faire surgir une mémoire.

Le film de Djamel Kerbar, *Atlat*, se divise en une première partie contemplative et une seconde, qui donne la parole à ceux qui ont entrepris de ressusciter le village, de reprendre là où ont été abandonnés les chantiers de l'époque ; ces témoins sont les « anciens » qui ont connu plusieurs phases de l'histoire du pays. La jeune génération est en attente d'un avenir, tentée par une émigration vers les « pays de Cogne » qui restent malgré tout, scintillants dans les esprits. F.D.

• *Atlat*, Djamel Kerbar (Algérie).

SÉRIES

Révoltes adolescentes



Depuis le suicide de sa mère, James vit seul avec un père absent. La mère d'Alyssa a refait sa vie et la délaisse. Les deux ados en révolte entament un *road trip* déjanté où chacun apprend à connaître l'autre et découvre la tendresse et l'amour. Seuls contre un monde qui va mal et ne leur réserve rien de bon, ils déploient des trésors de débrouille et d'entraide. Jusqu'au dérapage fatal... Humour noir, émotion et réalisation virtuose. **Catie Pillé**

• *The End of the F***ing World*, G.-B., C. Covell, Netflix, 2017.

Série, quand tu nous tiens

Professionnels et passionnés des séries se retrouveront à Lille, du 27/04 au 5/05 pour visionner les 50 meilleures créations du monde entier.



Master classes de qualité, stars prestigieuses et jury exceptionnel animent ce festival gratuit et ouvert à tous les publics. La neuvième saison ouvre une nouvelle ère pour ce festival. Lille devient le Cannes des séries, carrefour européen idéal, riche de son patrimoine culturel et du dynamisme de la région Hauts-de-France. Une brillante manifestation pour un genre parvenu désormais à maturité.

B. Cacheux, G. Chourreau

• *Séries mania saison 9* : le festival mondial des séries. Lille. Rens. : seriesmania.com

RADIO



La radio en images

C'est une expérience documentaire aussi inédite que réjouissante : l'intimité de la radio mais sur scène, en trois dimensions, avec un écran vidéo, du dessin, des journalistes et surtout des gens. Plus précisément des jeunes gens d'un peu partout : d'ici, d'ailleurs, de Palestine, d'Israël, de Syrie, d'ex-Yougoslavie... Guidés par Caroline Gillet (*Babelophone*, le samedi à 20 h 30 et 21 h 15 sur France Inter) et Aurélie Charon (*Une vie d'artiste*, le lundi à 23 heures sur France Culture), Amir, Heddy, Karam, Sophia se racontent en mots, en sons et en images. **C. E.**

• Prochaines dates : *Radio Live* à Toulouse au TNT le 30 mars, à Metz à l'Arsenal le 13 avril.

MUSIQUES

• CLASSIQUE

Musique de chambre

De Dvorak, on connaît surtout la *Symphonie du Nouveau monde*, oubliant un pan essentiel de son travail : la musique de chambre. Ce disque nous fait découvrir ses quintettes pour clavier et à cordes. Le premier quintette fut composé avant le départ pour l'Amérique, le second après. Une dimension proprement symphonique et intense dans ces œuvres qui nous emportent pour retomber ensuite dans une tonalité raffinée plus intimiste et lyrique. Jamais l'auditeur ne s'ennuie en écoutant ces œuvres, qui ne sont, par ailleurs, pas dépourvues d'humour. On prend ainsi conscience, avec cette musique superbement interprétée – le premier mouvement de l'opus 97, onirique, vif, est à couper le souffle – de la prodigieuse diversité de l'œuvre de Dvorak. **Nicolas Morvan**



• *Dvorak, Quintettes Opus 81 & 97*, Pavel Haas Quartet, Boris Gilburg/piano, Pavel Nikl/violon, Supraphon.

• ROCK

Balade à New York



« *Paramount Styles* », le groupe du New Yorkais Scott Mc Cloud, plus connu pour sa participation dans « *Girls Against Boys* », vient de faire paraître sa troisième pépite, *Distant Karma*, sur un label de Prague, Silver Rocket. Une musique mélodique, acoustique, très *lo-fi* qui sonnerait immédiatement familière comme une collection de morceaux chaleureux, la face apaisée, adoucie d'une ville autrefois bouillonnante.

Un disque beau comme une ballade automnale le long de l'Hudson River.

Éric Loizeau

• *Distant Karma*, Paramount Styles, Silver Rocket.

• JAZZ

Un festival

Banlieues Bleues fête son 35^e anniversaire avec, comme invité surprise, les groupes sud-africains à commencer par celui d'Abdullah Ibrahim. Comme à l'habitude, le jazz va irradier toutes les communes de la banlieue nord-ouest sans oublier Paris. Des découvertes sont programmées pour des musiques de sang mêlé.



• *Banlieues Bleues*, du 16/03 au 13/04, banlieuesbleues.org.

Un coffret

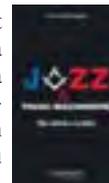
Trois CD pour s'introduire dans les musiques d'avant-garde qui couvrent les années 1888-1970. En leur temps, elles ont été décriées, conspuées pour devenir des références. Bruno Blum a réuni le jazz et les innovateurs de la musique dite sérieuse. Erik Satie, Stravinsky, Ravel, Debussy... cohabitent avec l'Original Dixieland Jass Band, Bix Beiderbecke, Louis Armstrong... pour susciter l'imagination et rendre compte du contexte révolutionnaire des époques concernées.



• *L'Avant-Garde 1888-1970*, livret et sélection de Bruno Blum, Frémeaux & Associés.

Un livre

L'histoire du jazz inclut une face cachée : la franc-maçonnerie. La première loge, « *Prince-Hall* » – le nom de son fondateur –, existait du temps de l'esclavage.

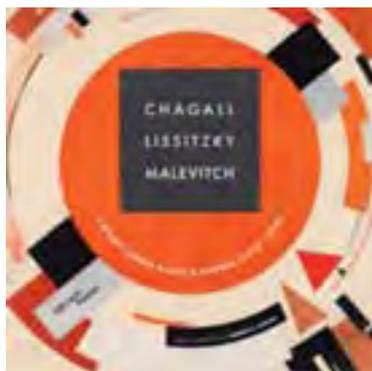


Ce petit livre jette les bases d'une histoire à faire. **Nicolas Bénéès**

• *Jazz et franc-maçonnerie, une histoire occultée*, Yves Rodde-Migdal, Cépadaux Éditions.

Temps de révolutions

Il y a tout juste 100 ans, Chagall était nommé « Commissaire du peuple pour les arts plastiques » pour la ville de Vitebsk, dans l'actuelle Biélorussie. Dans cette période tourmentée, il prend aussitôt l'initiative d'ouvrir une École populaire d'art, dans la maison d'un banquier réquisitionnée par les bolcheviks. L'école, gratuite, accueille



tout un chacun sans restriction d'âge ni de condition sociale. Il invite aussitôt des protagonistes majeurs de l'avant-garde russe à venir y enseigner. Ivan Puni, Mstislav Dobuzhinsky, puis Vera Ermolaeva, El Lissitzky et Kasimir Malévitch... répondent à l'appel. Des initiatives spectaculaires, des fêtes, des œuvres scéniques, des affiches inondent la ville. Un musée est créé, des expositions collectives se tiennent.

Des dissensions surviennent très vite entre Chagall et Malévitch. Ce dernier reproche à Chagall son « néoclassicisme » alors qu'il peint très peu durant cette période. Il se consacre essentiellement à son enseignement et à un succès croissant auprès des élèves. Ses écrits théoriques et ses initiatives visent à installer le suprématisme dans l'école, notamment par la création d'un groupe appelé *Ounovis*. Chagall partira en 1920, lui laissant le champ libre. Malévitch va diffuser le travail de l'école

et du groupe, d'abord dans la ville, puis à Smolensk, Orenbourg, etc. Dans les années 1921-1922, les bolcheviks reprennent la main, amorçant une éviction des courants artistiques qui ne servent pas directement leurs intérêts. Malévitch et plusieurs de ses étudiants partent à Petrograd durant l'été 1922, pour y poursuivre leurs réflexions sur un

suprématisme volumétrique. L'école ferme. Le centre Pompidou consacre une exposition de plus de 250 œuvres à cette période de création révolutionnaire, dans la galerie 2. Outre des œuvres de Chagall et le magnifique *Suprématisme de l'esprit* de Malévitch, prêté par le Stedelijk Museum d'Amsterdam, on y verra le travail extraordinaire de suprématisme tri-dimensionnel d'El Lissitzky – les *Prouns* –, et des œuvres d'autres enseignants ou d'étudiants de l'école : Vera Ermolaeva, Nicolaï Souiétine, Ilia Tchachnik, Lazar Khidkel, David Yakerson et d'autres. Une exposition bienvenue pour faire connaître les créations de ce laboratoire révolutionnaire qu'a été l'École de Vitebsk. ■ **Sylvie Chardon**

• *Chagall, Lissitzky, Malévitch, l'avant-garde russe à Vitebsk (1918-1922)*. Du 28/03 au 16/07, visites guidées les samedis à 15 heures et 17 heures, le dimanche à 15 heures. Centre Georges Pompidou, 01 44 78 12 33, www.centrepompidou.fr.

FESTIVALS DE CINÉMA

Lutter pour exister

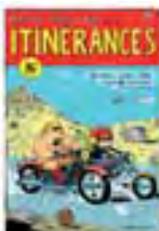
On ne peut plus se contenter, aujourd'hui, de constater l'accroissement des inégalités, le déploiement toujours renouvelé des violences faites aux exilé-e-s, aux jeunes, aux femmes ou au monde du travail, ou bien de s'horrorifier du désastre écologique à venir. Quel est le sens d'un festival de cinéma engagé s'il ne fait que dresser des constats ? S'il ne cherche pas à suivre les fils de la résistance et de la lutte, dans le présent mais aussi dans le passé ? La vocation du « Printemps du film engagé », basé à Marseille et dont la troisième



édition aura lieu du 6 au 14 avril, est de suivre les mouvements des possibles renouvelés. Il s'interrogera donc sur ce que peuvent être, aujourd'hui, les formes collectives de transformations. Qui en sont les actrices et les acteurs ? D'où viennent

ces hommes et ces femmes qui luttent ? À ne pas manquer notamment : une *master class* avec les scolaires sur des séquences qu'ils ont eux-mêmes réalisées, des soirées thématiques sur les migrations, l'Algérie, la lutte de l'usine autogérée Scop-ti, la ZAD de Notre-Dame-des-Landes ou encore un retour sur Mai 68. **Cécile Exbrayat**
• *Printemps du film engagé*, Marseille, du 6 au 14 avril.

À découvrir



► **36^e festival de cinéma d'Alès, Itinérances**, rend hommage, en leur présence, aux cinéastes Julie Bertuccelli et Alain Cavalier, du 23/03 au 2/04, www.itinerances.org, et propose des films documentaires et de fictions du pourtour méditerranéen, une sélection internationale d'inédits, des rétrospectives, programmations et actions jeune public associant des classes en résidence venues de plusieurs régions et de nombreuses autres surprises.



► **40^e édition du Cinéma du réel**, du 23/03 au 1/04 à Paris, www.cinemadureel.org/fr. Pour découvrir la diversité du cinéma documentaire qui ne s'interdit pas d'utiliser divers outils de la fiction. Depuis l'origine, un lieu de découvertes majeures. Cette année, outre les dizaines de films en compétition en présence de cinéastes de nombreux pays, des rétrospectives, des expositions et débats, rencontres entre le cinéma et d'autres expressions artistiques contemporaines. Le 50^e anniversaire de mai 68 est aussi l'occasion d'explorer ses résonances cinématographiques à travers le monde, les innovations engendrées, en particulier du cinéma militant. **Philippe Laville**

• Présentations plus détaillées sur www.snes.edu/culture

FAIRE VIVRE LES REVUES

► LES UTOPIQUES

Un titre bien trouvé en cette période où les utopies semblent reléguées au magasin des accessoires au mieux, la revue de « Solidaires » se veut cahier de réflexions au-delà même de leurs frontières syndicales. Ainsi le n° 6 revient sur les mobilisations contre la loi travail et ses raisons profondes portant sur l'intensification du travail, le *burn-out* et sur l'inversion de la hiérarchie des règles. Il est important de prendre le temps de débattre. **N. B.**

• *Les Utopiques*, Éditions Syllepse, 3 numéros par an, 8 euros le numéro.

► POUR DULCIE SEPTEMBER

« Dans ces milliers de pages d'archives, mon histoire est couchée, enfermée bien sagement. Mais parfois ces boîtes sont moi, Dulcie September, et elles s'agitent. *Bousculées par des questions anciennes, des réponses nouvelles et ce vent persistant de culpabilité. Je n'ai jamais beaucoup aimé le mystère, mais les histoires qui tournent en rond finissent par perdre la dignité et la raison et restent prises au piège de l'énigme.* » Trente ans après, l'énigme reste entière : qui a tué Dulcie September et qui a commandité le crime ? La pièce ne répond pas à ces deux questions, mais elle ne les escamote pas non plus. Écrite à partir des témoignages de la famille et des amis de Dulcie en Afrique du Sud, en Grande-Bretagne et en France, sa vie se déroule sous nos yeux au fur et mesure que Denise Newman sur scène ouvre les archives, sauf celles classées « top secret ». *Cold Case* sera jouée à l'Espace Jean-Vilar à Arcueil le 23 mars, jouée en anglais avec surtitrage en français. **Jacqueline Dérens**

• *Cold Case, Revisiting Dulcie September*, 01 46 15 09 77.

► RÉFLEXIONS SUR LA CRÉATION ARTISTIQUE

À l'occasion du 100^e anniversaire de la mort de Degas, le musée d'Orsay avait proposé une exposition mêlant les dessins du peintre et les hors de propos un peu biographiques, anecdotiques et profonds de Paul Valéry. Le titre *Degas Danse Dessin* soit DDD est celui choisi par Valéry, au début des années 1930 pour cet hommage au philosophe/peintre. Le catalogue permet de confronter le texte de Valéry au travail de Degas en même temps qu'il rappelle le contexte. Les auteurs confrontent le peintre et la figure du poète, Mallarmé en l'occurrence, pour rendre compte des amitiés de Valéry et de la place fondamentale occupée par ces deux personnages centraux de la fin du 19^e. Un ouvrage réjouissant. **N. B.**

• *Degas Danse Dessin*, sous la direction de Marine Kisiel et Leïla Jarbouai, musée d'Orsay/Gallimard.

Suivre l'actualité culturelle sur www.snes.edu et désormais également sur Facebook

soit le nom « Culture SNES » et sur Twitter

Pour suivre les publications culturelles du SNES-FSU et aussi les « événements » associés, rendez-vous sur la page Facebook. Le rattrapage culturel de fin de semaine peut désormais se faire grâce à Twitter. Sur le site, sur Facebook et Twitter, on trouve aussi des développements sur les articles publiés dans *L'US Mag*. Est aussi accessible en permanence la liste de la centaine de lieux culturels et festivals partenaires « Réduc'SNES » (tarif réduit sur réservation et présentation de la carte SNES-FSU) dans toute la France.

« La meilleure manière d'intégrer un esprit à l'humanité est de lui ouvrir le champ des connaissances »

Catherine Kintzler a enseigné la philosophie au lycée pendant plus de vingt ans avant de rejoindre l'Université. Professeur honoraire puis émérite à Lille-III, elle est spécialiste d'esthétique et de philosophie générale. Elle a fait de la laïcité, qu'elle défend et illustre inlassablement, son champ principal de réflexion. Elle vient d'être nommée membre du « Conseil des sages de la laïcité » par le ministre de l'Éducation nationale. L'objectif de cette instance est de répondre concrètement et avec exigence aux difficultés rencontrées par les professeurs sur le terrain.

L'US MAG : *Les débats sur l'interdiction du voile intégral dans l'espace commun et des signes ostentatoires ont pu faire penser que la laïcité était un principe répressif. Or, vous soutenez dans vos ouvrages que c'est un principe de liberté. Pourquoi ?*

Catherine Kintzler : Les deux exemples sont significatifs des confusions courantes sur la laïcité. Premièrement, la loi de 2010 interdit le port d'une « tenue destinée à masquer le visage » en public (ex. une cagoule) : elle ne vise pas ce qu'il y aurait de religieux dans une tenue ; c'est une disposition d'ordre public qui n'entre pas dans le champ de la laïcité. Deuxièmement, la loi n'interdit à personne de porter un signe religieux, fût-il ostentatoire, en public (ex. la rue, un magasin) ni d'y manifester son appartenance religieuse ! Elle interdit cela aux agents de l'autorité publique en fonction. Sont interdits – avec des exceptions – les emblèmes religieux fixes érigés après 1905 sur emplacement public (ex. croix à Ploërmel). Enfin le port de signes ostensibles d'appartenance religieuse par les élèves dans les écoles, collèges et lycées publics est interdit (loi de 2004).

Le régime laïque assure la liberté de conscience : c'est plus large qu'un simple régime de tolérance qui raisonne souvent en termes de communautés. On se demande comment construire un espace *a priori* rendant possible la liberté d'opinion de chacun. La laïcité va pour cela fonder l'association politique en dehors de toute référence de croyance : principe minimaliste, incompatible avec une religion officielle. Ce principe inspire les actes de l'autorité publique qui produit et fait respecter le droit en s'aveuglant aux croyances et aux incroyances. Du fait de cet aveuglement de la puissance publique, dans la société civile chacun jouit de la



« Le régime de laïcité a pour effet le déploiement de la liberté d'expression dans la société civile »

liberté d'opinion sans avoir besoin pour cela d'appartenir à une communauté ou à un groupe de pression. En régime laïque toutes les positions et opinions sont licites, dans le cadre du droit commun, y compris celles qui n'existent pas ! Dans *Penser la laïcité* (Minerve, 2015), je caractérise le régime de laïcité par sa dualité. D'une part ce qui participe de l'autorité publique s'abstient au sujet des croyances et incroyances – c'est le principe de laïcité *stricto sensu*. Mais il ne faut pas oublier l'autre aspect, beaucoup plus étendu, qui donne sens au principe précédent mais qui est conditionné par lui : partout ailleurs dans la société, y compris en public, c'est la liberté d'expression qui s'exerce dans le cadre du droit commun.

La méconnaissance de cette dualité entraîne deux dérives opposées et jumelles. Une dérive consiste à vouloir étendre à l'autorité publique le principe qui vaut pour la société civile : ce sont les tentatives d'« accommodements », les notions de laïcité « ouverte », « inclusive », « plurielle », etc., qui aboutissent à la reconnaissance des communautés en tant qu'agents politiques. L'autre dérive, symétrique, consiste à vouloir appliquer à la société civile l'abstention que la laïcité impose à l'autorité publique : position extrémiste qui prétend « nettoyer » l'espace social de toute visibilité religieuse. C'est de cette dérive extrémiste que s'empare l'extrême-droite, qu'elle accommode de manière filtrante, « à la carte », en voulant priver les musulmans de la liberté d'expression.

L'US MAG : *La laïcité est une « spécificité franco-française ». Comment lutter contre ce poncif quand la mondialisation uniformisante nous montre chaque jour notre singularité voire notre isolement et que l'Union européenne veut, par accès, faire référence à ses racines judéo-chrétiennes ?*

C. K. : La France s'est dotée de la laïcité pour des raisons historiques – notamment parce qu'on avait affaire à une religion hégémonique qui contrôlait les mœurs et les esprits.

On croit fréquemment que le concept de laïcité est fondé uniquement sur des références en langue française assez récentes (un peu plus d'un siècle). C'est faux. Dans mes deux livres, je suis remontée à la pensée classique, notamment à Locke qui a vu que la question de l'incroyance est fondamentale (même s'il la tranche de manière non-laïque), et à la Révolution française pour

donner à ce concept son universalité et son ampleur.

Par ailleurs, la laïcité dite « à la française » a souvent été défigurée comme une position antireligieuse. C'est faux : le régime de laïcité a pour effet le déploiement de la liberté d'expression dans la société civile. La laïcité n'est pas une doctrine comparable à une religion, c'est un mode d'organisation. On peut très bien être musulman, catholique, athée, etc., et laïque en même temps.

L'US MAG : *Jaurès soutient en 1904 que « la République doit être laïque et sociale mais restera laïque parce qu'elle aura su rester sociale ». L'école peine de plus en plus à résorber les inégalités sociales. Est-ce là que commence la remise en question de la laïcité ?*

C. K. : La relation entre politique laïque et politique sociale est essentielle. Si des portions du territoire national sont abandonnées par les services publics, si elles sont transformées en déserts commerciaux et médicaux, si l'école publique, au prétexte de « respecter » des particularités, renonce à tirer vers le haut tous les élèves, alors de multiples organismes et associations d'aide, de soutien scolaire, d'animation sportive et culturelle, etc., s'installent dans ces vides et peuvent, en gagnant l'adhésion de la population, procéder à des opérations d'infiltration et de « ghettoisation ». Les « territoires perdus de la République » leur sont offerts. Le rôle émancipateur de l'école a été remis en question depuis environ 30 ans par une politique qui en faisait un « lieu de vie », qui, au lieu de dépayser les élèves, de les élever, les renvoyait à leur condition sociale. Même si des mesures laïques y ont été prises, elles apparaissaient comme du « prêchi-

prêcha » sans lien substantiel avec la mission première de l'école qui est d'instruire pour mettre les esprits debout. Une école qui délaisse ce « cœur de métier » a quelque chose d'anti-laïque car elle autorise un regard *a priori* discriminant sur les élèves au prétexte de se soucier de leur origine. Et les résultats sont déplorables. Il semble, du moins je l'espère, que cette période soit sur son déclin et qu'une politique scolaire de bon sens, tournée vers les savoirs fondamentaux nécessaires à la liberté de tous, soit davantage à l'ordre du jour.

L'US MAG : *L'enseignement du fait religieux dans l'école laïque, tel qu'il a été défini par le rapport Debray en 2002, est-il un progrès ?*

C. K. : Je me suis interrogée dans mon premier livre (*Qu'est-ce que la laïcité ?* Vrin, 2007) sur cet enseignement présenté par le rapport Debray. L'expression

« La mission première de l'école est d'instruire pour mettre les esprits debout »

« fait religieux » me semble inappropriée ; elle implique l'idée de quelque chose d'inévitable. Comment peut-on échapper à un « fait » ? Des données sociales contingentes risquent d'être saisies sous le régime de l'appartenance. Y insister, c'est inviter les élèves à s'y inscrire, à se réclamer d'une religion : forme d'assignation implicite, mais aussi forme d'exclusion qui frappe les élèves – nombreux – issus d'un milieu non-croyant. Le risque est d'installer une normalisation des religions. La laïcité n'a ni à les sacrifier ni à les ignorer comme objets de connaissance et de pensée. Par ailleurs, la notion de « fait » a quelque chose de réducteur : elle minimise la dimension réflexive et mythologique, constitutive des humanités.

Je préférerais parler de « phénomènes religieux ». Il importe d'aborder ces thématiques, non pas de manière isolable ou comme on enfle des perles formant un collier « interconvictionnel » où tout se vaut, mais à travers les programmes des disciplines qui les sollicitent pertinemment pour éclairer, illustrer tel ou tel objet de leur propre parcours – langue et étude littéraire, contes et légendes, histoire, philosophie, sciences humaines, arts plastiques, musique. Et il me semble nécessaire, pour installer et préserver une distance critique, d'insister d'abord sur les religions auxquelles on ne croit plus.

L'US MAG : *La laïcité permet de dépasser les particularismes identitaires et sociaux. Elle vise un bien commun. Comment l'École peut-elle faire vivre cet idéal autrement qu'en dispensant des leçons de morale républicaine ?*

C. K. : L'école doit certainement procéder à un enseignement moral et civique, mais celui-ci ne doit ni se réduire à un prêchi-prêcha, ni envahir l'ensemble du discours par une sorte de bien-pensance. Je reste persuadée que la meilleure manière d'intégrer un esprit à l'humanité est de lui ouvrir le champ des connaissances et de ce que les êtres humains ont fait de plus beau, de plus grand, de meilleur. Si l'école républicaine n'est pas capable d'engager les jeunes esprits sur la voie de la rationalité, de les confronter à travers de grandes œuvres aux questions les plus hautes que les hommes se sont posées depuis des millénaires, alors elle abandonne les élèves aux charlatans. Si elle étouffe la soif d'élévation avec de la « proximité » et des « compétences », elle dégoûte les esprits qui sont alors tentés par des sirènes dont la voix est plus forte qu'un appel aux bons sentiments. ■

Propos recueillis par Hamda El Khiari

BIBLIOGRAPHIE

Des textes

- › *Condorcet, l'instruction publique et la naissance du citoyen*, Paris, Gallimard, coll. « Folio-Essais/Philosophie », 1987.
- › *Poétique de l'opéra français – de Corneille à Rousseau*, Paris, Minerve, coll. « Voies de l'histoire », 1991 (réimpression 2006).
- › *La République en questions*, Paris, Minerve, coll. « Société », 1996.
- › *Qu'est-ce que la laïcité ?*, Vrin, coll. « Chemins philosophiques », 2007.
- › *Penser la laïcité*, Paris, Minerve, 2014, 220 p.

Du texte, du texte, et encore du texte... électronique :
www.metezulle.fr (blog-revue de Catherine Kintzler : politique, théâtre, danse, musique, opéra, lecture, philosophie...) et notamment la contribution de C. Kintzler au débat sur la Refondation de l'école (juillet 2012) : www.mezetulle.net/article-l-ecole-de-la-republique-refondation-ou-reforme-109609448.html.



Anniversaire

Les 20 ans de « Collège au cinéma » ont été fêtés en 2009.

Chiffres

1998

Date du passage du dispositif « Lycéens et apprentis au cinéma » du statut d'expérimental (cinq Régions concernées) à celui d'opération nationale.

9 millions

Nombre de collégiens qui ont été touchés par les opérations nationales d'éducation au cinéma, depuis 1989.

220 000

Nombre d'élèves participant à « Lycéens et apprentis au cinéma ».

23

C'est le nombre de Régions de métropole et d'outre-mer parties prenantes de « Lycéens et apprentis au cinéma ».

1 194

établissements cinématographiques et circuits itinérants participent au dispositif « Collège au cinéma » en France métropolitaine et dans les DROM.

4 862

enseignants ont bénéficié des prévisionnages.

5 662

enseignants ont bénéficié des formations de « Collège au cinéma » pour l'année scolaire 2015-2016.

36 %

des films montrés dans le cadre de « Collège au cinéma » sont d'origine française.

19 %

sont issus de pays dont le cinéma est peu diffusé.

49 %

des films montrés dans le cadre de « Collège au cinéma » sont classés art et essai.

Pour en savoir plus

- ▶ Lycéens et apprentis au cinéma : www.cnc.fr/web/fr/lyceens-et-apprentis-au-cinema
- ▶ Collège au cinéma : www.cnc.fr/web/fr/college-au-cinema
- ▶ Le même dispositif existe pour les écoliers. École et cinéma : www.cnc.fr/web/fr/ecole-et-cinema

« COLLÈGE AU CINÉMA » ET « LYCÉENS ET APPRENTIS AU CINÉMA »

Deux dispositifs d'éducation à l'image

Voilà deux dispositifs chéris par les enseignants : ils permettent aux élèves et à leurs professeurs de (re)découvrir des chefs-d'œuvre du cinéma et des créations originales, tout au long de l'année, selon un programme établi nationalement (les départements d'outre-mer ne sont pas oubliés).

Les professeurs et leurs élèves enrichissent ainsi cours et apprentissages par l'exploitation des films vus dans les cinémas, souvent labellisés art et essai, qui sont partenaires.

Fonctionnement

Quatre acteurs font vivre ces dispositifs, depuis 1989 pour « Collège au cinéma », et 1993 pour « Lycéens et apprentis au cinéma » (à titre expérimental), à savoir : le ministère de la Culture et de la Communication, le ministère de l'Éducation nationale, les conseils généraux, les professionnels du cinéma et de l'action culturelle. L'instance nationale de concertation est pilotée par le CNC (Centre national du cinéma), et c'est elle qui fait entrer les films dans les catalogues des réalisations qui peuvent être projetées aux élèves. Puis le comité de pilotage départemental prend le relais en choisissant les films qui seront diffusés dans l'ensemble des collèges du département participant à l'opération. Pour « Lycéens et apprentis au cinéma », chaque lycée choisit trois films parmi les cinq retenus par le département.

Choix des films

Les deux dispositifs visent à montrer aux élèves des œuvres souvent classées art et essai que les élèves ne vont pas voir d'eux-mêmes. Il s'agit avant tout

de former leur culture, leur goût et leur curiosité. Cet objectif est exigeant puisque les films seront toujours vus en salle, dans des conditions optimales (avec un

nombre limité de spectateurs) et en version originale. Enfin, les élèves et leurs professeurs ne sont pas des « consommateurs » d'art cinématographique, puisque les prolongements pédagogiques sont soutenus à la fois par les formations en amont des enseignants, des docu-

ments de préparation et/ou de retour très riches, ainsi qu'une intégration des questions des films aux cours dispensés par les professeurs. Le but est qu'un maximum d'élèves soient touchés par ces dispositifs et que cette expérience participe à la création de liens solides entre jeune public, œuvres cinématographiques et pratiques culturelles.

Pour aller plus loin, les classes peuvent même candidater à des « parcours de spectateurs » qui prolongent les thématiques d'un des films projetés. À titre d'exemple, deux des films les plus programmés de « Collège au cinéma » pour l'année scolaire 2015-2016 ont été : *Couleur de peau : miel* de Jung et Laurent Boileau, et *Wadjda* de Haifaa Al Mansour. ■



TÉMOIGNAGE

« Une image peut être manipulatrice »

Myriam Alos-Vicens est enseignante de lettres modernes et de théâtre au lycée Georges-Braque à Argenteuil (95).

L'US Mag : Peux-tu nous dire un mot de la sélection des films dans le cadre des dispositifs ?

Myriam Alos-Vicens : Elle est excellente. Les films sont de qualité et parfois ce sont des films d'auteur qu'on peut réexploiter dans beaucoup de domaines, pas seulement le cours de français. Dans « Collège au cinéma », *Cyclone à la Jamaïque* (d'Alexander Mackendrick) est un long-métrage formidable et peut-être même un peu difficile pour les collégiens, même si le premier degré les passionne. En apparence, c'était un film de genre sur les pirates, mais en réalité il y a une réflexion profonde sur les liens entre l'enfance et le monde des adultes. Le pirate y est sensible et déroge donc à l'image d'Épinal du pirate féroce.

L'US Mag : Quels sont les apports de ces deux dispositifs à ta pratique enseignante ?

M. A.-V. : Ils varient le support et l'objet des analyses pour enrichir et compléter les thèmes ou objets d'étude du programme de lettres. Les trois films de l'an passé pour les lycéens permettaient de réfléchir à la notion d'héroïsme, avec *À bout de souffle* et *Blow out*. La question du tragique était également abordée. Et puis bien sûr on travaille les questions esthétiques ou encore l'éducation aux enjeux de société comme la discrimination à l'égard des femmes, avec un film comme *Wadjda*.

L'US Mag : Et pour les élèves ?

M. A.-V. : Ils voient des films qu'ils ne verraient pas autrement. Pour certains, c'est une révélation.

Ils prennent également conscience qu'un film s'analyse comme un texte, qu'une image peut être manipulatrice et qu'ils doivent exercer un œil critique. Ce sont les premiers jalons que l'on peut poser pour les aider à voir à quel point une image peut manipuler. Cela éduque les élèves à la technique du cinéma. Enfin, les codes et les genres sont travaillés : les élèves peuvent mesurer l'écart entre les codes publicitaires ou télévisuels auxquels ils sont confrontés en permanence et les films d'art. Cette année, nous pouvons aussi traiter le rapport à l'Histoire grâce au film de Chaplin, *Le Dictateur*. Les élèves découvrent comment la clownerie et le comique deviennent des armes de dénonciation ! ■

Rubrique réalisée par Doriane Spruyt

ÉDUCATION À LA SEXUALITÉ

La loi est-elle appliquée ?

En novembre, le Défenseur des droits, Jacques Toubon, et son adjointe à la Défense des enfants, Geneviève Avenard, publiaient leur rapport annuel sur les droits de l'enfant au regard de la Convention internationale. La partie 3 est consacrée au suivi de la mise en œuvre de l'éducation à la sexualité.

L'article 24 de la Convention le rappelle : les enfants ont le droit de jouir du meilleur état de santé possible. Cet état de santé, ainsi que le rappelle l'OMS, inclut la santé sexuelle. Il s'agit bien d'accompagner et de protéger le développement sexuel, dans le cadre d'une définition large de ce qu'est l'éducation à la sexualité : « *L'apprentissage des aspects cognitifs, émotionnels, sociaux, interactifs et physiques de la sexualité [qui] commence dès la petite enfance* ».

Éduquer à l'égalité

Dans son enquête⁽¹⁾, le Haut conseil à l'égalité (HCE) a ainsi constaté qu'un quart des établissements scolaires ne mettaient pas en œuvre cette éducation, et que 64 % ne la reliaient pas à des actions d'égalité femmes-hommes. Le rapport pointe la difficulté pour les équipes de sortir des aspects sanitaires, et ce pour différentes raisons, en particulier le manque de formation et d'outils adaptés (manuels scolaires représentant mal l'appareil génital féminin, alors que la connaissance de son corps est essentielle pour une sexualité responsable).



© Itakdalee / Fotolia.com

Le Défenseur insiste sur la nécessité pour l'Éducation nationale de développer la formation de ses personnels, mais aussi de développer une approche globale positive. Il s'inquiète en outre de la faible qualité d'associations qui, pour certaines, contribuent à entretenir des stéréotypes de sexe.

Le ministère a une forte responsabilité sur ce sujet, dont il ne doit pas se défausser sur un renvoi à la bonne volonté des équipes locales. Il se doit d'y répondre. ■

Olivier Lelarge

(1) Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, rapport relatif à l'éducation à la sexualité, « Répondre aux attentes des jeunes, construire une société d'égalité femmes-hommes », rapport n° 2016-06-13-SAN-021, 13 juin 2016.

VIOL

Des agresseurs si proches...

L'affaire Weinstein et les différentes prises de parole sur les réseaux sociaux et dans les médias ont permis de commencer à lever l'omerta pesant sur les victimes de violences sexistes. Avec un chiffre à faire frémir : 12 % des femmes ont subi un ou plusieurs viols durant leur vie, et 85 % d'entre elles connaissent leur violeur, selon un récent sondage IFOP pour la fondation Jean-Jaurès. Ce n'est donc pas à l'extérieur, mais bien souvent dans la sphère privée que se tapissent la plupart des agresseurs. Et plus de huit fois sur dix, contrairement aux idées reçues, l'agresseur fait partie de l'entourage familial, amical ou professionnel, quand il n'est pas carrément l'(ex)-conjoint (49 % des agresseurs déclarés par les victimes concernant les viols à l'âge adulte).

Libérer la parole

Les victimes de viol n'osent pourtant que trop rarement dénoncer les faits :

elles ne sont que 15 % à porter plainte, et seulement 38 % d'entre elles ont osé en parler à un ou une proche, preuve qu'il reste encore un travail de fond à effectuer pour entendre la parole des victimes de violences sexuelles, qui sont dans leur grande majorité des violences conjugales et intrafamiliales.

Enfin, 51 % des femmes violées l'ont été durant leur enfance (17 %) ou leur adolescence (34 %). Ce qui signifie que des victimes de viol se trouvent nécessairement parmi nos élèves : sur une classe de 30 élèves, cela représente en moyenne presque deux élèves. Et cela

rien que pour les filles victimes de viol. Car les garçons en sont victimes eux aussi. En tant que personnels de l'éducation, il nous faut donc être extrêmement vigilants et savoir, nous aussi, voir les signes d'alerte des victimes silencieuses et entendre leur parole. ■

Aurélia Sarrasin



© Païter / Fotomania / Fotolia.com

Nice

Délation organisée par la mairie

Actuellement, est mise à l'essai par la mairie de Nice une application israélienne du nom de Reporty permettant à n'importe qui de filmer une incivilité dans la rue et d'envoyer en direct les images à la police municipale. Bref, une délation organisée où n'importe qui peut dénoncer n'importe qui. C. Estrosi a déjà équipé sa ville de près de 2 000 caméras, ce qui en fait la ville la plus vidéosurveillée de France. Par ailleurs, lorsqu'il était président de la Région PACA, il avait aussi équipé les lycées de caméras de surveillance ; enfin, il vient de demander au ministre qui semble lui donner raison de pouvoir mettre des policiers municipaux dans chaque école ! Avec cette nouvelle application, on franchit un palier supplémentaire dans la dérive sécuritaire.

Amnesty International

Délit de solidarité

Martine Landry est militante d'Amnesty International à Menton. Ses rapports sur l'attitude de la police envers les migrants ont embarrassé le gouvernement et la préfecture des Alpes-Maritimes, condamnée à plusieurs reprises pour ne pas avoir respecté les droits des migrants. Le préfet poursuit Martine pour passage illégal de frontière à deux mineurs migrants. C'est absurde car il s'agit de deux mineurs refoulés par la police italienne en raison... de leur minorité. Martine leur a fait faire les 100 mètres entre les postes de police italien et français ! Rien d'illégal ! À tel point que son procès a déjà été par deux fois renvoyé de janvier à février puis au 11 avril, en raison du manque de pièces à charge dans le dossier du procureur ! Non, la solidarité n'est pas un délit !

Sans domicile fixe

2 952

C'est le nombre de personnes sans domicile fixe obligées de dormir dans la rue recensées à Paris mi-février, malgré le froid : des hommes, mais aussi des femmes et des enfants. C'est un chiffre minimal car les bénévoles et fonctionnaires qui ont effectué ce recensement n'ont pas comptabilisé les personnes qui se cachaient dans les parcs ou les zones dangereuses ni les personnes dormant dans des tentes. En comptant les personnes ayant trouvé un hébergement d'urgence, on estime que ce chiffre pourrait doubler. Sans parler des centaines de personnes qui survivent dans des bidonvilles indignes dans l'indifférence générale. Les coups de com' et les grandes annonces sans lendemain ne font pas disparaître la misère, Monsieur le Président. Bien au contraire.

TUNISIE. SEPT ANS APRÈS LA CHUTE DE BEN ALI, la jeune démocratie a connu en janvier une nouvelle crise sociale. Il faut dire que bien peu des promesses faites au lendemain de la « Révolution du jasmin » ont été tenues.

Nouvel embrasement

Janvier 2018 a vu la montée, puis le rapide déclin d'un nouveau mouvement de protestation contre la vie chère et contre l'impuissance des élites parvenues au pouvoir après 2011 à donner corps aux idéaux de la révolution. La filiation avec les journées qui ont mis fin à la dictature n'est en rien usurpée. Selon l'analyste Selim Kharrat, « *le fond des revendications reste le même qu'en 2011* », et les manifestants sont une nouvelle fois des « *jeunes au chômage, qui souvent ne trouvent pas d'autres moyens que les émeutes pour exprimer leurs revendications* ».

Du 8 au 14 janvier, si les rassemblements en journée ont généralement été pacifiques à Tunis, dans sa banlieue, mais aussi dans les villes pauvres de l'intérieur, les scènes d'émeute, voire de pillage, ont été monnaie courante une fois la nuit tombée. Depuis 2011, les convulsions sporadiques, généralement fruit d'un contexte local, sont fréquentes, mais on a assisté il y a deux mois à « *un mouvement d'une ampleur et d'une intensité plus importantes* », au dire de Bélig Nabli, directeur de recherches à l'IRIS.

Les raisons de l'embrasement

L'étincelle fut l'adoption, en décembre dernier, d'une loi de finances 2018 placée sous le sceau de l'austérité aggravée. Le texte prévoit en effet une hausse de la TVA, ainsi que la création de nouvelles taxes appelées à rogner encore davantage le pouvoir d'achat des plus modestes. La crise économique, qui sévit en Tunisie comme ailleurs depuis 2008, a eu pour conséquence le creusement du déficit public et le recours à l'emprunt dont la part est passée de 17 à 30 % dans le budget annuel. Le pays est *de facto* tombé dans une position de dépendance à l'égard du FMI, qui a conditionné sa dernière ligne de crédit de 2,4 milliards d'euros au renforcement des politiques d'austérité.

Ces nouvelles mesures de rigueur frappent une population meurtrie par un chômage de masse touchant tout particulièrement la jeunesse, diplômée ou non, qui connaît un taux de chômage de plus de 30 %. Ce fléau social est d'autant plus insupportable que sa persistance contraste avec le retour d'une croissance à hauteur de 2 % en 2017. Pour le chercheur Med Dhia Hammami, il est clair que « *les politiques d'investissement ne cherchent pas à développer des activités qui créent de l'emploi, mais celles qui rapportent des bénéfices* ».

À l'annonce du vote du budget 2018, le collectif Fecht Nestanew (« Qu'est-ce qu'on

attend ? ») s'est rapidement formé et a pris l'initiative de nombreuses actions, relayées sur les réseaux sociaux, revendiquant l'abrogation de l'unique loi de finances, là où l'UGTT, craignant manifestement des débordements, revendiquait le vote d'une loi de finances modificatrice. Malaise social, austérité renforcée et révolte d'une jeunesse connectée : un air de déjà-vu au pays du jasmin...

Répétition générale ?

L'ampleur du mouvement a été telle que le pouvoir n'a pas pu se contenter de l'habituel recours à la répression. Elle fut toutefois réelle, puisque le ministère de l'Intérieur a reconnu, le 15 janvier, que 937 personnes étaient en détention préventive pour des actes de violences – dont 41 jeunes âgés de 13 à 19 ans. Mais ce qui a fait refluer le mouvement, davantage que les coups de matraque, ce furent les concessions annoncées par

le gouvernement dès le 13. Le plan d'action gouvernemental, censé toucher plus de 120 000 bénéficiaires, s'élève à plus de 70 millions de dinars (23,5 millions d'euros). Il prévoit notamment des mesures visant à assurer « *une couverture médicale pour tous* », et une augmentation de l'allocation sociale en faveur des familles nécessiteuses, qui doit augmenter d'au moins 20 %.

Avec de tels arguments, on comprend que le mouvement anti-austérité ait fait long feu. Au moins pour un temps. Car les raisons de la colère sont toujours là. Selon le militant Alaa Talbi, le plan gouvernemental n'est rien d'autre qu'un catalogue de « *mesurettes insuffisantes qui ont vocation à calmer la grogne, non à résoudre les problèmes* ». La frustration continuera de s'accumuler dans les couches

déshéritées de la population. Pour la politologue tunisienne Olfa Lamoum, la révolte de janvier révèle la « *colère* » de ceux qui avaient mis tous leur espoir en la révolution et qui « *n'ont rien obtenu comme droits économiques et sociaux* ». Walid, un chômeur de 38 ans, résidant à Tebourba, dans la banlieue de Tunis, est plus explicite : « *Cela fait sept ans qu'on ne voit rien venir. On a eu la liberté, c'est vrai, mais nous sommes plus affamés qu'avant* ».

TÉMOIGNAGE

Alaa Talbi, directeur exécutif du Front tunisien pour les droits économiques et sociaux (FTDES)



« *Je ne défends pas la violence, mais il est sûr que ces jeunes expriment quelque chose. Il faut les comprendre : ils avaient 9-10 ans au moment de la révolution, ils ont grandi avec des rêves et, depuis, ils n'ont vu aucun changement. La politique de l'État pousse ces jeunes à la violence. Ils ont été complètement abandonnés et ils nourrissent un sentiment de rejet. Il y a un vrai problème de marginalisation et de déscolarisation en Tunisie. En 2012 et 2013, 120 000 jeunes de moins de 17 ans ont quitté le système scolaire. Depuis, 70 000 jeunes en moyenne quittent l'école tous les ans. Il y a un vrai problème dans le système éducatif. C'est un risque énorme pour la Tunisie. Quel avenir est possible pour un pays qui laisse ses enfants se déscolariser ?* »

Source : www.europe-solidaire.org/spip.php?article43036

Les prodromes d'une nouvelle révolution, au contenu social plus affirmé qu'en 2011, sont patents en Tunisie, mais encore faut-il que l'envie de se battre ne laisse place ni au découragement, ni à la violence aveugle. ■

Jean-François Claudon



MAURITANIE. COMMENT FAIRE FACE AU DÉSENGAGEMENT DE L'ÉTAT ? Sur un territoire deux fois grand comme la France et en grande partie désertique, vivent deux millions et demi de Mauritanien. L'accès à l'école est difficile. Après avoir réalisé un effort réel de développement scolaire dans les années 1990, le pays tend ces dernières années, sous la pression des bailleurs de fonds internationaux, à fermer des écoles, sous prétexte de regroupement et de mutualisation des moyens.

École publique : situation sinistrée

Ce sont plus de 800 écoles qui ont fermé, laissant des territoires entiers du Nord et de l'Est sans possibilité de scolarisation de proximité. Moins de 50 % des élèves du primaire poursuivent leurs études dans le secondaire, les écarts s'étant accentués entre milieu urbain mieux scolarisé et milieu rural. Les élèves sont très souvent dépourvus de manuels et l'enseignement bilingue (français-arabe) ne donne pas les résultats escomptés. Le choix du gouvernement de renforcer le secteur privé par des financements importants depuis les années 2000 affaiblit le secteur public, qui pratique souvent le « double



© DR

flux » (cours le matin et l'après-midi pour deux groupes-classe différents assurés par le même maître).

Un second degré exsangue

Le second degré, qui ne scolarise que trop peu de filles et de ruraux, s'enfonce dans une « spirale de l'échec » : très faible réussite au baccalauréat (de 5 à 18 % de reçus selon les



© DR

Une école primaire dans le massif de l'Adrar

filiales), effectifs de classe pléthoriques, manque criant de matériel pédagogique. Les inégalités filles-garçons ne se réduisent pas, dans un pays où plus de 35 % des filles sont mariées avant l'âge de 18 ans.

Le SNES-FSU coopère depuis plusieurs années avec le SNES-Mauritanie : il a l'an dernier participé au financement de son congrès national, cette année la coopération portera sur une aide au financement des tournées en province et de l'édition du bulletin du syndicat. ■

Elisabeth Jacquet



© DR

Entretien avec Sidi Boudide, secrétaire général du SNES-Mauritanie

L'US Mag : Estimes-tu que l'éducation publique est menacée par le secteur privé ?

Sidi Boudide : Sur la période 1999-2015, on observe une très forte croissance du secteur privé. La part des élèves dans des écoles privées a été multipliée par plus de huit de 1,8 % en 1999 à 15,8 % en 2015. Souvent, ces « écoles-boutiques » recrutent des enseignants sans aucune formation initiale, ne les forment pas et les payent très mal. Pour pallier ce déficit d'enseignants compétents, elles font appel aux enseignants du public qui, soit désertent leurs écoles pour enseigner au privé, laissant leurs élèves du public dans la rue, soit travaillent plus de 10 heures par jour, aux dépens de leur temps de préparation et de repos.

L'US Mag : Peux-tu décrire en quelques mots les difficultés auxquelles sont confrontés les enseignants mauritaniens ?

S. B. : Les enseignants sont peu motivés du fait de leur faible rémunération et des carences du dispositif de gestion. Le salaire moyen de l'enseignant est de 10 000 ouguiyas environ par mois (226 euros).

La formation initiale est médiocre, la formation continue et les opportunités d'études et de recherches quasi inexistantes. Les conditions de travail sont très mauvaises : salles de classes souvent en piteux état, classes pléthoriques (jusqu'à 100 élèves par salle de classe), tableaux

noirs craquelés, craie de mauvaise qualité, supports didactiques quasi inexistantes.

L'US Mag : Et le syndicalisme, quelles sont ses difficultés ?

S. B. : La première difficulté du syndicalisme en Mauritanie est la restriction des libertés publiques. La moindre mobilisation syndicale est réprimée sauvagement par la police, et beaucoup d'enseignants mauritaniens aujourd'hui s'abstiennent d'adhérer aux syndicats par crainte de représailles : affectations arbitraires, privation d'avantages liés à certaines activités scolaires et extrascolaires, privation de promotion.

Une autre difficulté du syndicalisme en Mauritanie est l'impossibilité pour les dirigeants syndicaux de profiter d'allègement d'horaire au profit du travail syndical.

L'US Mag : Quelles sont, malgré les conditions difficiles, les sources d'espoir des syndicalistes mauritaniens de l'éducation ?

S. B. : Il y a une prise de conscience, encore timide mais croissante, par les enseignants de l'importance du rôle que joue le syndicat pour les aider à recouvrer leurs droits. Le soutien et les bonnes pratiques des camarades syndicalistes à travers la coopération internationale et les organisations de la société civile nationale sont sources d'espoir.

Définitions

Droit à l'image

Le droit à l'image est le droit pour toute personne physique à disposer de son image. Ainsi toute personne peut s'opposer à l'utilisation (traitement, duplication, diffusion...), commerciale ou non, de son image.

Droit de l'image

Le droit de l'image suppose l'autorisation de l'auteur d'une œuvre avant son utilisation, il fait référence aux textes relatifs au droit d'auteur. Il est régi par le Code de la propriété intellectuelle, qui définit les protections offertes aux œuvres et à leurs auteurs. L'image est considérée d'un point de vue juridique comme une œuvre ; l'article L112-1 définit une œuvre comme une création originale qui reflète la personnalité de son auteur.

Quelques liens

► Droit à l'image : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32103>

► Publication en ligne des productions d'élèves : <http://eduscol.education.fr/internet-responsable/ressources/legamedia/publication-en-ligne-des-productions-deleves.html>

► Image et vidéo : <http://eduscol.education.fr/internet-responsable/ressources/legamedia/image-et-video.html>

► CNIL - demander le retrait de votre image en ligne : <https://www.cnil.fr/fr/demander-le-retrait-de-votre-image-en-ligne>

► Faire jouer l'exception pédagogique : <http://eduscol.education.fr/internet-responsable/se-documenter-publier/visualiser-projeter-des-contenus/faire-jouer-lexception-pedagogique.html>

► Protocole d'accord sur l'utilisation et la reproduction des livres, des œuvres musicales éditées, des publications périodiques et des œuvres des arts visuels à des fins d'illustration des activités d'enseignement et de recherche : http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=106736

► Les droits des auteurs : <http://eduscol.education.fr/internet-responsable/se-documenter-publier/produire-et-publier-ses-propres-contenus/les-droits-des-auteurs.html>

► Le droit d'auteur et le droit à l'image (Mines Nantes) : https://www.pairform.fr/doc/1/5/7/web/co/droit_web.html

DROIT À L'IMAGE ET USAGES PÉDAGOGIQUES

Un droit réduit et encadré

Les personnels éducatifs et particulièrement les enseignants sont amenés à produire ou à utiliser des images, des vidéos. Apprendre à utiliser l'image d'autrui et à la respecter, connaître ce qui est légal ou non concernant cette utilisation ne sont pas choses aisées.

Il convient de distinguer le droit à l'image et le droit de l'image (voir colonne), les deux droits recouvrant des aspects distincts, même s'ils peuvent se recouper : la prise de photographies d'élèves mineurs lors d'une activité relèvera du droit à l'image pour sa réalisation, mais son utilisation relèvera du droit de l'image.

Le droit à l'image dans le cadre scolaire : demander l'autorisation

En France, l'image des personnes est protégée juridiquement. L'article 9 du Code civil énonce que « *chacun a droit au respect de sa vie privée* ». Le juge rappelle souvent que « *toute personne a sur son image un droit exclusif et absolu et peut s'opposer à sa fixation, à sa reproduction ou à son utilisation sans autorisation préalable* ». Pour un majeur, avant toute diffusion, le diffuseur doit obtenir un accord écrit en précisant quand et où il a obtenu cette image. Cet accord est donné pour un usage précis et ne doit pas être généralisé. L'accord doit être à nouveau obtenu si l'image est réutilisée dans un but différent. Pour un mineur, l'autorisation des parents (ou du responsable légal) doit obligatoirement être obtenue par écrit. Il n'y a pas d'exceptions possibles (même pour un usage destiné à l'intranet d'un établissement scolaire).

Le droit de l'image : savoir s'en servir

Être l'auteur d'une image (utilisant ou non l'image d'une autre personne) ou réutiliser celle des autres revient à poser la question du droit de l'image. S'il est devenu extrêmement facile de récupérer des images, des vidéos provenant d'internet pour illustrer des cours, cela n'est pas sans risque sur un plan juridique. Le principe de base consiste à considérer que les contenus récupérés sur internet ne sont pas librement réutilisables. Il convient

donc de vérifier si le contenu est protégé ou non en se servant des indications qui figurent sur le site internet lui-même, notamment dans les conditions générales d'utilisation (CGU), les mentions légales... Mais ce n'est pas parce que rien n'est précisé que le contenu n'est pas protégé : en droit français, la protection des œuvres naît automatiquement du simple fait de la création. Sauf dans le cas de l'exception pédagogique (voir ci-dessous, mais très peu de ressources récupérées sur internet relèveront de cette exception), il faut, avant tout usage pédagogique, demander une autorisation souvent donnée de manière gracieuse par le titulaire du droit dans le cadre d'un usage pédagogique.

L'exception pédagogique : un cadre limité

L'exception pédagogique correspond essentiellement aux accords sectoriels négociés contre une rémunération forfaitaire entrant dans le cadre la loi DADVSI⁽¹⁾ de 2006. Le protocole actuel est le protocole 2016-2019 « *Livres, œuvres musicales, publications périodiques et arts visuels* » : il permet l'utilisation des publications périodiques, des œuvres éditées sous forme de livre, des œuvres musicales éditées (partitions musicales, paroles de chansons, méthode...), ainsi que des œuvres des arts visuels (arts graphiques, plastiques, photographiques, architecturaux) quel que soit leur support (papier ou numérique) relevant du répertoire du CFC⁽²⁾, de la SEAM⁽³⁾ et de l'AVA⁽⁴⁾.

Dans le cadre d'internet, on voit donc que l'exception pédagogique a une portée limitée. ■

(1) Droits d'auteurs et droits voisins dans la société de l'information.

(2) Centre français d'exploitation du droit de copie.

(3) Société des éditeurs et auteurs de musique.

(4) Arts visuels associés.

QUESTIONS/RÉPONSES

« *Je souhaite insérer dans mes ressources mes propres photographies. Cela peut-il m'occasionner des difficultés ?* » Vous êtes titulaire des droits d'auteur sur vos propres photographies. Ceci dit, vous devez être vigilant au moment de l'intégration des photographies dans votre ressource, vous devez analyser les photographies et veiller à avoir les autorisations nécessaires si elles représentent des personnes, des monuments architecturaux...

« *Je veux publier des travaux d'élèves sous forme d'images sur l'ENT de l'établissement, dois-je avoir une autorisation ?* » L'enseignant ou l'établissement scolaire qui désire publier les travaux d'élèves via l'ENT de l'établissement ou tout autre accès, site internet, blog (en accès restreint ou non pour la communauté éducative), doit obtenir l'autorisation écrite de l'élève-auteur (même mineur) et de ses représentants légaux (parents ou tuteur de l'enfant mineur).

« *Puis-je utiliser l'exception de "citation" pour insérer une image dans un support comme pour un extrait de texte ?* » L'exception de « citation » ne s'applique pas à l'image. Il n'est pas possible de prendre un petit extrait d'une image ou un morceau d'une photographie.

SNES - Service petites annonces

Tél. : 01 40 63 27 10 - 46, av. d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13

TARIFS : 1 ligne = 10 € pour les adhérents ou abonnés au SNES-FSU • 1 ligne = 15 € pour les autres annonceurs • 1 espace entre chaque mot compte pour un caractère • Chaque ligne comprend 28 à 30 signes et intervalles.

LOCATIONS

(83700) Saint-Raphaël, loue F3, 6 pers., 2 ch. + clic-clac, rez-de-jardin, park. priv., comm. 2 min, mer 7 min. 650 €/750 € par sem. Tél. 06 68 45 81 38

(06) La Napoule, loue F2, vue mer. Tél. 06 77 75 41 31

(13100) Aix-en-Provence, coll. loue à l'année studio 26 m² à étudiant, stagiaire ou chercheur, centre historique. 560 € c. c., clair et calme. Tél. 07 81 83 20 17, al.rev9@laposte.net

Venise/Rome/Florence centre, part. loue appts. Tél. 04 73 33 55 95

Syracuse, Ortygie, Sicile, loue appt 3 p., confort, caractère, 80 m mer. 500 €/semaine. brunobassi@free.fr

(84) Vaucluse, loue grande mais., 6/8 pers., cœur village provençal, pied du Mt-Ventoux, près d'Avignon, tt cft, terrasse panor. 850 à 1 050 €/sem. Tél. 06 16 15 19 05

(84480) Luberon, Bonnieux, coll. loue maison sommet village, 4 pers., confort, calme, vue, terrasse, cour. Cheminée, bois gratuit. À partir 200 €/semaine. Tél. 06 82 98 99 38

IMMOBILIER

(17) Oléron sud, à vendre maison T3 dans petite résidence avec piscine. 175 000 €. jimroum@wanadoo.fr

(78) Montigny-le-Bretonneux (hypercentre), appartement à vendre, duplex F3 + mezz., dern. étage, 92 m² au sol, 68 m² Carrez, quartier très recherché. Exp. sud, très lumineux et sans vis-à-vis, 5 min à pied de la gare RER C, La Défense-Paris Montparnasse, proche université Saint-Quentin-en-Yvelines, collège, lycée, écoles. Une cave et un parking en sous-sol viennent parfaire ce bien. 320 000 €. Tél. 06 74 58 17 04, voir détail et photos : réf. 1367448020, annonce Le Bon Coin.



ADAPT • Éditions

Enseignement de l'histoire Enjeux, controverses autour de la question du fascisme

L'enseignement de l'histoire n'a jamais été un sujet neutre. Deux collègues, en partant de l'évolution des programmes ces trente dernières années, cherchent à répondre à la question : permet-elle aux jeunes des collèges et lycées d'acquérir les clés pour comprendre le monde actuel ?



▶ Joëlle Fontaine, Gisèle Jamet, Adapt-SNES, 2016, 126 p., 12 €.

BON DE COMMANDE

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Mail : @

Titre : Port + 3 euros

À envoyer aux Éditions ADAPT, 46, av. d'Ivry,
75647 Paris Cedex 13 avec le chèque correspondant
libellé à l'ordre d'ADAPT (port + 3 euros)
ou à commander sur notre site : www.adapt.snes.edu

— PUBLICITÉ —

alimentarium academy

Happy culture

Le miel est un aliment qui ne pourrait pas. En plus, il reste comestible après 3 000 ans. Miam...

C'est bon d'apprendre, de partager... de s'amuser.

academy.alimentarium.org



À la CASDEN, le collectif est notre moteur !

Banque coopérative créée par des enseignants, la CASDEN repose sur un système alternatif et solidaire : la mise en commun de l'épargne de tous pour financer les projets de chacun.

Comme plus d'1,5 million de Sociétaires, faites confiance à la CASDEN !



L'offre CASDEN est disponible
dans les Délégations Départementales CASDEN
et les agences Banques Populaires.

Rendez-vous également sur casden.fr

Suivez-nous sur

casden



BANQUE POPULAIRE

CASDEN, la banque coopérative de toute la Fonction publique